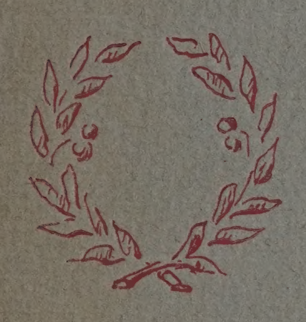
PIERRE DE COUBERTIN

Notre France



ÉDITION DU CENTENAIRE
(1830-1930)

Notre France

ŒUVRES RECENTES DU MEME AUTEUR
(*Lausanne*)

PÉDAGOGIE SPORTIVE	*1 vol. in-18°.*
OU VA L'EUROPE ?....................	*1 brochure.*
HISTOIRE UNIVERSELLE.............	*4 vol. in-4°.*
LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT, (rapport final et conclusion des travaux de l'Union Pédagogique Universelle.....................	*1 brochure.*

PIERRE DE COUBERTIN

Notre France

Couronné par l'Académie
des Sciences Morales et Politiques
(Prix André Duvaud)

ÉDITION DU CENTENAIRE
(1830 - 1930)

Les pages qui suivent ont été écrites antérieurement. On a décidé de les réimprimer à l'occasion des commémorations qu'évoque la date de 1930. Je n'ai pas cru devoir rien changer au texte primitif. Je n'ai pas voulu, notamment, prolonger le récit au-delà de 1914, car, non seulement il s'agit d'une période dont l'histoire n'a pas achevé de fixer les traits, mais cette période se différencie singulièrement de la précédente par l'influence de la solidarité internationale que les évènements ont imposée de façon continue, sinon définitive, à presque tous les peuples. L'ouvrage demeure donc tel qu'il était quand l'Académie des Sciences morales et politiques l'a couronné. Il était destiné à faire mieux comprendre « notre France » au dehors. Son but reste le même. Puisse la bonne volonté du lecteur nous aider à l'atteindre.

P. C.

LES GRANDES DIVISIONS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PRÉAMBULE

L'admiration que la terre de France inspirait aux Anciens se révèle en ces paroles du géographe grec Strabon qui vivait aux temps d'Auguste et de Tibère : « Il semble qu'une Providence a élevé ces chaînes de montagnes, rapproché ces mers, tracé et dirigé le cours de tous ces fleuves pour faire un jour de la Gaule le lieu le plus florissant du monde » — paroles que Victor Duruy a magnifiquement paraphrasées dans son « Introduction générale à l'Histoire de France » en décrivant l'harmonie géographique du sol français.

Une harmonie similaire se révèle dans nos annales bien que l'on ait longtemps négligé de l'apercevoir et de la signaler. La faute en est sans doute à l'habitude persistante de repérer l'histoire d'après les règnes des souverains ou la succession des guerres, plaçant ainsi de niveau des hommes et des événements de valeur et de portée très inégales.

Si nous adoptons une méthode de repérage plus rationnelle — celle qui envisage les grandes périodes d'après leurs caractéristiques générales — la France historique se présente à nos yeux sous un aspect dont l'heureuse symétrie n'a été égalée par le passé d'aucun peuple.

Les deux mille cinq cents ans qui se sont écoulés depuis la fondation de Marseille (point de départ approximatif de nos connaissances précises) se divisent en effet de la façon la plus

naturelle en trois périodes de cinq cents ans chacune et une période déjà presque millénaire. Ce sont d'abord les cinq siècles de lent *développement celtique,* compris entre l'installation des Grecs sur le littoral méditerranéen et l'apparition des légions romaines au delà des Alpes. Puis viennent cinq siècles de *préceptorat romain* auxquels succèdent cinq autres siècles de *réaction et d'assimilation barbares* de la monarchie franque à la monarchie capétienne. Enfin s'inaugure la période de *civilisation française définie* dont l'évolution se continue sans interruption jusqu'à nous.

Tel est le canevas clair et net au travers duquel le sort de la France et son rôle dans le monde se sont fixés et développés. La pédagogie aurait tort de ne point s'en servir, car il simplifie singulièrement sa tâche. Nous espérons contribuer à cette simplification par les rapides exposés contenus dans les pages qui suivent.

I. — Les siècles celtiques
(600-52 av. J.-C.)

Origines.

Les Celtes étaient désignés par les Romains sous le nom de Gaulois, « à peu près, dit Camille Jullian (*Histoire des Gaules*), comme ils donnaient aux Hellènes le nom de Grecs, comme nous donnons aux Deutschen celui d'Allemands ». Les Celtes étaient, sans aucun doute, partis des plaines de l'Asie centrale avec les aïeux des Pélasges, premiers habitants de la Grèce et de l'Italie, et avec ceux des Slaves qui restèrent dans l'Europe centrale — en tous cas bien avant les tribus germaniques qui vinrent ensuite se fixer entre la Vistule et le Rhin. Ils poussèrent droit devant eux, passèrent même la Manche et ne s'arrêtèrent qu'au bord de l'océan. Ils gardaient en témoignage de leurs origines « quelques-uns des dogmes religieux de l'orient et un idiome qui, plus éloigné que le grec et le latin du sanscrit, s'y rattache cependant par des liens étroits ».

L'offensive celte (600-224 av. J.-C.)

Laissant de côté les légendes et les faits obscurs, il convient d'adopter la date de la fondation de Marseille par les Grecs comme point de départ de l'ère historique celte. Cette date est

approximative, mais à quelques années près. Les Celtes, en pénétrant en Gaule, y avaient trouvé des populations antérieurement établies ; ils refoulèrent les Ligures sur les côtes de Provence et les Ibères au pied des Pyrénées. Ces derniers, remontés probablement d'Espagne, s'étaient répandus jusqu'aux rives de la Garonne et au delà ; il est permis de voir dans les Basques actuels leurs lointains descendants. La puissance celte domina alors de la Grande-Bretagne à l'Adriatique. A plusieurs reprises, elle se fit sentir au delà du Rhin. Sous quelles formes s'exerça-t-elle ? C'est ce que nous ignorons. Qu'il y ait eu à un moment donné une sorte d'empire celte, vaste confédération de peuplades groupées sous des chefs uniques, rien ne permet de le nier ou de l'affirmer. Ce qui est certain, c'est qu'à l'époque historique, la Gaule s'est montrée divisée en petits Etats, tour à tour alliés ou ennemis mais déjà stabilisés et organisés, capables de réaliser des expéditions audacieuses, dominés d'ailleurs par une solide unité ethnique et morale.

De cette unité, il ne nous reste, il est vrai, que des témoignages postérieurs, mais dont l'unanimité est remarquable. Tous les auteurs anciens semblent d'accord dans les portraits qu'ils ont tracés des Gaulois. Caton l'Ancien les représente comme dominés par deux passions, celle de la bataille et celle de l'éloquence : « *rem militarem et argute loqui* », dit-il. Posidonius cité par Strabon, dit que ce peuple est « irritable et prompt au combat » mais « sans malignité », spontané, anxieux de culture et d'instruction et « prenant volontiers en main la cause de celui qu'on opprime ». Les Romains ont souvent repro-

ché aux Gaulois leur amour des nouveautés : « *cupidi rerum novarum* ». Diodore de Sicile observe qu'ils « emploient beaucoup l'hyperbole soit pour se vanter eux-mêmes, soit pour abaisser les autres ». Dans la famille celte, les femmes étaient « libres du choix de leur époux ». Elles apportaient une dot et le mari devait « prendre sur son bien une valeur égale ». Ces traits accusent un type qui, d'une part, ressemble beaucoup plus au Français d'aujourd'hui qu'au Français du moyen âge [1] et qui, par ailleurs, diffère assez sensiblement des autres types contemporains. Les particularités s'en accentuent encore si l'on se place aux points de vue gouvernemental et religieux. L'agitation politique a secoué fréquemment les Etats gaulois ; tantôt des royautés populaires surgissaient pour s'user rapidement, tantôt la domination plus durable des Sénats maintenait le pouvoir aux mains d'oligarchies ombrageuses, tantôt enfin de grands mouvements démocratiques liguaient ensemble les classes laborieuses pour une revendication de leurs droits méconnus ou lésés. Ceci rappelle un peu l'Hellade. La religion semblerait accuser une empreinte différente. Pour trouver une caste sacerdotale aussi fortement organisée que celle des druides, il eût fallu la chercher en Egypte ou en Chaldée. « Il n'y avait à ce moment rien de semblable dans le monde grec ou romain ». Le druidisme pourtant fut un pur produit celte et ne franchit pas les limites des territoires oc-

(1) De tels phénomènes de régression ataviques se manifestent volontiers dans l'histoire ethnique; ils sont en général le propre des races fortes. César, en parlant des Gaulois, disait précisément : puissante race mais faible société.

cupés par le celtisme ; il enseignait l'unité de Dieu et l'immortalité de l'âme. La masse, bien entendu, restait adonnée aux pratiques superstitieuses, mais ces dogmes élevés étaient professés par l'élite.

On a disputé sur l'action hellénique en Gaule. Le bon sens indique que les colonies grecques — Marseille et ses filles, Agde, Nice, Antibes — ont joué un rôle considérable au sein du pays celte. Les caravanes de marchands et de banquiers qui en partaient ne se bornaient pas à remonter le Rhône. Par les vallées de la Garonne, de la Loire et de la Seine, elles pénétraient jusqu'aux rivages de l'océan et de la Manche. Les affinités dont nous parlions tout à l'heure expliquent qu'elles aient été bien reçues et encouragées. On sait d'ailleurs que les Gaulois se servirent de l'alphabet grec ; l'enseignement des druides était tout oral ; on a dit que les Grecs leur « avaient appris à écrire ».

La conquête romaine (224-52 av. J.-C.)

La période qui va de l'an 600 (fondation de Marseille) à l'an 52 (capitulation d'Alésia), se divise tout naturellement en deux cycles distincts. L'an 224 marque, en effet, la fin de l'offensive celte. Cette année-là, la « Gaule cisalpine » cessa d'exister. Les Gaulois furent chassés de la vallée du Pô qu'ils occupaient depuis longtemps. En 391, ils avaient assiégé et pillé Rome. En 284 les Romains avaient pris sur eux une première revanche. Maintenant voici que la puissance celte est bannie de l'Italie ; elle ne

dépassera plus les Alpes. En même temps, le péril germanique grossit sur le Rhin. Le celtisme n'est plus au temps des incursions victorieuses ; il doit combattre sur ses propres frontières. L'un de ses adversaires, celui du nord, a la force du nombre ; l'autre, celui du sud, a la force de l'organisation. S'ils allaient s'entendre ?... Marseille détourne, sans le savoir, le destin. Ayant, dès 155, fait intervenir Rome dans une querelle entre elle et des peuplades ligures, ses voisines, elle provoque, trente ans plus tard (125 av. J.-C.), une nouvelle intervention, cette fois contre les Arvernes et les Allobroges en lutte avec les Eduens. La guerre, longue et dure, aboutit à la création d'une province romaine de « Gaule transalpine » : à peu près le triangle Toulouse-Nice-Genève. Narbonne en est la capitale. Marseille, enclavée, conserve son territoire et ses privilèges. Les Romains ont dès lors pris pied sur la terre celte.

A peine leur établissement s'est-il consolidé que la première grande invasion germanique se produit. En l'an 102 av. J.-C., Marius écrase les barbares à Aix et sauve du même coup la Gaule et la civilisation. Le celtisme va pouvoir maintenant servir de point d'appui à César pour créer l'empire. L'an 58 av. J.-C., César, qui est proconsul des deux provinces de Gaule transalpine et cisalpine, est appelé par les Eduens. C'est que le germain Arioviste, imprudemment attiré par les Arvernes qui se flattaient d'utiliser ses hommes comme mercenaires, a passé le Rhin. Tout un peuple — cent vingt mille, dit-on — vient derrière lui. Et voici que plus de trois cent mille Helvètes, renonçant à leurs foyers pour chercher au midi une meilleure fortune,

demandent le passage. César se dresse au travers de ce désordre et, repoussant le traité de partage que lui offre Arioviste, il entreprend, après avoir chassé les Barbares, de conquérir la Gaule entière pour en faire le boulevard du futur empire.

Il fallut six ans pour y réussir. Plutarque, établissant le bilan de l'entreprise, parle de « huit cents villes prises de force », de « trois cents nations » (lisez peuples ou peuplades) soumises, d'environ un million d'hommes hors de combat sur les trois millions qui furent opposés aux légions romaines. Quant à César, il constate qu'il y eut alors chez les Gaulois une ardeur unanime « pour ressaisir l'ancienne gloire militaire de leur race » et que « tous, de toutes les forces de leur âme et de toutes leurs ressources matérielles, ne songèrent plus qu'à se battre ». Certaines de ces expressions, sous la plume concise et nette de César, sont à retenir. Ce passage contient, en effet, une allusion au glorieux passé celte ; il indique aussi la force du mouvement provoqué par le célèbre chef arverne, Vercingétorix. Les Arvernes incarnaient l'esprit anti-romain. Récemment, ils n'avaient pas reculé devant l'appel à des mercenaires germains ; au siècle précédent, ils s'étaient opposés par les armes à l'installation romaine en Provence. Vercingétorix parcourut toute la Gaule pour y prêcher une croisade véritable. Son éloquence, son activité, son influence personnelle eurent raison des oppositions et des rivalités. Ce ne fut pas sans peine. Ici et là, nombre de gouvernants devaient incliner vers Rome par la notion du danger que faisaient courir à la civilisation celte le voisinage et les ambitions

de la barbarie germanique. Il semble que Vercingétorix ait trouvé son principal appui dans les rangs populaires et qu'ainsi l'organisation par ses soins d'une coalition nationale ait coïncidé avec une poussée d'effervescence démocratique en réaction contre le régime oligarchique qui depuis quelque temps tendait à prévaloir en Gaule et suscitait des mécontentements.

La capitulation d'Alésia (52 av. J.-C.) et la disparition de Vercingétorix mirent fin à la résistance et, rapidement, la conquête romaine [1] s'acheva.

(1) Ce terme de *conquête* doit être pris dans le sens de simple soumission. En effet, aucune nation occidentale ne demeura aussi pure de race que la nation gauloise. Les « colonies » romaines établies par les premiers empereurs dans les vallées de l'Aude, du Rhône et de la Moselle ne comprenaient que de minimes contingents et il n'y en eut aucune entre les Pyrénées, les Cévennes et la Marne. « On peut évaluer à 30.000 au plus le nombre des colons établis par César et Auguste, en dehors, bien entendu des provinces de Germanie. Même en triplant ces chiffres et en tenant compte des négociants, des industriels, des esclaves, cela ne fera jamais une immigration comparable à celle que les Amériques reçoivent de nos jours et qui ait pu modifier le sang et le caractère d'une nation ». (Jullian). Les émigrants italiens se portaient plus volontiers vers le Danube et l'Afrique carthaginoise que vers la Gaule.

II. — Les siècles romains

(52 av. J.-C. -- 486 ap. J.-C.)

Environ deux siècles d'une prospérité croissante, puis deux siècles pendant lesquels le déclin, d'abord lent, ne tarda pas à s'accélérer, enfin quatre-vingts ans de lutte défensive contre la barbarie grandissante : c'est ainsi qu'il convient de diviser cette période.

La prospérité *(52 av. J.-C.-180 ap. J.-C.)*

Elle fut aussi prompte que complète et, à ce degré, le phénomène est presque unique dans l'histoire. Le premier et le principal artisan de cette prospérité fut César lui-même. Les fonctionnaires envoyés naguère par la République pour gouverner la province de Gaule transalpine avaient agi plutôt en exploiteurs qu'en éducateurs. Cicéron, habile avocat, avait réussi, en 69 et 67 av. J.-C., à faire successivement acquitter — mais non point à laver de tout soupçon — deux d'entre eux contre qui leurs administrés avaient porté plainte et qui semblaient s'être inspirés de l'exemple du trop célèbre Verrès. Rien de pareil avec César. Du régime qu'il établit, Fustel de Coulanges a pu dire qu'assurément « il y eut plus d'hommes qui se crurent affranchis qu'il n'y en eut qui se crurent subjugués ». C'est un bel éloge. César aimait les Gaulois. De leur côté « ils ont dû aimer son

intelligence ouverte, son esprit aux vastes espérances, son humeur facile, son tempérament éveillé et nerveux » (Cam. Jullian). Appuyé sur le parti romain qui se recrutait plutôt dans les rangs de l'aristocratie (le parti arverne se trouvait annihilé par la défaite), César, devenu en quelque sorte l'empereur des Gaulois, leur ouvrit aussitôt l'accès des privilèges. La « légion de l'alouette[1] » composée de leurs meilleurs guerriers ne le quitta plus. Il y eut grande indignation à Rome. « Il a déchainé la fureur celtique, disait-on. Cette race, c'est lui qui l'a soulevée et qui la conduit... à force de vivre au milieu d'eux, il est devenu gaulois lui-même ». Et Cicéron scandalisé s'écriait : « Adieu l'urbanité romaine ! La braie[2] gauloise a envahi nos tribunes ! ».

Le calcul de César était juste puisque Auguste, de caractère si différent et peu enclin à apprécier les Celtes, continua de considérer la Gaule comme une pierre angulaire du régime impérial. Il séjourna à Lyon, devenue une sorte de capitale et où, l'an 12 av. J.-C., s'assemblèrent les délégués de toutes les cités gauloises : première session de ce Conseil des Gaules qui devait présider à la haute administration du pays en collaboration avec les gouverneurs romains. Caligula et Claude résidèrent aussi en Gaule. Claude était né à Lyon. « C'est un franc

(1) L'alouette était une sorte d'oiseau national gaulois' « emblème de la vigilance et de la vive gaîté », a dit Montesquieu.

(2) Culottes portées par les Gaulois, opposées ici à la toge romaine.

Gaulois, dit Sénèque, et comme il convenait à un Gaulois, il a pris Rome », allusion à la présence croissante à Rome et jusque dans les rangs du Sénat romain de notables gaulois.

L'anarchie qui se produisit à la mort de Néron apporta un trouble momentané. Il y eut vers le nord des révoltes fomentées par les Germains qui ne pouvaient perdre une si belle occasion de reprendre leurs visées traditionnelles. Un germain fut le chef des révoltés ; mais, malgré leurs intrigues, l'assemblée générale convoquée à Reims et où siégeaient des députés de toute la Gaule se prononça pour la fidélité à l'empire. Tacite a laissé de cette assemblée un curieux compte rendu. Un siècle de paix féconde (70-180 ap. J.-C.) suivit. C'était l'époque des Flaviens et des Antonins. La famille d'Antonin était originaire de Nîmes. L'empereur témoigna à la Gaule, comme l'avait fait son père adoptif, Hadrien, une sollicitude éclairée.

Dès le début, l'impulsion gouvernementale, secondée par l'activité privée, avait couvert le pays de routes, de monuments, de fondations utiles. Déjà, en prononçant le panégyrique de César, Marc-Antoine avait pu dire de la Gaule : « Elle est aujourd'hui cultivée comme l'Italie. Des communications nombreuses et sûres sont ouvertes d'une frontière à l'autre ; la navigation est libre et animée jusque sur l'océan ». Strabon a été témoin de cette transformation : « Auparavant, écrit-il, les Gaulois songeaient à se battre plus qu'à travailler. Maintenant ils se sont mis avec la même ardeur à cultiver leurs champs ». De pair avec la culture, progressèrent l'industrie et le commerce. Les tuileries, les briqueteries, les poteries abondaient.

Les draperies de laine d'Arras, de Langres, de Saintes, les étoffes de soie et d'or tissées à Lyon, les toiles et tissus de lin de Cahors jouirent d'une grande vogue au dehors. Pline, qui semble parfois admirer les Gaulois à l'égal des Grecs, déclare que leurs objets plaqués sont merveilleux. Les quelques bibelots restés en notre possession montrent à quel degré de perfection furent poussées la verrerie et l'orfèvrerie.

Autour de cette production si variée s'était développé, bien entendu, un trafic intense. Le négoce resta d'abord l'apanage de quelques maisons italiennes qui eurent des comptoirs dans les grandes villes ; les Grecs rivalisaient seuls avec elles. Puis vinrent des Asiatiques, des Syriens ; çà et là s'établirent des bazars orientaux. Les Gaulois eux-mêmes ne tardèrent pas à se montrer « fort experts » dans ce nouveau métier. Ils monopolisèrent, ou à peu près, le commerce avec la Grande-Bretagne, l'approvisionnement des légions stationnées sur la frontière germanique et le mouvement du vaste *emporium* créé par eux à Bordeaux. La fortune souriait à la Gaule. Velleius Paterculus déclarait qu'elle versait au trésor romain autant que tout le reste de l'empire et l'historien Josèphe, à la fin du Ier siècle, disait que « les sources de la richesse semblent y sourdre dans les profondeurs même du sol ».

Le développement intellectuel n'avait pas été moins rapide. Dès le règne d'Auguste, l'école romaine d'Autun rivalisait avec l'école grecque de Marseille déjà célèbre. Ce seront de véritables universités et, jusqu'à la fin du IVe siècle, Autun conservera sa renommée dont héritera Bordeaux.

Les Gaulois, par leur goût légendaire pour l'éloquence étaient tout préparés à s'adonner au culte romain de la rhétorique. Ils fréquentèrent avec passion les nouvelles écoles municipales, puis les écoles supérieures, renonçant à leur idiome national qui n'était nullement proscrit mais dépérit de lui-même (1). Les diverses formes de la langue celtique continuèrent d'être parlées comme le sont les patois familiers et au-dessus d'elles le latin régna. Jamais « l'art de bien dire » ne suscita plus d'ambitions et d'efforts. Les rhéteurs et les avocats gaulois acquirent une renommée mondiale. On peut regretter qu'ils n'aient pas brillé par une plus grande originalité.

La rhétorique romaine, comme l'architecture gréco-latine, avait posé des formules si péremptoires, si dominatrices, que nul ne songeait à s'en écarter. L'idée même d'une innovation possible en ces matières ne se présentait point aux esprits cultivés.

(1) Si la langue celtique n'a pas su résister (nous avons dit que l'enseignement des druides était exclusivement oral), il n'en va pas de même des noms de villes, de pays et de provinces. En vain Rome a-t-elle souvent rebaptisé les villes gauloises agrandies et embellies, les anciennes dénominations ont presque partout prévalu. Les Bituriges, les Arvernes, les Pictons, les Vénètes, les Carnutes, les Rèmes, les Turons, les Tricasses, les Bellovaks, les Ambiani, ont donné leur nom au Berri, à l'Auvergne, au Poitou, aux pays de Vannes, de Chartres, de Reims, de Tours, de Troyes, de Beauvais, d'Amiens ; et les « Augusta » des Ausks, des Suessiones, des Lemoviks, sont redevenues Auch, Soissons, Limoges. Des divisions romaines — Narbonnaise ou Lyonnaise — il n'est rien resté. Peu à peu la géographie gauloise a reparu presque intacte.

Le déclin (180-406 ap. J.-C.)

Après la mort de Marc-Aurèle, les impôts devenus lourds provoquèrent des troubles. Des bandes de révoltés qu'on appelait les Bagaudes parcoururent certaines régions, incendiant et pillant. Puis il y eut des luttes entre prétendants à l'empire. Au cours de sanglants combats livrés près de Lyon par Septime-Sévère au concurrent qui lui disputait le trône, cette ville si riche et puissante fut incendiée et perdit dès lors sa suprématie (197 ap. J.-C.). Vers le milieu du IIIe siècle, la Gaule, pour échapper à l'anarchie qui désolait le reste de l'empire, élut des empereurs de son choix qui régnèrent de 258 à 273. Un historien du temps la félicite de cette initiative et dit de ces princes qu' « ils ont été les vrais défenseurs du nom romain ». Ce mouvement n'était aucunement séparatiste. Lorsque Aurélien et Probus voulurent restaurer l'unité de l'empire, ils ne rencontrèrent en Gaule aucune opposition, mais les Germains enhardis y pénétrèrent à ce moment. Durant les années 275 et 276, près de soixante villes du nord et de l'ouest furent détruites par eux. Aussi, au IVe siècle, la Gaule toujours fidèle à l'empire, réclama le plus possible la présence des césars sur son sol. Maximien, Constance Chlore, Valentinien, Gratien y résidèrent fréquemment. Leur popularité fut éclipsée par celle de Julien qui a pu écrire ces lignes suggestives : « J'avais trop de sympathies pour les Gaulois pour n'en être pas aimé... Ils me chérissaient à l'égal de leurs propres enfants ». Julien, on le sait, affectionna surtout le séjour de Paris.

L'empire romain cependant marchait au suicide ; ses rouages administratifs l'écrasaient, transformant peu à peu l'ordre en tyrannie et l'impôt en instrument de ruine générale. Sa double faute vis-à-vis de la Gaule sera de la laisser dépourvue d'une classe moyenne, nombreuse et solide (1) et désarmée d'autre part, par désaccoutumance du métier militaire, en face des violentes convoitises germaniques. Ces convoitises étaient permanentes. Comme l'avait rappelé un jour de façon frappante un général romain, Cerialis, s'adressant aux Gaulois : « Les mêmes motifs de passer en Gaule subsistent toujours pour les Germains : l'amour du plaisir et l'amour de l'argent. On les verra toujours, ajoutait Cerialis, quittant leurs solitudes et leurs marécages, se jeter sur ces Gaules si fertiles pour asservir vos champs et vos personnes ».

La défense (406-486 ap. J.-C.)

La cohue des barbares passa le Rhin le 31 décembre 406 et culbuta les Francs qui le gardaient. Ces derniers, cantonnés par Constance Chlore entre Rhin et Meuse (292), avaient été vaincus et refoulés par Julien en 356 puis encore en 387 et 395 dans leurs tentatives pour descendre vers le sud. Finalement leurs guerriers

(1) Aux deux premiers siècles elle avait commencé de se former puis son développement s'arrêta. « Entre l'aristocratie représentée par les fonctionnaires impériaux ou les sénateurs et le peuple des campagnes, il n'y a que quelques corporations de négociants et d'artisans, écrit Alfred Rambaud et ces *curiales* (petits bourgeois enrichis par leur labeur professionel) que le fisc exploite impitoyablement.

avaient été chargés de garder la frontière au nom de l'empire.

Après deux années de pillage, le gros de l'invasion s'écoula vers l'Espagne. Des Wisigoths s'égrénèrent entre le Rhône et la Garonne, soumettant ce riche territoire à leur domination. Ataulf, successeur d'Alaric, reçut le titre de « maître de la milice » de l'empereur Honorius dont il épousa la sœur Placidie à Narbonne (414). En 419, Wallia, successeur d'Ataulf, se vit attribuer l'Aquitaine, avec Toulouse pour capitale. La Gaule n'était point morcelée pour cela. Elle demeurait l'Etat homogène et compact célébré par tous les écrivains : Julien, Ammien Marcellin, Ausone, Claudien, Zosime, pour qui elle apparaissait, grâce à son unité, comme la nation la plus solide et la plus personnelle de l'empire. La condition des habitants n'avait pas grandement changé. Il y avait assez de terres appartenant au domaine impérial pour doter la plupart des nouveaux venus et ceux-ci n'étaient pas si nombreux qu'on l'a cru ; 200.000 Wisigoths seulement avaient passé le Danube. Comment auraient-ils été davantage ou même autant lorsqu'ils occupèrent le bassin de la Garonne ?

Le prestige du nom romain demeurait immense. Aetius qui commandait en Gaule était à même de le maintenir. Le roi des Wisigoths, Théodoric 1er, s'efforça en vain en 425, 430, 439 de s'emparer d'Arles et de Narbonne. Aetius eut raison de lui, et, dans l'intervalle, il repoussa deux fois les Francs. Quand les Burgundes, quittant leurs cantonnements du Mein, envahirent la Belgique, Avitus les tailla en pièces. Aetius transporta ce qu'il en restait (80.000 environ) en Savoie. En 451, Attila franchit le

Rhin à la tête de ses hordes et s'avança jusque près d'Orléans, puis, inquiet, rétrograda vers Châlons. C'est là que le défit Aetius dont l'armée comprenait, aux côtés des Gallo-Romains, des Wisigoths et même des Burgundes et des Francs. Et cette armée sauva encore une fois la civilisation occidentale.

Aetius mort (454), Avitus aurait pu le remplacer. C'était « un gallo-romain d'Arvernie (Auvergne) fidèle serviteur de l'empire et vaillant soldat avec quelque façon de bravoure gauloise » (Lavisse et Rambaud, *Histcire générale*). Par malheur, dès l'année suivante, dans une assemblée des Gaules, tenue à Beaucaire, il se laissa acclamer empereur. Théodoric II, qui ne songea pas un instant à la possibilité d'être élu lui-même, avait provoqué cette élection. Avitus partit pour Rome mais, puissant en Gaule, il se trouva sans pouvoir en Italie ; il y périt assassiné. L'empereur Majorien qui lui succéda désigna Ægidius comme préfet des Gaules.

Il y avait maintenant de longues années que Gallo-Romains et Wisigoths vivaient en contact et, si l'on en croit l'historien Salvien, les premiers étaient « contents de leurs *hôtes* ». Cela n'empêchait pas du reste les rois wisigoths de chercher à étendre — et par la violence au besoin — les domaines qu'ils gouvernaient au nom de Rome. En 469, le roi Euric s'annexa le Berri. En 470, on le trouve aux prises avec « des milices romaines et barbares » près d'Angers ; l'année suivante, c'est aux Arvernes qu'il en a ; ceux-ci sont commandés par Eccidius, qu'appuie l'évêque Sidoine.

Entre temps les Burgundes de Savoie avaient été appelés (457) dans la région de Lyon « par

les provinciaux désireux de se soustraire à l'impôt » (Lavisse et Rambaud). Ils s'y taillèrent un royaume qui s'étendit bientôt à toute la vallée du Rhône. En 480, les Wisigoths leur enlevèrent la Provence qu'ils reprirent en 484. Ce royaume burgunde comme le royaume wisigoth était respectueux des lois romaines et protecteur de la culture romaine. Toulouse, Bordeaux, Lyon demeuraient les foyers de cette culture, mais l'empire s'éloignait de plus en plus dans l'espace et dans le temps ; les liens se relâchaient. La dernière démarche officielle des Gaulois près de Zénon, devenu de fait seul empereur, date de 475. Bientôt Clovis, chef des Francs, abattra près de Soissons les restes des légions romaines commandées par Syagrius (486). Parce qu'il est encore païen, les évêques le préfèrent aux Burgundes et aux Wisigoths, adeptes de l'hérésie arienne. Ils vont faire sa fortune et lui livrer la Gaule.

III. — Les siècles barbares
(486-987)

La période barbare se résume en un double échec : celui des Mérovingiens (486-687) et celui des Carolingiens (687-884). Les deux dynasties, dans des circonstances et avec des capacités différentes, n'ont su ni l'une ni l'autre bénéficier de l'héritage gallo-romain, maintenir son unité et refaire sa prospérité. Ainsi en est-on arrivé à cette espèce d'anarchie monarchique (884-987), d'où la France a été tirée par l'effort de la dynastie capétienne.

La tentative mérovingienne (486-687)

La puissance mérovingienne fut l'œuvre de l'Eglise. Le christianisme avait été introduit en Gaule au IIe siècle. La première congrégation constituée fut, sans doute, celle de Lyon, fondée vers l'an 177. Entre cette date et la conversion de Constantin (312), il y eut place pour des persécutions sanglantes qui, en donnant à l'église gauloise des martyrs et des saints, lui assurèrent aussitôt le plus fécond des prestiges. Au concile de Nicée en 325, le christianisme fixa, en même temps que ses dogmes, les cadres de l'administration romaine. Chaque circonscription forma un diocèse et les diocèses des métropoles. « Il y eut donc, en Gaule, dix-sept métropoles comme il y avait dix-sept provinces » (Rambaud *Histoire de la civilisation française*) et chaque

diocèse eut un évêque. L'évêque prit la place du « flamine », le grand prêtre païen qui présidait jadis au culte. Il advint de plus qu'on lui confia souvent la charge élective de « défenseur de la cité » instituée par l'empereur Valentinien. Le peuple qui l'élisait à ce poste par défiance de l'aristocratie et de ses coteries s'accoutumait ainsi à solliciter l'arbitrage épiscopal plutôt que d'en appeler aux tribunaux. Enfin la libéralité des fidèles commençait à enrichir les sanctuaires et à accroître par là leur prestige. Si bien qu'ayant pénétré dans le moule de l'administration romaine, l'Eglise était prête à se substituer à elle le jour où cette administration venait à faire défaut.

Le calcul des évêques en faveur de la monarchie franque faillit être faux en ce sens que la civilisation sembla devoir périr définitivement entre les mains grossières et malhabiles auxquelles ils osaient confier ses destins. Malgré le concours des Gallo-Romains lettrés qui, « attristés de la chute de l'empire, inquiets de l'anarchie barbare » (Rambaud), s'empressèrent autour des rois francs, ceux-ci se montrèrent constamment impuissants à restaurer l'ordre et la paix. Aucun de ces souverains barbares ne sut s'élever à la notion essentielle de l'unité. Clovis s'était taillé en peu d'années (496-508) un royaume inespéré. Grâce à l'Eglise, il avait abattu Burgundes et Wisigoths et, fier de se parer des titres de patrice et de consul, il régnait de fait sur presque toute la Gaule. Or, il détruisit lui-même son œuvre en la découpant à sa mort (511) en quatre parts au profit de ses fils. Cinquante ans plus tard, Clotaire à qui le hasard, aidé par le crime, avait permis de re-

constituer l'héritage, retomba dans les mêmes errements ; la guerre civile éclata entre ses fils ; la Provence, l'Aquitaine furent dépecées ; il y eut même des villes qui restèrent « indivises » : Paris, puis Marseille... A deux siècles et demi de là, c'est encore cette obstination à partager qui détruira l'empire de Charlemagne.

La tentative carolingienne (687-884)

C'est qu'en effet les deux dynasties sont, à cet égard, similaires. Des Mérovingiens aux Carolingiens la compréhension du pouvoir n'a point changé. Les seconds sont seulement plus forts, moins corrompus que les premiers et ils bénéficient du prestige dont l'un d'eux, Charles Martel, revêt sa race en barrant à Poitiers (732) la route à l'invasion arabe montée du sud à travers l'Espagne. Au début, les princes mérovingiens s'étaient montrés débauchés, traîtres, pillards ; à la fin, ils avaient mérité le sobriquet de « rois fainéants » laissant tomber le pouvoir aux mains des « maires du palais ». L'un de ces fonctionnaires, Pépin d'Héristal, ayant pris le titre de duc des Francs (687) exerça dès lors un pouvoir absolu. Son fils, Charles Martel, fut roi de fait ; son petit-fils Pépin le Bref fut roi de droit (752) son arrière-petit-fils Charlemagne devint empereur (800).

Dans un document, Alcuin, conseiller de Charlemagne, attribue à son maître les titres de roi de Gaule, de Germanie et d'Italie. C'est bien là ce qu'il aurait dû être et ce qu'il ne sut pas être. Charlemagne s'obstina à se dire « roi des Francs » sans tenir compte des réalités géogra-

phiques. S'il « organisa » la Germanie et rétablit un peu d'ordre en Italie, le fait d'avoir dès 780 donné à son fils Pépin le titre de roi des Aquitains et plus encore le singulier partage prévu dans son testament de 806, indiquent qu'il n'eut jamais l'ambition et ne comprit jamais la nécessité de réédifier l'unité de la Gaule. Lorsque la force des choses eut conduit les successeurs du grand empereur à ce fameux traité de Verdun (843) qui eût pu être si fécond, ce qui rendit le partage stérile, c'est que le royaume attribué à Charles-le-Chauve n'était qu'une Gaule déformée et amputée de ses membres essentiels. Le long règne de ce prince (843-877) fut handicapé par cette circonstance bien plus que par les incursions des Normands. La Provence et ce qui correspond au Dauphiné et à la Franche-Comté étaient soustraits à son pouvoir comme l'étaient déjà la Bretagne et l'Aquitaine. Ainsi la monarchie franque avait défait la Gaule ; des siècles allaient être nécessaires pour la refaire.

Qu'était devenu le peuple sous de tels chefs ? Il se sentait désemparé ; il avait vu les arts et les lettres dépérir autour de lui ; ses horizons s'étaient rétrécis et assombris ; surtout, il vivait dans une insécurité presque quotidienne. Et c'est pourquoi ce grand naufrage le jetait vers une force nouvelle, la féodalité. Habitant des campagnes appauvries ou des villes dépeuplées, il n'y avait plus d'autre ressource que de se lier à l'homme de guerre qui consentirait à protéger, à défendre celui qui se *recommanderait* à lui et achèterait, par le sacrifice d'une part de son indépendance, la sécurité relative impossible à obtenir autrement. « Une société paisible,

heureuse, écrit J. de Crozals, dans son *Manuel d'histoire de la civilisation*, une société demandant ses ressources au travail libre n'eût jamais songé à chercher son salut dans des combinaisons politiques aussi étranges. Mais, au milieu des circonstances tragiques qui lui avaient donné naissance, le régime féodal, en multipliant indéfiniment les centres d'action, en rétrécissant la sphère où devait s'exercer l'influence protectrice de chaque petit souverain se justifia par ses services ». Remarquons comme tout s'enchaîne ; le seigneur a des hommes à son service qu'il peut mettre à la disposition d'un seigneur plus puissant et celui-ci va le récompenser — à défaut d'argent qui n'abonde pas — par des concessions domaniales. Voilà le fief créé en quelque sorte automatiquement. Dès que le fief existe, son possesseur cherchera à le rendre héréditaire afin d'en assurer la possession à ses enfants. Il voudra aussi l'agrandir aux dépens de ses voisins et par conséquent s'attribuer le « droit de guerre privée ». Toute la féodalité est là.

Dès 587 le pacte d'Andelot avait préparé en fait le caractère héréditaire des « bénéfices » qu'on appellerait plus tard des fiefs. Les édits de Mersen et de Kiersy rendus en 847 et 877 par Charles le Chauve, confirmèrent et généralisèrent ces caractéristiques de la féodalité. « Au IXe siècle, dit A. Rambaud, il n'y a plus en Gaule un seul petit propriétaire qui obéisse directement au souverain ». C'est qu'en effet, et depuis longtemps, « l'homme libre, qui ne veut être le vassal de personne, mène une vie insupportable. Celui qui n'a pas un protecteur risque fort de perdre sa terre et celui qui n'a plus de terre tombe nécessairement dans la servitude ».

Le même édit de Mersen consacra le droit de guerre privée lequel, à vrai dire, existait depuis longtemps. Sous les Mérovingiens comme sous les Carolingiens, les guerres particulières furent incessantes.

L'anarchie monarchique (884-987)

L'édifice élevé par Charlemagne avait été moins solide encore que celui de Clovis. A partir de 884, le droit héréditaire cessa pratiquement d'exister en France. Les seigneurs féodaux élurent Charles le Gros qui n'était pas l'héritier. Puis, l'ayant déposé, ils lui donnèrent pour successeur Eudes, comte de Paris, qui venait de s'illustrer en défendant contre les Normands la ville dont il portait le nom. A la mort de ce prince un Carolingien, Charles le Simple devint roi, puis on élut Robert, frère d'Eudes, et ensuite le gendre de ce dernier, Raoul. Après quoi, on revint aux Carolingiens (954-986). L'indécision de Lothaire, leur dernier roi, et la disparition de son jeune héritier Louis V, secondèrent l'habileté d'Hugues le Grand, duc de France, petit-fils d'Eudes, qui avait su préparer l'avénement définitif de sa maison. Et l'an 987, à Senlis, écartant Charles de Lorraine, le prétendant carolingien, les seigneurs se laissèrent convaincre par l'archevêque de Reims, et élurent Hugues Capet, fils du duc de France. Il fut proclamé en qualité de « roi des Gaulois, des Bretons, des Normands, des Aquitains, des Goths, des Espagnols et des Vascons ». La formule vaut d'être relevée ; le nom des Francs n'y figure plus.

IV. — Les siècles français
(987-1914)

La période à laquelle nous sommes parvenus se divise normalement, bien que de façon très inégale, en huit chapitres que nous intitulerons : la monarchie capétienne, la guerre de cent ans, le retour à la politique capétienne, les guerres d'Italie, les guerres de religion, la monarchie absolue, la révolution, l'effort de reconstruction.

La monarchie capétienne (987-1328)

Le système de l'élection royale, s'il avait continué, eût fait de la France une république nobilaire vouée à l'anarchie comme le fut plus tard la Pologne. Or, ce système, les seigneurs féodaux y tenaient précisément parce qu'il les laissait maîtres du royaume. A la fin du Xe siècle, vingt-neuf provinces ou fragments de province constituaient en France sous des ducs, comtes ou vicomtes, des manières de petits Etats quasi indépendants, et un siècle plus tard on en comptera « jusqu'à cinquante-cinq d'inégale importance depuis les duchés jusqu'aux minuscules baronnies ». (J. de Crozals). Or, pour exercer le pouvoir suprême, les Capétiens ne disposaient ni d'armées permanentes ni d'impôts publics. « En fait de sujets, ils n'avaient que quelques paysans. Parmi leurs électeurs, ils comptaient des souverains plus puissants qu'eux-

mêmes » (Rambaud). Hugues Capet, populaire par les exploits de son aïeul Eudes, se trouvait être le frère du duc de Bourgogne, le beau-frère des ducs de Normandie et d'Aquitaine, circonstances qui avaient grandement favorisé son élévation. Mais parmi ceux qui avaient voté pour lui, aucun assurément ne s'était proposé de fixer de façon définitive la couronne dans sa famille.

Différentes étaient les arrières-pensées de l'Eglise. L'archevêque de Reims, Adalberon, l'évêque d'Orléans et le moine Gerbert, qui devait devenir pape sous le nom de Sylvestre II, avaient été, si l'on peut dire, les zélés « agents électoraux » du nouveau roi, parce qu'ils éprouvaient combien l'Eglise avait intérêt au rétablissement de la doctrine romaine de l'indivisibilité monarchique. Grandement enrichie par les barbares qui pensaient racheter leurs crimes au moyen de donations pieuses, l'Eglise s'était corrompue. Au clergé des Ve et VIe siècles que ses vertus et les services rendus à la chose publique avaient illustré, s'était substitué un clergé peu respectable et encore moins lettré. Puis les pratiques féodales envahissant aussi le domaine ecclésiastique, on avait fini par voir les abbayes, les évêchés devenir des sortes de fiefs. L'honnêteté des mœurs et le goût de la culture s'étaient réfugiés dans les monastères d'où sortit aussi l'énergie nécessaire à la réforme. En 910 avait été fondé le célèbre ordre de Cluny qui devait donner au Saint-Siège le pontife rénovateur, Grégoire VII. Ainsi les idées romaines d'unité, d'administration, d'universalité reprenaient vie en face du morcellement féodal qui avait failli les étouffer.

Les premiers Capétiens eurent cette grande habileté de savoir se servir alternativement des droits féodaux et de la conception ecclésiastique et romaine de la royauté. Ils eurent d'autre part le temps pour eux. Hugues Capet ne régna que dix ans, mais son fils Robert en régna trente-cinq, son petit-fils Henri Ier, vingt-neuf et son arrière petit-fils Philippe Ier, quarante-huit. Discrètement, obscurément, mais sans se lasser, ces princes que les chroniqueurs ont souvent calomniés, affermirent leur situation et travaillèrent à agrandir leur domaine et à s'émanciper de leurs vassaux. Louis VI (1108-1137) avait commencé dès 1101, du vivant de son père, à lutter contre ceux-ci [1] les armes à la main. Soldat infatigable, il chevauchait sans cesse, « prompt à détruire les repaires féodaux et à faire cesser les souffrances du peuple » (Lavisse et Rambaud). Sans mériter le titre de créateur des communes qu'on lui donne à tort, ce prince n'en concéda pas moins nombre de chartes émancipatrices. S'il laissa sans solution la question normande [2], Louis VI, en mariant son fils avec l'héritière du duché d'Aquitaine avait préparé heureusement l'avenir.

Le règne de Louis VII (1137-1180) marque un recul de l'entreprise capétienne. Le recul eût été complet sans l'habileté et la fermeté de

(1) Les premiers Capétiens associèrent leur fils aîné au trône en le faisant élire et sacrer de leur vivant. Ce ne fut pas toujours sans peine. A partir de Philippe-Auguste, cette précaution devint inutile ; le droit héréditaire s'était assez affermi pour s'imposer à tous.

(2) Posée par le fait que le duc de Normandie, vassal du roi de France et conquérant de l'Angleterrs (1066), se trouvait maintenant pour son suzerain un terrible rival.

l'abbé de Saint-Denis, le célèbre Suger, qui administra le royaume en l'absence du roi, parti pour la croisade d'où il ne rapporta d'ailleurs ni illustration, ni avantages. Malheureusement, après la mort de Suger, Louis VII réalisa son fâcheux dessein de divorce. La reine Eléonore contractant aussitôt un second mariage, porta son vaste héritage à Henri Plantagenet, duc de Normandie et, dès l'année suivante, roi d'Angleterre. Si bien qu'à l'avènement de Philippe-Auguste, non seulement toute la partie occidentale de la France, de Rouen à Bordeaux, se trouvait sous l'autorité britannique, mais que — les instincts d'indépendance féodale s'étant réveillés — le comte de Flandre, le duc de Bourgogne, les comtes de Blois et de Champagne s'unirent contre le jeune monarque. Philippe-Auguste les battit l'un après l'autre, imposa au comte de Flandre la cession de l'Amiénois et du Vermandois, puis se tournant contre l'Anglais, lui enleva la Normandie, la Touraine et l'Anjou (1202-1206). Une formidable coalition se noua tout aussitôt contre le roi de France. Les barons des régions flamande, belge, lorraine, les seigneurs anglais et allemands ayant à leur tête l'empereur d'Allemagne Othon IV vinrent se faire battre à Bouvines (27 juillet 1214). « La joie populaire qui éclata dans toute la France capétienne, à la nouvelle de ce grand succès permet de constater le progrès immense accompli par l'idée monarchique et la dynastie qui la représentait » (Lavisse et Rambaud). « Ce fut, a écrit un contemporain, la même allégresse dans les villes, dans les villages, dans les châteaux ; une seule victoire provoquait mille triomphes ».

Entre temps, la croisade prêchée par le pape Innocent III contre les Albigeois hérétiques apporta au roi la possibilité de prendre pied en Languedoc. Quand Philippe-Auguste mourut en 1223, après un règne de quarante-trois ans, laissant derrière lui l'Université de Paris déjà célèbre, les libertés municipales étendues à nombre de bourgs et de cités, la protection du commerce et de l'industrie esquissée, la réforme administrative en voie d'organisation, on peut dire que l'œuvre de réfection française était presque à mi-route et l'avenir de la nation assuré.

Louis VIII, qui réalisa quelques-unes des annexions préparées par son père, eut le tort de mourir prématurément, n'ayant régné que trois ans et laissant pour successeur un enfant de douze ans. Il eut le tort plus grand de constituer au profit de ses autres fils des apanages détachés du domaine royal. Ce retour aux coutumes barbares eût pu être gros de conséquences.

Louis IX, d'abord sous la régence de sa mère, Blanche de Castille, puis par lui-même, régna quarante-quatre ans (1226-1270). Quelque contradictoires que soient les jugements portés sur beaucoup de ses actes, il est un point sur lequel tous les historiens sont d'accord, c'est la puissance morale qui rejaillit sur la France du fait des vertus privées du saint roi. « Dans tous les pays où l'on parle français, c'est-à-dire de l'Angleterre à la Palestine, le souverain aux fleurs de lys apparaît comme le chef temporel de la chrétienté ». Il est arbitre ; l'empereur et le pape, le roi d'Angleterre et ses barons lui défèrent le jugement de leur querelles. Si Louis IX, de la sorte, n'a pas élargi le territoire de son pays, il en a accru le prestige extérieur en

même temps qu'il orientait l'exercice du pouvoir dans la voie de la justice et de l'intérêt public. Ses ordonnances concernant l'administration des villes, la protection du peuple contre les empiètements des fonctionnaires, le cours de la monnaie, etc... sont les assisses premières d'une législation respectable et forte, C'est qu'autour du roi se tiennent des « légistes » qui, déjà influents sous Philippe-Auguste, le sont plus encore sous son petit-fils et le seront surtout sous Philippe IV le Bel (1285-1314).

« Le règne de Philippe le Bel, a-t-on dit, est le règne des légistes. C'est avec des procès qu'il brise toutes les grandes puissances du temps ». Sortis parfois des rangs du clergé, les légistes de ce temps appartenaient, en général, à la bourgeoisie. Passionnément attachés à la double tâche de fortifier le pouvoir royal et d'abaisser la noblesse féodale, ils s'appuyaient sur le droit romain dont la faveur renaissante (1) allait croissant. Des écoles de droit romain avaient été fondées à Orléans et à Angers et saint Louis avait fait traduire en français le Digeste. La féodalité, affaiblie par les croisades et par les autres entreprises lointaines dans lesquelles s'était émoussée et dépensée sa terrible turbulence, trouvait en ces hommes les plus redoutables adversaires de ses prétentions. Ayant échoué en 1242 dans un vigoureux effort pour

(1) » Malgré la variété infinie de formes, presque toutes les chartes municipales du Midi dénotent chez leurs rédacteurs une grande culture d'esprit, une véritable éducation politique et la connaissance du droit romain... on retrouve dans ces communes les éléments essentiels de l'ancienne cité gallo-romaine. » (Rambaud).

reconquérir la suprématie qui leur échappait, les seigneurs se sentirent plus impuissants encore sous Philippe le Bel. Non seulement le domaine royal était fortement accru par l'acquisition des comtés de Champagne, de Blois, de Chartres, du royaume de Navarre, de la ville de Lyon... mais le trône était appuyé sur un Parlement d'où les prélats et nobles étaient à peu près exclus et sur des Etats Généraux (1) aux travaux duquel le Tiers Etat participait avec ardeur. Il n'y avait plus seulement le roi désormais ; il y avait l'Etat — conception nouvelle ou renouvelée, anti-féodale et contenant en germe toute l'évolution moderne.

La guerre de cent ans (1337-1452)

Avec Philippe le Bel la fortune des Capétiens s'évanouit. La chance qui si longtemps leur avait été favorable tourna. En quatorze ans, les trois fils du défunt roi se succédèrent sur le trône, disparaissant prématurément sans laisser d'héritiers mâles. Ainsi, la couronne se trouva échoir

(1) Le Parlement était l'ancienne Cour de justice du roi ; les sessions en étaient irrégulières. Philippe le Bel les rendit régulières et en fixa le siège à Paris ; il le « laïcisa » en quelque sorte en 1239. Quant aux Etats Généraux, leur première réunion date de 1302. Saint Louis, en 1262, avait bien convoqué en même temps que les représentants de la noblesse et du clergé, ceux du Tiers Etat, mais jamais encore les trois ordres n'avaient reçu mandat de délibérer en commnn. La plus grande liberté paraît avoir présidé à la désignation des députés du Tiers, en 1302 ; le suffrage fut à très large base sinon « universel » et en certains cas, des femmes même exercèrent un droit de vote.

à un cousin, Philippe de Valois, qui régna sous le nom de Philippe VI (1328-1350).

On a dit de lui et de son fils Jean II le Bon (1350-1364) qu'ils étaient « entichés d'une fausse chevalerie ». Leur chevalerie en tout cas cadrait fort mal avec les nécessités du moment. Il faut néanmoins reconnaître que nul prince n'eût réussi à empêcher le conflit franco-anglais d'éclater. La conquête de l'Angleterre par les Normands, le mariage d'Henri Plantagenet avec la femme divorcée de Louis VII, en avaient pour ainsi dire posé le lointain principe. Philippe-Auguste apercevait si nettement ce péril que « pendant les quarante-trois ans de son règne il ne laissa point passer deux printemps sans guerroyer contre les rois d'Angleterre ou leurs barons » (Lavisse et Rambaud). Malgré ses tendances pacifistes, saint Louis avait dû, lui aussi tirer l'épée contre l'ennemi héréditaire d'alors. A la mort du dernier fils de Philippe le Bel, Edouard III d'Angleterre eût pu être l'héritier reconnu s'il n'y avait pas eu la loi salique. La loi salique excluait l'héritage par les femmes. Philippe de Valois fut donc proclamé, mais on pouvait craindre que cette circonstance ne précipitât les hostilités. Il en fut ainsi. Ce que nul par contre n'eût prévu, c'est qu'une période d'effroyables calamités allait commencer pendant laquelle on verrait des princes français trahir et ruiner la France, la guerre civile mêler ses horreurs à celles de la guerre étrangère, des bandes de pillards ravager le pays, un roi dément réduit à accepter la plus honteuse des capitulations... jusqu'au jour où Jeanne d'Arc, la merveilleuse héroïne (1429-1431) viendrait

éveiller le patriotisme[1] et dresser la nation contre l'envahisseur.

Quiconque veut bien comprendre cette extraordinaire époque ne doit pas négliger certains faits qui ont été trop souvent maintenus dans l'ombre ; et avant tout la réunion des Etats Généraux de 1356, où siégeaient huit cent députés dont plus de la moitié étaient des gens du Tiers Etat. En sortit la « Grande ordonnance de 1357 ». L'adhésion donnée par les Etats provinciaux aux réformes proposées en même temps que le vote des subsides demandés par la royauté prouvent que si, dans l'entreprise du prévôt des marchands de Paris, Etienne Marcel, la violence se mêla fâcheusement à la sagesse[2], il y avait dès lors dans le pays une opinion populaire prête à l'unanimité, en vue de supprimer les abus, aussi bien que de repousser l'ennemi. Charles V (1364-1380) n'osa pas se mettre à la tête d'un mouvement si hardi, mais il en recueillit les enseignements et grandement en profita. Les seize années de son règne réparateur restaurèrent l'équilibre et eussent suffi à tirer la France de l'ornière, si la folie de son successeur, Charles VI (1380-1422), le luxe et les dépenses d'une cour assoiffée de plaisirs, les indignes rivalités des membres de la famille royale,

(1) On dit trop volontiers que le patriotisme n'*existait* pas avant Jeanne d'Arc. La liesse qui avait accueilli la victoire de Bouvines aussi bien que le deuil général mené autour du cercueil de saint Louis attestent l'existence antérieure, bien que parfois confuse encore, du sentiment patriotique.

(2) Le mouvement auquel Etienne Marcel a donné son nom lui survécut. Les ordonnances rendues en 1389 puis en 1401, 1407, 1409 indiquent la force persistante de ce mouvement. Il se manifesta encore aux Etats Généraux de 1413.

la coupable complicité de la reine Isabeau de Bavière n'avaient facilité aux Anglais la reprise de leurs desseins ambitieux. Quand Jeanne d'Arc parut, ils tenaient la moitié du royaume.

Le retour à la politique capétienne (1452-1483)

Le roi Charles VII ayant recouvré la presque totalité de ses Etats, entreprit — quelque peu assagi par le malheur et l'expérience — de remettre son royaume en « bonne police, paix et justice » (1), mais c'est à son successeur Louis XI qu'était réservée la satisfaction d'en finir avec ce duché de Bourgogne dont le titulaire, oncle de Charles VI, avait trahi sa race en s'alliant aux Anglais. Louis XI réunit à sa couronne, avec la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Artois, le Roussillon, l'Anjou, le Maine et la Provence. Il le fit en retournant — par des procédés personnels et pas toujours recommandables — à cet opportunisme capétien qu'on pourrait définir : l'art de profiter des circonstances et d'utiliser en vue d'un plan arrêté des forces contradictoires en sachant attendre et en évitant d'intervenir au dehors sans nécessité certaine. Il est à remarquer qu'au cours de l'histoire de France, cette formule a toujours été celle qui procura les succès solides. Les gouvernants ont toujours perdu à s'en écarter et se sont bien trouvés d'y revenir.

(1) Des auteurs compétents estiment que la France, fort peuplée au moment où éclata la guerre de Cent ans perdit, au cours de cette triste période, près de la moitié de sa population.

De l'héritage capétien, Louis XI répudia pourtant un élément essentiel : le concours des Etats Généraux. Charles VII, en 1439 s'était fait reconnaître — temporairement sans doute aux yeux des députés et définitivement à ceux du roi — le redoutable privilège de lever les « aides et tailles » (c'est-à-dire l'impôt) sans recourir à leur entremise. Ainsi sombraient les grands principes posés en 1355 et 1356 à savoir que « nulle taxe ne pourrait être levée qu'avec le consentement des Etats et que les trois ordres seraient soumis aux mêmes impôts ». On peut se demander si la Révolution française ne tire pas sa plus lointaine origine de l'acte de 1439 (1).

Louis XI, de nature ombrageuse et jalouse, se garda de revenir sur ce point aux saines traditions et lorsque aux premiers temps du règne de Charles VIII (1483-1498) se réunirent à Tours, les Etats de 1484, ce fut en vain que les députés tentèrent un nouvel effort pour obtenir les réformes désirées. L'assemblée se montra digne de celles du XIVe siècle « par la précision avec laquelle elle formula les principes du droit national ». On entendit un député de la noblesse de Bourgogne rappeler que « la royauté est un office, non un héritage », que « l'Etat est la chose du peuple et le peuple, l'universalité des habitants du royaume », qu'un édit « ne prend force de loi que par la sanction des Etats Généraux ». Depuis plus d'un siècle, l'esprit public tendait à s'orienter vers ces doctri-

(1) C'est l'opinion de Tocqueville. Philippe de Commines l'avait su prévoir en disant que par l'obtention de ce privilège, Charles VII faisait « à son royaume une plaie qui longtemps saignera ».

nes, mais la royauté, après les avoir encouragées, s'en écartait maintenant.

Les guerres d'Italie (1494-1547)

La géographie politique autant que leur sagesse réfléchie avait empêché les Capétiens d'entrer en contact direct avec l'Italie, dont la Provence les séparait. Ainsi, le « mirage italien » qui déjà agissait sur les Gaulois ne s'était point exercé sur eux. Le roi Robert, fils de Hugues Capet, avait décliné l'offre des seigneurs lombards prêts à lui offrir la couronne. Mais un des fils de Louis VIII, à qui son père avait donné l'Anjou en apanage, se fit investir par le pape du royaume des Deux-Siciles, fondé par les Normands de France. Ainsi était née cette interminable rivalité qui mit aux prises à Naples les princes d'Anjou et leurs descendants avec des prétendants d'autres nationalités. Or, Charles VIII, par le testament du dernier descendant de la dynastie angevine se trouvait hériter de droits illusoires sur le royaume napolitain. Il ne sut pas résister au mirage. Ludovic le More, régent du duché de Milan, qui y avait intérêt, persuada au roi de France de faire valoir ses droits. Celui-ci, pour acheter sa liberté d'action, rétrocéda le Roussillon à l'Espagne, l'Artois et la Franche-Comté à l'Autriche. Ainsi, avant d'avoir rien rapporté, l'aventure coûtait à la France trois provinces.

Elle se déroula sous trois règnes. Charles VIII, Louis XII, François Ier dépensèrent là le meilleur des forces nationales. Aux prétentions

primitives sur le royaume de Naples, Louis XII joignit ses prétentions personnelles sur le Milanais, en qualité de petit-fils de Valentine Visconti. François Ier y ajouta l'ambition d'arriver à l'empire, ce qui le mit en rivalité directe avec Charles-Quint. Ces cinquante et une années ne laissèrent en somme au point de vue politique que des causes d'inquiétudes, des haines à cultiver, des germes de conflits futurs. Au point de vue du progrès de l'esprit, les guerres d'Italie ne furent point, certes, sans résultat. Toutefois, il faut reconnaître avec E. Gebhart (*Les origines de la Renaissance*), que la France du XIIe et du XIIIe siècle se trouvait prête à servir de berceau à l'inévitable éclosion rénovatrice. Ce sont les misères de la guerre de Cent ans qui forcèrent les Français d'aller quérir en Italie, plus tard, les fleurs de l'arbre qui avait failli s'épanouir chez eux.

La prospérité intérieure et l'affabilité du souverain rendirent heureuses aux yeux du peuple les dix-sept années du règne de Louis XII (1498-1515). Mais comment oublier ce traité de Blois, par lequel le roi, pour obtenir le Milanais, accepta un moment de fiancer sa fille avec le petit-fils de l'empereur allemand et lui promit en dot la Bourgogne, la Bretagne et le comté de Blois. Quant à François Ier (1515-1547), si l'on se souvient qu'il établit la vénalité des charges publiques, il est impossible de ne pas estimer que les contemporains ont été bien indulgents à ses folies et, parfois, la postérité à sa mémoire. Ces deux actes sont fâcheusement symptomatiques de la politique intérieure et de la politique extérieure des Valois.

Les guerres de religion (1560-1598)

En affranchissant au XIVe siècle le pouvoir politique des Etats de la juridiction temporelle de Rome, en suscitant la véritable révolution qui « avait ruiné sous Boniface VIII la suprématie absolue du Saint-Siège, fondée par Grégoire VII » (Mignet), Philippe le Bel avait en quelque manière facilité la voie aux réformateurs. Lorsque Luther eut donné le signal de la révolte, la France, restée comme la Gaule « curieuse des nouveautés » et placée tant géographiquement que politiquement à mi-chemin des deux doctrines qui s'opposaient, la France se trouva mêlée au conflit. La pente de son caractère eût incliné François Ier à la tolérance, mais n'ayant aucun intérêt à soutenir la Réforme [1], il se laissa tourner contre elle. L'affreux massacre des « Vaudois » eut lieu sous son règne. Sous Henri II des édits successifs préparèrent les violences armées. Sous François II, les « huguenots », assez forts pour résister à la persécution, tentèrent par la Conjuration d'Amboise d'enlever le roi. Les règnes de Charles IX et d'Henri III furent ensanglantés ; on compte quatre guerres religieuses sous chacun de ces deux princes. Les factions n'obéissaient plus qu'à leur intérêt propre. Les huguenots demandèrent du secours à l'Angleterre et lui livrèrent

(1) Les sécularisations qui jouaient un si grand rôle en Allemagne ne pouvaient intéresser le roi de France qui avait le droit de nomination aux bénéfices. D'autre part, la suprématie romaine réduite au spirituel n'était pas alors une gêne pour lui.

Le Havre ; plus tard, ils ouvrirent la frontière de l'est aux Allemands. Les papistes appelèrent Philippe II et cherchèrent à porter au trône un prince espagnol. « La royauté subit la même éclipse que l'idée de patrie » et contre elle, on commença « à formuler des théories républicaines ». (Rambaud). Le chancelier Michel de l'Hospital, après s'être épuisé en efforts pour établir la notion de la liberté de conscience, mourut de chagrin après l'odieuse journée de la Saint-Barthélemy (1572), mais l'esprit qu'il incarnait ne mourut point. Henri IV (1589-1610) allait en être l'illustre représentant. Longtemps égaré, l'esprit public, reconnaissant en ce prince l'héritier des saines traditions nationales, groupa autour de lui des partisans de plus en plus nombreux et dévoués. On à justement considéré l'Edit de Nantes (1598) comme l'acte par lequel « la France, devançant les autres peuples chrétiens, entrait dans les voies de la société nouvelle qui sépare l'Eglise d'avec l'Etat, le devoir social des choses de la conscience et le croyant du citoyen » (Aug. Thierry). C'était la paix religieuse après quarante années de luttes sanglantes et stériles.

La monarchie absolue (1624-1774)

La période à laquelle nous sommes parvenus prend son point de départ naturel à l'accession au pouvoir du cardinal de Richelieu. La monarchie absolue, Richelieu l'organisa (1624-1642) ; Louis XIV, au cours de son long règne (1643-1715), en porta le système à l'apogée ; Louis XV

enfin (1715-1774) l'ébranla et la ruina. Cette période avait été préparée et en quelque sorte rendue fatale par ce qui l'avait précédé. Néanmoins, en étudiant le règne d'Henri IV, on aperçoit que la mort prématurée de ce prince abattu par le poignard d'un fanatique, apporta aux destinées du pays une modification radicale. Il y a là comme un tournant décisif de l'histoire de France. Quinze années de plus eussent sans doute suffi au roi pour réorienter de façon définitive le pays dans cette voie du progrès, du libéralisme et de l'union où il avait su l'engager. Digne successeur des grands Capétiens comme aussi du sage Charles V, il se révèle tout entier dans le discours qu'il tint à Rouen, lors d'une assemblée de notables, invitant ses sujets à « participer avec lui » à l'œuvre de paix comme ils l'avaient fait à l'œuvre de guerre. Car, nul ne sut mieux que lui faire alterner l'épée et la charrue, la prudente économie et la dépense opportune, la concentration et l'expansion. La mort d'Henri IV apparaît ainsi comme une rupture irréparable dans l'application d'une politique qui, à la différence de celle de Louis XIV, « n'eût jamais lassé l'Europe ni épuisé la France ».

Les Etats Généraux qui s'assemblèrent en 1614 sous la régence de Marie de Médicis firent éclater encore une fois la valeur du Tiers Etat « si patriote, si dévoué au roi, d'une éducation politique déjà si avancée » (Rambaud). Mais, jamais la noblesse ne lui avait témoigné pareille hostilité et pareil mépris. Les seigneurs déclaraient insolemment « qu'il y avait autant de différence entre eux et le Tiers qu'entre maître et valet ». Ce fut la dernière réunion des Etats Généraux avant 1789.

Richelieu trouva l'ordre troublé par la turbulence et l'égoïsme vaniteux des grands, par les intrigues du « parti protestant » et, pourrait-on dire, d'une façon générale par cette longue désaccoutumance du dévouement au bien public qui était le résultat des désordres du siècle précédent. Il ne saurait être question de résumer ici le règne de Louis XIII et l'œuvre de Richelieu, non plus que les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Aussi bien l'objet de ce travail n'est point, comme le lecteur l'a bien compris, de présenter un tableau d'ensemble de l'histoire de France, mais plus simplement d'aider à l'étudier en la divisant convenablement et d'y faire, par là, saisir le remarquable enchaînement des formules, des aspirations et des instincts. Le XVIIe et le XVIIIe siècle qu'on a le tort de vouloir interpréter isolément, s'éclairent dès qu'on cherche à les rattacher aux siècles précédents.

La monarchie absolue se trouva aux prises avec des difficultés extérieures découlant de la politique interventionniste inaugurée par les ambitions italiennes de Charles VIII et de Louis XII et par le rêve impérial de François Ier et fortifiées par les rivalités internationales issues des guerres de religion. Elle eut contre elle la malchance de trois régences successives : celles de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche et de Philippe d'Orléans, pendant les minorités de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV — et, pour elle, le concours des hommes les plus éminents : Richelieu, Turenne, Louvois, Colbert, Vauban, Dupleix et tant d'autres. Sa domination coïncida avec un merveilleux essor de la pensée et trouva en Louis XIV le monarque qui, selon

l'expression de Michelet, sut le mieux « animer et encourager le génie[1].

Ce qui lui manqua, ce fut de pouvoir s'appuyer sur des institutions nationales appropriées à son principe. On avait détruit les anciennes et on ne s'était pas inquiété de les remplacer. Or « il n'y a pas de système qui puisse durer autrement que par des institutions. Les institutions sont une garantie non seulement de la sagesse des gouvernements mais de leur durée » (Guizot). C'est pourquoi il est probable que, même sans la corruption et le gaspillage des forces qui ont deshonoré le règne de Louis XV, le régime de la monarchie absolue était condamné à n'être dans l'histoire « qu'un fait puissant mais sans racines » (Guizot).

La révolution (1774-1814)

Ces dates ne sont point, d'ordinaire, celles que l'on assigne à la période dite révolutionnaire, mais c'est à tort. Cette période englobe aussi bien le règne de Louis XVI (1774-1792) qui inaugura la Révolution que le gouvernement de Bonaparte (1799-1814) qui la confisqua. L'intervalle entre ces deux pouvoirs est rempli par les violences qui ont compromis la République naissante et en ont rendu la confiscation possible, sinon inévitable.

De même que la conception gouvernementale

(1) M. de Falloux a dit non moins justement en parlant de Louis XIV : « Ce qui manquait à son génie personnel disparut sous les dons que la Providence avait prodigués à son règne ».

définie par Louis XIV en une parole mémorable : l'Etat, c'est moi — avait fait lentement son chemin à travers certains des règnes antérieurs, de même les germes du mouvement révolutionnaire doivent être recherchés dans un lointain passé. Les persistantes propositions des Etats Généraux, la tentative impatiente d'Etienne Marcel se relient de façon directe et suivie aux exigences formulées en 1789. En étudiant ces temps troublés, on est exposé à négliger des parties essentielles et à laisser l'attention se concentrer autour de certaines figures ou de certains événements dont le caractère accentué s'impose trop exclusivement. C'est ainsi que les débuts du règne de Louis XVI et les premiers temps du Consulat demeurent volontiers dans l'ombre, tandis que les journées dramatiques de la Terreur et les gloires éclatantes de l'Empire se trouvent en plein relief.

La période révolutionnaire dans son ensemble est au moins aussi militaire que politique. Ce qui la distingue, c'est d'abord l'ambition de créer un Etat modèle sur des données inédites et sans tenir grand compte du passé. C'est, ensuite, l'effort en vue d'extérioriser les idées d'émancipation. La guerre d'Amérique (1778-1783) qui commença dès les premières années du règne de Louis XVI participe déjà du caractère des guerres révolutionnaires et quand, en 1814, les Alliés entrant à Paris, déclarent qu'ils en veulent à Napoléon et non à la France, c'est bien contre l'empereur issu de la révolution qu'ils dirigent leur action. Ainsi une même caractéristique se maintient de 1774 à 1814 à travers l'histoire intérieure aussi bien qu'à travers l'histoire extérieure.

L'effort de reconstruction (1814-1914)

Le siècle suivant fut tout entier consacré à des essais successifs de réorganisation en vue de réaliser enfin cette stabilité politique que ni la monarchie absolue ni la révolution n'avaient pu atteindre. Le peuple français avait l'instinct que, selon la parole de Guizot citée plus haut « il n'y a pas de système qui puisse durer autrement que par des institutions ». Comme il était naturel, il retourna d'abord à son antique royauté en lui demandant de se moderniser. Le comte de Provence, frère de Louis XVI, fut appelé au trône (1814). Mais, au bout de quelques mois, Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, reparut inopinément. L'aventure dite des Cent jours qui prit fin à Waterloo (1815) se trouva, dans sa brièveté tragique, peser sur toute la période suivante. Malgré les efforts éclairés de Louis XVIII, l'essai de restauration monarchique en fut compromis dans son principe initial ; les conditions favorables de 1814 ne se retrouvèrent plus en 1815 et le règne tout entier s'en ressentit. Plus encore que les initiatives imprudentes de Charles X (1824-1830), l'absence d'esprit politique des assemblées conduisit à un échec définitif. L'utopie et l'effervescence se manifestaient perpétuellement dans les intentions et dans les gestes. On croyait à l'absolu, on manquait de sang-froid pour estimer la portée réelle des événements. La magie de quelques formules dispensait de tout opportunisme ; on comptait sur les principes ou sur l'éloquence pour résoudre les difficultés quotidiennes.

A la Restauration succéda par surprise une

« royauté populaire » que Louis-Philippe d'Orléans parvint à faire vivre dix-huit ans (1830-1848) en en modifiant peu à peu le caractère. La fragilité de cette royauté la plaçait néanmoins à la merci de la moindre secousse. On le comprit en 1848, mais la « république sociale » proclamée alors était prématurée. Au bout de quatre mois, le pays saisi d'alarme se jeta dans les bras d'un dictateur. Louis Napoléon, d'abord président (1849-1852), se fit empereur sous le nom de Napoléon III (1852-1870). Ce fut le régime du « despotisme éclairé » ; il ne dura guère. Louis-Philippe, sorti de l'émeute, avait dû, pour consolider sa couronne, évoluer vers le « droit divin » ; cette fois, il advint que Napoléon III, élu pour être despote, se vit forcé d'incliner vers le libéralisme. En 1869, la transformation semblait s'accélérer ; l'empire tournait à la monarchie constitutionnelle. Rien ne souligne plus clairement que ces changements d'orientation le caractère accidentel des derniers règnes. La guerre de 1870 emporta le trône impérial et les frêles appuis que lui constituait un parlementarisme sans racines.

En fait, la solution républicaine date virtuellement de 1830. Dès que la vieille monarchie restaurée n'avait pu se maintenir, la république était vouée à hériter d'elle. L'expérience chèrement acquise tendait à faire comprendre aux Français que leur premier besoin désormais était d'assurer la durée pratique du gouvernement plutôt que d'en rechercher la perfection théorique.

CINQ SIÈCLES ET DEMI
D'ACTIVITÉ COLONIALE
(1365 - 1915)

Le tableau de l'activité coloniale française à travers les cinq siècles et demi qui se sont écoulés depuis que cette activité s'est manifestée pour la première fois, n'a jamais été dressé. Par cela même, il est difficile de présenter au lecteur un travail complet. La forme que nous avons adoptée — celle d'une révision par année des fastes coloniaux — rend, du reste, l'entreprise plus ardue ; mais d'autres avantages compensent cet inconvénient, entre autres celui de la clarté et de la netteté. Les faits ont toujours une éloquence péremptoire qu'en l'espèce on ne manquera pas d'apprécier. Si quelques omissions ou quelques erreurs de détail (qu'on nous rendra service en nous aidant à réparer) se sont d'aventure introduites dans le texte, les conclusions d'ensemble qu'il est permis d'en tirer n'en sauraient être infirmées. L'activité coloniale française présente des caractères généraux d'autant plus remarquables qu'ils contredisent un préjugé aussi répandu que peu justifié : celui de l'incapacité relative de la race au point de vue de l'expansion et de l'établissement au loin. Il est assez facile de s'expliquer comment un tel préjugé s'est établi ; Louis XV en est surtout responsable. Les Français ont d'ailleurs contribué de leur mieux à lui donner de la force par

l'habitude prise par eux de se dénigrer, de faire le moindre cas de leurs belles qualités, quitte à vouloir, par ailleurs, s'attribuer parfois celles qui précisément leur sont étrangères.

Les trois empires coloniaux successivement édifiés du XIVe siècle à nos jours, ont ceci de commun que les initiatives individuelles s'y révélent, non pas seulement énergiques et ardentes, mais persévérantes à l'extrême et que, d'autre part, ce sont les guerres métropolitaines et les excès de la politique continentale qui ont fréquemment compromis — et même annulé à deux reprises — les résultats obtenus. En Guinée, dès 1365, au Canada dès 1518, en Algérie dès 1520, au Sénégal et en Guyane dès 1582, à Madagascar dès 1601, puis à Surate en 1668, à Tourane en 1749, des audaces privées ont planté les premiers jalons et dessiné ainsi les contours de l'effort futur. Qui dira la dose de vouloir obstiné nécessaire à construire ainsi, pierre à pierre, une Inde française, une Amérique, une Afrique, une Asie françaises, en face de pouvoirs publics, parfois hostiles, souvent distraits, dont l'appui fut, en tout cas, singulièrement intermittent ? Sans doute, du domaine indien et du domaine américain, il ne reste aujourd'hui que des débris — ou des noms ; tels ceux de la Caroline ou de la Louisiane. Encore ne doit-on pas manquer d'apprécier à sa valeur la magnifique survivance de l'établissement canadien devenu un des joyaux de la couronne d'Angleterre. Mais si dans ces parties du monde, un échec s'est produit — échec consacré par cette paix de 1763 dont le retentissement a pesé lourdement au dehors sur l'estimation des capacités coloniales françaises — le contraste n'en est

que plus saisissant entre l'empire disparu et l'empire vivant.

Quelles que soient les dimensions atteintes par le premier aux temps de Colbert ou de Dupleix, elles ne sauraient être comparées avec celles auxquelles était parvenu le second à la veille de la guerre de 1914 ; d'autant qu'il ne s'agit plus ici de possessions aux limites indécises et irrégulièrement exploitées, mais de régions où la domination est effective, la mise en valeur organisée, les frontières nettement tracées. L'empire colonial de la République avait à cette date une superficie globale d'environ 11.400.000 kilomètres carrés (plus de vingt et une fois celle de la France) avec une population de 47 millions d'âmes et son commerce annuel d'importations et d'exportations se totalisait à près de 3 milliards et quart [1].

Or en 1871, ce même empire représentait une superficie de moins d'un million de kilomètres carrés, une population inférieure à cinq millions, un commerce qui n'atteignait pas même 600 millions. On peut juger par là des progrès prodigieux accomplis en quarante ans. La République détient, à cet égard, une sorte de record dans les annales universelles, car si l'accroissement de territoire et de puissance réalisé rappelle les plus brillantes épopées de l'histoire, on découvrirait, en y prêtant l'attention voulue, que jamais pareils avantages ne furent obtenus à si bon compte, c'est-à-dire avec une si faible dépense proportionnelle d'hommes et de capitaux — et on serait autorisé à ajouter : avec

(1) Il est oiseux de rappeler qu'il s'est encore beaucoup agrandi et enrichi depuis 1914.

autant de douceur, de tolérance, et d'humanité. Les témoignages les plus impartiaux ont déjà préparé, sur ce point, le jugement de la postérité.

Ici encore la victoire est due à la persévérance, à la patience, à l'esprit de suite abondamment dépensés. Les contemporains toujours pressés ont pu récriminer (et ils ne s'en sont pas fait faute) sur la lenteur à utiliser Bizerte ou à occuper Tombouctou. L'histoire reconnaîtra qu'à force de prudence la Tunisie, le Tonkin, Madagascar, le Congo, le Dahomey sont entrés dans l'empire colonial français sans que la paix européenne ait couru, de ce chef, un risque sérieux ; elle louera dans la conduite de l'affaire de Maroc ou de celle des Nouvelles-Hébrides une possession de soi-même et une abnégation aussi rares que méritoires.

Depuis le jour où Jules Ferry reprenant avec un coup d'œil et un courage admirables l'entreprise de Colbert, donna à l'effort colonisateur l'impulsion décisive, cet effort ne s'est plus ralenti. Il a suivi un cours régulier, lent mais sûr. Son meilleur agent a été le soldat français, tour à tour, combattant et pionnier, explorateur, architecte, ingénieur, maître d'école, voire même archéologue. Derrière lui, le personnel civil d'improvisation moins aisée s'est formé peu à peu ; des gouverneurs ont paru dont les noms s'inscrivent à côté de ceux d'un Frontenac ou d'un André Brüe, leurs illustres prédécesseurs.

On a médit de l'administration centrale, de son étroitesse dans la conception et de sa routine dans l'exécution. Il est probable que les critiques ultérieurs, jugeant de haut et de loin, apprécieront au contraire la souplesse dont, à maintes reprises, elle a fait preuve dans le choix

et l'application des méthodes. La passion d'uniformité qui a si souvent nui aux œuvres du génie français, n'a point fait sentir cette fois ses ravages. Des formules très diverses ont été employées, allant du protectorat complet au « métropolitanisme » absolu. Et ce seul recours simultané à des principes si opposés est symptomatique de l'évolution de l'esprit public.

Il ne pouvait être question dans ces pages brèves, d'insister sur le détail de l'outillage économique. Le lecteur trouvera pourtant quelques indications intéressantes à ce sujet, notamment en ce qui concerne la longueur kilométrique du réseau ferré et du réseau télégraphique coloniaux à la date de 1913, le débit d'eau fourni par les puits artésiens du Sud algérien, l'achèvement de grands travaux publics comme le fameux pont du Fleuve rouge à Hanoï... Cela suffit à rappeler que s'il reste beaucoup à faire — par exemple le Transsaharien autour duquel on a tant tergiversé, — il a été fait beaucoup déjà.

De même, en évoquant le passé, nous n'avons pu citer toutes les « compagnies » de colonisations écloses sous l'ancien régime. Entre 1600 et 1700, il en a été relevé soixante-cinq et la liste est reconnue incomplète. Même protégées par Henri IV, Richelieu ou Louis XIV, la majorité d'entre elles ont périclité pour des causes multiples dont le « continentalisme » souvent obligatoire de la politique française fut, à coup sûr, l'une des plus agissantes et des plus fréquentes. Mais le découragement ne s'ensuivit point ou, du moins, il ne fut jamais que très passager.

Ainsi s'affirme, une fois de plus, cette persévérance individuelle qui fut vraiment le ciment de la France coloniale. C'est toujours ce mot

qui vient aux lèvres lorsqu'on cherche à qualifier le grand mouvement plus de cinq fois séculaire auquel des Français de toutes les conditions et de toutes les opinions ont collaboré et qui, ayant trouvé dans la « paix armée » de la fin du XIXe siècle l'occasion d'un épanouissement définitif, constitua à la fois pour la France la compensation des déceptions passées et la préparation des vaillances nécessaires aux luttes du lendemain.

Premier empire colonial français (1365-1763)

1365

Premiers établissements fondés sur la côte de Guinée : le Petit Paris, le Petit Dieppe.

1402

Jean de Béthencourt, chambellan de Charles VI, s'empare des Iles Canaries, en opère la conquête en deux ans et s'en proclame souverain.

1488

Jean Cousin part de Dieppe à la recherche des Indes Orientales.

1503

Paulmier de Gonneville part de Honfleur et débarque au Brésil nommé par lui : terre des perroquets. Il en ramène le fils d'un chef qui s'établit en Normandie et épouse sa fille. — Les Ango à Dieppe.

1504

Denis de Honfleur débarque dans la baie de Bahia.

1508

Thomas Aubert ramène à Rouen sept Brésiliens.

1518

Premier établissement français au Canada.

1520

Douze français accompagnent Magellan autour du monde. — Une compagnie française fonde un établissement en Algérie pour la pêche du corail.

1529

Jean Parmentier, surnommé « il gran capitano francese », explore Sumatra, les Moluques, les Maldives, Madagascar.

1530

Jean III de Portugal ayant ordonné, en 1523, de couler les navires français dans les eaux brésiliennes, Jean Ango détruit en représailles l'établissement de Pernambouc, capture 300 bateaux, puis remonte le Tage jusqu'à Lisbonne et impose la paix.

1534-35

Jacques Cartier, de Saint-Malo remonte le Saint-Laurent jusqu'au lieu où sera bâti Montréal. — Première association de marchands rouennais pour le commerce du Brésil.

1536

Un traité de commerce franco-turc étend à

tout l'empire ottoman les avantages commerciaux déjà concédés aux Français en Egypte.

1537

Une flotte française accomplit le tour de la Méditerranée en faisant escale le long des côtes.

1541-42

Jacques Cartier et Roberval créent deux établissements au cap Breton et dans l'île d'Orléans.

1555

Expédition de Villegageux qui, inspiré par Coligny, se rend à Rio-de-Janeiro et y fonde une colonie mi-protestante, mi-catholique que ne tardent pas à détruire la guerre civile d'une part et les Portugais de l'autre.

1561

La compagnie de négociants marseillais qui a obtenu le privilège de la pêche du corail sur la côte d'Algérie, y bâtit une maison dite « Bastion de France ».

1562

Expédition organisée par Coligny et confiée à Jean Ribaud, de Dieppe, à destination de la Floride. Ribaud débarque au nord et nomme le pays : Caroline, en l'honneur de Charles IX.

1564

Nouvelle expédition confiée au poitevin Laudonnière.

1565

Sept navires envoyés dans la Caroline sous le commandement de Jean Ribaud. Les Espagnols s'emparent du fort Caroline, dispersent les vaisseaux et forcent Ribaud à capituler près de San Augustine. Massacre de 900 français.

1567-68

Charles IX n'ayant pas le loisir de les venger, de Gourgues, gentilhomme de Mont-de-Marsan, part de Bordeaux avec 200 hommes et débarque en Floride. Il fait sauter le fort, massacre 400 Espagnols et revient en France.

1582

Des Normands, chassés de Guinée par les Portugais occupent l'emplacement de Saint-Louis du Sénégal.

1588

Henri III concède à trois neveux de Cartier le privilège du commerce des pelleteries au Canada.

1591

Exploration des îles Saint-Pierre et Miquelon qui feront partie de la Nouvelle France.

1598

Henri IV nomme lieutenant général pour l'Amérique le marquis de la Roche qui se ruine dans une entreprise hasardeuse.

1599

Fondation d'une compagnie de commerce pour le Canada et l'Acadie.

1600

Fondation de trois compagnies visant Sumatra et Java, les pays Barbaresques et les « mers orientales ».

1601

Des marins dieppois fondent un premier établissement français à Madagascar.

1602

De Chastes, gouverneur de Dieppe, fonde une compagnie de commerce entre gentilhommes et négociants de Rouen et de La Rochelle.

1603

Premier voyage de Champlain en Amérique.

1604

Henri IV fonde une compagnie de commerce pour l'Inde. — Adalbert de La Ravardière, cadet de Gascogne, reconnaît les côtes de la Guyane et prend possession du pays au nom du roi de France.

1605

Second voyage de Champlain ; fondation de Port-Royal en Acadie et exploration des côtes.

1608

Fondation de Québec par Champlain.

1611

Fondation du fort du Saut Saint-Louis, au Canada, par Champlain.

1614-15

Découverte des lacs Huron, Michigan et Supérieur par Champlain. — Fondation de la compagnie de la Nouvelle France entre gens de Saint-Malo, Rouen et La Rochelle.

1626

Un groupe de colons rouennais s'établissent en Guyane. — Fondation de la compagnie « des Iles de Saint-Christophe, la Barbade et autres à l'entrée du Pérou ».

1627

Fondation de la compagnie des Cent associés pour le commerce du Canada.

1628-29

Les Anglais ayant, pendant la régence de Marie de Médicis, ravagé l'Acadie, s'attaquent au Canada et s'emparent de Québec.

1631

Traité de commerce avec le sultan du Maroc. Consulats à Marrakech et à Saffy.

1632

Paix de Saint-Germain ; les Anglais rendent le Canada. — Rigaud, de Dieppe, débarque à Madagascar pour y fonder un établissement.

1633

Des compagnies françaises se forment pour faire le commerce au Sénégal et en Guinée.

1635

Fondation de Saint-Pierre de la Martinique. D'Enambuc et ses compagnons prennent, vers ce temps, possession de Saint-Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique. Des boucaniers français s'établissent à Saint-Domingue. — Fondation d'une compagnie dite des « Iles d'Amérique ».

1638

Un marin français « prend possession » de l'Ile Bourbon.

1640

Traité avec le dey d'Alger; stipulant divers avantages pour le commerce français.

1642

Richelieu ayant fait occuper l'île Bourbon et ratifié les initiatives privées à Madagascar, il est constitué après lui une « compagnie de l'Orient » pour le commerce de l'île ; Pronis, agent de la compagnie s'y installe. — Occupation de Ste Marie de Madagascar. — Fondation de Fort-Dauphin. — Trois cent colons partis de Dieppe s'établissent en Guyane dans l'île de Cayenne.

1648

La compagnie de Madagascar y envoie de Flacourt, un de ses directeurs.

1651

Fondation de la compagnie de la France equinoxiale pour le commerce de la Guyane.

1656

Jean Bourdon découvre la baie d'Hudson.

1660

Fondation d'une compagnie de commerce, dite de la Chine, qui sera réorganisée en 1698 et 1712.

1661

Fondation de Montréal.

1662

Le Canada devient possession de la Couronne. — Expédition du duc de Beaufort avec 93 vaisseaux et 6.000 hommes contre les pirates algériens ; tentative de débarquement à Djidjelli.

1663

Premiers forts élevés sur les rivages de la baie d'Hudson.

1664

La compagnie des Cent associés ayant été dissoute, le monopole du commerce au Canada est attribué à la compagnie des Indes occidentales. — Colbert fonde la Compagnie des Indes orientales qui sera la plus importante des compagnies françaises. Madagascar lui est attribuée sous le nom de France orientale, mais le nom d'île Dauphine prévaut. — Une expédition fran-

çaise conduite par de la Barre reprend possession de Cayenne où s'étaient établis les Hollandais.

1665

Le bey de Tunis concède des avantages commerciaux à la France et reconnaît la préséance du consul français sur les consuls des autres puissances à Tunis. — D'Ogeron prend aux Espagnols la partie occidentale de St-Domingue.

1666

Au Canada, le marquis de Tracy vient à bout des Iroquois alliés des Anglais. L'intendant Talon réclame et obtient l'abolition du monopole. Les soldats du célèbre régiment de Carignan reçoivent des facilités pour se fixer au Canada.

1667

Traité de Bréda ; l'Angleterre rend l'Acadie. — Quelques aventuriers s'enfonçent dans le Far-west et atteignent les Montagnes rocheuses.

1668

Fondation du comptoir de Surate, premier établissement français dans l'Inde, par Caron, un des directeurs de la compagnie et du comptoir de Mazulipatam. — Le père capucin Honoré négocie un traité de commerce franco-persan. — Fondation d'une compagnie du Nord pour le commerce des bois et goudrons de Norvège.

1670

Fondation d'une compagnie du Levant pour

le commerce des soieries et cotons d'Asie Mineure.

1671

Cavelier de la Salle descend l'Ohio et atteint le Mississipi. — Fondation d'un premier village à l'île Bourbon. — Etablissement fondé à Whydah (Dahomey).

1672

Une escadre française s'empare de San Thomé, sur la côte de Coromandel. — Le comte de Frontenac, gouverneur du Canada.

1673

Louis Jolliet, le père Marquette et cinq Français descendent le Wisconsin, puis le Mississipi jusqu'à l'Arkansas. — Fondation d'une compagnie du Sénégal pour la traite des noirs, réorganisée en 1679 et 1696.

1674

Fondation de Pondichéry ; Martin, gouverneur français (1674-1701). — Edit par lequel le roi déclare unis au domaine de la Couronne le Canada et les Antilles.

1678

D'Estrées enlève Tabago aux Hollandais.

1679

La Salle atteint à nouveau le Mississipi en descendant l'Ohio.

1681

La Salle descend tout le cours du Mississipi avec 23 Français et 25 Indiens dans des canots en écorce.

1682

La Salle atteint le delta et prend possession de la « Louisiane » au nom de Louis XIV (9 avril). — Bombardement d'Alger par Duquesne en représailles des actes de piraterie des deys algériens. — Aux Antilles, depuis 1661, on a occupé Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, St-Barthelemy. Colbert a protégé les flibustiers de Saint-Domingue et enlevé aux Espagnols la partie occidentale de l'île où Ogeron de Boire cherche à fonder une colonie modèle. — De Saint-Domingue une expédition dirigée sur Panama a tenté de s'établir dans l'isthme.

1683

Mort de Colbert et apogée du premier empire colonial français.

1685

Louis XIV envoie une mission de Jésuites français à Pékin. — Des forts français créés à Détroit et à Niagara.

1686

Malgré les insuccès des essais colonisateurs de la compagnie de Madagascar, Louis XIV réunit officiellement l'île à la France. Pendant 60 ans aucun établissement nouveau ne sera tenté, mais les navires français continueront à trafiquer

sur les côtes sans que les autres nations essaient d'y prendre pied. — Une mission siamoise est envoyée à Louis XIV pour demander alliance et protection.

1687

Cavelier de la Salle recherche, par mer, l'embouchure du Mississipi. Il est tué et dépouillé par son escorte.

1688

Fondation de Chandernagor. — Bombardement d'Alger par d'Estrées. — La Mothe-Ayron explore le cours de l'Oyapock.

1690

Les Anglais, profitant de la guerre de la ligue d'Augsbourg, s'efforcent de prendre Québec et sont battus sous les murs de la ville. — Les Hollandais prennent Pondichéry qu'ils rendront à la paix.

1697

Les Anglais enlèvent l'Acadie et échouent devant le Canada défendu par le marquis de Vaudreuil.

1699

Le Moyne d'Iberville jette l'ancre devant Biloxi et quelques jours plus tard trouve les bouches du Mississipi, en vain cherchées par La Salle.

1699-1700

Les Français fondent à Biloxi le premier établissement français sur le golfe du Mexique.

1700

Le Sueur remonte la Mississipi jusqu'au saut Saint-Antoine et construit un fort sur la rivière Saint-Pierre ; Bienville explore la Rivière rouge ; fondation de la mission de Kaskakias sur le Mississipi.

1701

Fondation du comptoir de Calicut ; Pondichéry devient la capitale de l'Inde française ; Martin, premier gouverneur général (1701-1706).

1702

Fondation de Mobile (Alabama) par les Français, sur l'ordre de d'Iberville, gouverneur de la Louisiane.

1707

A la mort de l'empereur Aureng Zeb qui tenait en respect les négociants anglais, hollandais et portugais, les compagnies anglaise et française émancipées commencent à devenir puissances territoriales et leur rivalité s'accentue. — André Brüe, gouverneur du Sénégal (1707-1723), jette les bases de la prospérité de la colonie.

1713

Traité d'Utrecht ; Louis XIV cède Terre-Neuve, l'Acadie et les territoires de la baie d'Hudson, ainsi que la partie de la Guyane aux limites mal définies, limitrophe du Brésil. — La compagnie d'Afrique fonde des comptoirs à Bône et à Collo.

1714-15

Juchereau de Saint-Denis passe de la Rivière rouge au Rio grande.

1716-17

Fondation du premier poste des Natchitotchez en Louisiane.

1717

La compagnie d'Occident décide la fondation de la Nouvelle-Orléans et en désigne les fonctionnaires ; les travaux sont commencés l'année suivante.

1719

Prise de Pensacola aux Espagnols de Floride par les troupes françaises de la Louisiane ; La Harpe remonte la Rivière rouge. — La compagnie d'Afrique est absorbée par la compagnie des Indes réorganisée.

1720

Fondation de Louisbourg dans l'île du Cap Breton. — Deux expéditions françaises sont organisées en vue de prendre possession du Texas.

1721

Les Français de Bourbon occupent l'île Maurice abandonnée en 1712 par les Hollandais et la nomment île de France. Le roi la concède à la compagnie des Indes orientales. — La Nouvelle Orléans est érigée en capitale de la Louisiane ; La Harpe explore l'Arkansas.

1722-28

Bourgmont explore le Missouri et fonde le fort d'Orléans.

1725

Occupation de Mahé où existe un comptoir depuis 1722.

1729

Le sergent La Haye, parti de la Guyane, explore le Haut Yari, découvre et reconnaît la chute redécouverte plus tard par Crevaux et baptisée par lui : chute du désespoir.

1735

Mahé de La Bourdonnais, gouverneur de l'île de France pour la compagnie des Indes, met l'île en valeur, construit des routes, des ports et développe la culture.

1736-43

La Verandrye explore le nord des Grands lacs et reconnaît les Montagnes rocheuses.

1739

Dumas, gouverneur dans l'Inde (1735-41), fait reculer les Mahrattes et est créé nabab par le Grand mogol. — Acquisition de Karikal.

1741

Dupleix, gouverneur de Chandernagor, est nommé gouverneur général. — Création des Cipayes par Dupleix.

1744

Le nombre des colons canadiens, depuis 1713, s'est élevé de 25.000 à 50.000. Une ligne de forts a été établie sur l'Ohio pour unir le Canada à la Louisiane.

1746

La Bourdonnais amène des renforts improvisés à Dupleix, menacé dans Pondichéry ; prise de Madras. La bataille de San Thomé (4 nov.), où 230 Français et 700 Cipayes l'emportent sur 100.000 Hindous, ruine le prestige des armées indigènes en montrant la supériorité militaire des Européens.

1748

Pondichéry assiégée par les Anglais. Victoire de Dupleix. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, Louis XV qui fait la guerre « en roi et non en marchand », restitue Madras ; les Anglais rendent Louisbourg pris par eux en 1741.

1749

Poivre, agent de la compagnie française des Indes, fonde un établissement en Indo-Chine, dans la baie de Tourane.

1750

Guerre pour la succession du Dekkan et du Carnatic. Dupleix, La Touche et Bussy écrasent la cavalerie mahratte dans quatre batailles. Dupleix, à l'apogée de sa puissance, obtient la cession de cinq provinces dont il forme un véritable royaume, sur la côte orientale. Les Anglais

n'ont plus guère que Madras. Leurs intrigues à Versailles. — Fondation de Yanaon. — A Madagascar, la reine Béty, épouse du sergent français La Bigorne, reconnaît le protectorat de la France et lui donne l'île de Sainte-Marie (1750-1767).

1754

Rappel et disgrâce de Dupleix. Godeheu, son successeur, signe avec les Anglais un traité par lequel les compagnies rivales renoncent à leurs possessions et s'interdisent d'intervenir dans les affaires de l'Inde.

1755

Au Canada, Vaudreuil repousse les assaillants du fort Duquesne (Pittsburg).

1756

Montcalm amène des renforts. Prise des forts Ontario et Oswego. Les Indiens alliés de la France attaquent la Nouvelle Angleterre.

1757

Prise de Chandernagor par Clive.

1758

Les Anglais ayant porté leurs forces à 80.000 hommes, prennent les forts Louisbourg et Frontenac. Montcalm remporte sur eux la victoire de Carillan. — Les Anglais s'emparent du Sénégal.

1759

Bataille des plaines d'Abraham ; mort de Wolfe et de Montcalm. Capitulation de Québec.

1760

Au Canada, M. de Lévis défend les forts ; ils succombent l'un après l'autre. — Dans l'Inde, Bussy est fait prisonnier au combat de Vandavachi.

1761

Lally Tollendal, successeur de Godeheu, capitule dans Pondichéry.

1763

Traité de Paris. Les Anglais rendent démantelées Pondichéry et Chandernagor, mais la France perd le Canada, la vallée de l'Ohio, la Louisiane, Saint-Vincent, la Dominique et le Sénégal.

Deuxième empire colonial français

(1768-1814)

1768

Bougainville, encouragé par le futur Louis XVI, parcourt l'Océanie et reconnaît les Pomotou, Tahiti, la Nouvelle-Guinée, les Nouvelles-Hébrides, etc. — Tentative du comte de Maudave à Madagascar.

1770

Traité du Bardo, conclu à la suite du bombardement de Bizerte et de Sousse par les marins français et confirmant les privilèges français relatifs à la pêche du corail en Tunisie. — Le privilège de la compagnie des Indes, qui a été suspendu en 1769, est aboli.

1772

Le capitaine Kerguelen prend possession de l'archipel qu'il a découvert.

1773-86

Tentatives de Beniowsky à Madagascar où, en 1767, le gouverneur de l'Ile de France a fait occuper Foulepointe.

1779

Guerre d'Amérique. La marine française a été réorganisée par Choiseul et Sartine après quatre-vingt ans de décadence. — Fondation d'une nouvelle compagnie pour le commerce du Sénégal que les Anglais évacuent. — Prise de Saint-Louis par le duc de Lauzun.

1782

Le bailli de Suffren remporte la victoire de Madras et reprend Pondichéry.

1783

Victoire de Gondelour remportée par Suffren. — Traité de Versailles ; restitution du Sénégal à la France, ainsi que des cinq villes de l'Hindoustan, de Saint-Pierre, Miquelon, Tabago et Sainte-Lucie.

1785

La compagnie des Indes est reconstituée avec ses privilèges et son monopole.

1786

Pose de la première pierre de « l'Académie française des Sciences et des Beaux-Arts », à Richmond en Virginie.

1787

La Pérouse découvre les îles des Amis, les îles Norfolk et aborde à Botany Bay ; sa mort à Vanikoro. — L'évêque Pigneau de Behaine, en Indo-Chine (1787-1798). Traité négocié par lui entre Louis XVI et Gia-Long par lequel le sou-

verain annamite cède à la France Poulo-Condore et la baie et la ville de Tourane. — Occupation de Dakar.

1789

Les « Cahiers » de 89 se montrent très favorables aux entreprises coloniales.

1790

Le commerce des Indes est déclaré libre et ouvert à tous.

1791

D'Entrecasteaux, à la recherche de La Pérouse, parcourt les mêmes archipels et aborde à la terre de Van Diemen. — Création en France de 34 écoles de navigation.

1792

L'assemblée législative accorde aux colonies une représentation au Parlement. — Mission donnée par l'assemblée à Lescallier, qui se rend à Madagascar et dans l'Inde.

1792-99

Résistance de l'île de France et de l'île de la Réunion (Bourbon) aux Anglais. Victor Hughes, envoyé aux Antilles par la Convention, chasse les Anglais de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie.

1794

Abolition de l'esclavage (4 février).

1793-95

Les corsaires français s'emparent de près de 500 navires anglais. — Le « Vengeur » périt dans la bataille du 1er juin 1794, en défendant un convoi venu de Saint-Domingue.

1795

Traité de Bâle. L'Espagne cède la partie espagnole de Saint-Domingue.

1797

Expédition d'Egypte. Lettre de Bonaparte à Tippo-Saïb ; ses projets. Les troupes françaises en Egypte (1798-1801).

1800

L'Espagne cède la Louisiane et promet la Floride. — Courses de Surcouf dans l'océan Indien. — Prise de Gorée par les Anglais.

1801

Expédition du général Leclerc à Saint-Domingue (1801-1803). Fièvre jaune et soulèvement des nègres ; échec de l'expédition. — Le Portugal rend la moitié du territoire contesté entre le Brésil et la Guyane.

1802

Une ambassade tunisienne vient saluer Bonaparte. — Paix d'Amiens. — L'Angleterre rend la Martinique, Gorée et les établissements de l'Inde. — Mission commerciale du général Sebastiani dans le Levant. — Mission du général Decaen à l'île de France. — Rétablissement du

« Pacte colonial » aboli par la Convention. On nommait ainsi un ensemble de règlements promulgués au cours des XVIIe et XVIIIe siècles et dont le but était d'assurer un monopole exclusif aux négociants de la métropole dans les colonies.

1803

Le Premier consul, à la suite de l'échec de l'expédition de Saint-Domingue, vend la Louisiane aux Etats-Unis.

1804

Le général Decaen, gouverneur des possessions françaises de la mer des Indes, fait de Tamatave le centre des établissements de Madagascar.

1808

Napoléon envoie un émissaire au français Jacques de Liniers, devenu vice-roi de La Plata.

1810

L'Angleterre a repris peu à peu toutes nos colonies ; l'île de France succombe la dernière.

1811

Prise de Tamatave par les Anglais.

1814

Traité de Paris. L'Angleterre rend quelques colonies, mais garde Sainte-Lucie, Tabago et l'île de France.

Troisième empire colonial français

(1830-1915)

La Restauration est peu coloniale mais, de 1815 à 1830, les ministres de la marine, Dubouchage, Molé, Portal, le marquis de Clermont-Tonnerre, Hyde de Neuville reconstituent la marine française. En 1828, le célèbre voyageur français René Caillé, pénètre à Tombouctou où nul Européen n'est jamais parvenu encore. Une tentative pour nouer des relations avec le successeur de Gia Long, empereur d'Annam, échoue. A Madagascar, où le général Decaen l'a jadis installé comme représentant français, Sylvain Roux continue de défendre nos intérêts. Et en 1829, la flotte française bombarde Tamatave et s'en empare, cependant que Caillé est nommé résident à Bammako, poste qu'il n'occupera pas. Tout se prépare pour la reprise de l'activité coloniale.

1830

Prise d'Alger et établissement de la domination française. — Premier traité du Bardo signé entre la France et la Tunisie ; abolition définitive de l'esclavage chrétien. Mathieu de Lesseps, consul de France et ami du bey, l'amène à accepter une sorte de protectorat français.

1831

Occupation d'Oran.

1832

Création des « Bureaux arabes ». Occupation de Bône. Révolte d'Abd-el-Kader.

1833

Prise de Bougie. Création du poste de gouverneur général de l'Algérie.

1836

Occupation de Tlemcen.

1837

Traité de la Tafna, conclu avec Abd-el-Kader et lui concédant des droits sur une partie de l'Oranie. Création de la Direction des affaires arabes. Essais de colonisation militaire du général Bugeaud. Fouilles de Lambèse. Prise de Constantine. Tentatives d'intervention turque. A partir de 1837 une flotte ottomane se dirigera chaque année vers l'Algérie et sera tenue en respect par la flotte française (1837-1855). — Dans la Casamance, fondation du comptoir de Sedhiou.

1838

Signature d'une convention d'amitié avec Pomaré IV roi de Tahiti.

1839

Le commandant Bouët-Willaumez signe, au

Gabon, un premier traité avec les indigènes. Occupation de l'estuaire du Gabon.

1840

Les territoires sakalaves de la côte occidentale de Madagascar sont placés sous le protectorat français. — Ordonnance de réorganisation du Sénégal, insistant sur les « intérêts du commerce ». — Campagne de Changarnier et de Lamoricière en Algérie ; prise de Cherchell, Médéah et Miliana.

1841

Occupation de Mascara et de la région Mostaganem-Oran-Tlemcen. — Cession de Nossi-Bé et de Mayotte.

1842

Le père Chanel, debarqué aux îles Horn en 1837, réussit à y faire accepter le protectorat français.

1843

Prise de la smala d'Abd-el-Kader. Les marchandises françaises importées en Algérie auront la franchise, mais la douane continue à percevoir un droit d'entrée sur les produits algériens en France. — Comptoirs français établis à Assinie et Grand-Bassam. Traité avec Amatifou, roi d'Assinie. — Voyages de Raffenel (1843 et 1846) qui cherche à atteindre le Nil par le Sokoto et le Soudan central. — Première prise de possession de la Nouvelle-Calédonie.

1844

Bataille d'Isly gagnée par le maréchal Bu-

geaud. Occupation de Biskra et de Laghouat. — Le sultan du Maroc ayant soutenu Abd-el-Kader, l'escadre du prince de Joinville bombarde Tanger et Mogador. — Le souverain des îles Wallis, que le père Bataillon, missionnaire, a, depuis sept ans, complètement gagné à l'influence française, accepte le protectorat de la France. — Le protectorat est également établi sur les îles Gambier.

1845

Les Hovas qui, en 1825, avaient surpris et chassé les postes français restant à Madagascar, molestent à leur tour les colons anglais auxquels ils avaient d'abord témoigné de la bienveillance. Des navires franco-anglais bombardent Tamatave et opèrent un débarquement qui échoue. — Traité de Lalla-Maghnia fixant la frontière du Maroc et de l'Algérie.

1846

Premières explorations de du Chaillu, Walker, de Compiègne et Marche en Afrique. — Visite du bey de Tunis à Paris. — Le protectorat français établi en 1843 sur l'archipel de Tahiti est définitivement confirmé.

1847

Reddition d'Abd-el-Kader au général Lamoricière. — Intervention en Annam ; bombardement des forts de Tourane et destruction de la flotte annamite.

1848

Premier essai de gouvernement civil en Algé-

rie (1848-1851), le gouverneur général restant militaire.

1849

Fondation de Libreville au Gabon. — Réduction de l'oasis de Zaatcha en Algérie. — Insurrections incessantes (1849-1851) des montagnards de la Kabylie et de l'Aurès.

1850

Explorations du P. du Chaillu ; voyage de Panet, de Saint-Louis du Sénégal à Mogador.

1852

On reprend pied à Grand-Bassam délaissé après l'occupation de 1843. — MM. Laborde et Lambert, établis à Madagascar, s'efforcent d'y préparer un protectorat effectif de la France.

1853

Prise de possession par la France de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances. — Les îles Gambier deviennent colonies françaises.

1854

Fondation de Nouméa. — Occupation de Tougourt. — Découverte des gisements aurifères de Guyane. — Au Sénégal, où les gouverneurs se sont succédés depuis trente ans sans politique précise, un programme est rédigé sur les plaintes et réclamations des commerçants de Bordeaux et du Sénégal et remis au nouveau gouverneur, le commandant Faidherbe (1854-1865). Il châtie les indigènes qui pillent les villages et les caravanes aux environs de Saint-Louis, établit des

postes fortifiés sur le fleuve et construit le poste de Médine.

1855

L'agent consulaire de France achète au sultan de Tadjourah le territoire d'Obock.

1856

Exploration de P. du Chaillu sur l'Ogooué. — Insurrection kabyle en Algérie. — Mission du capitaine de Bonnemain à Ghadamès (1856-1857).

1857

Le poste de Médine attaqué par les Toucouleurs est sauvé par Faidherbe. — Fondation de Grand Popo sur la côte des Esclaves. — Expédition du maréchal Randon en Kabylie ; soumission définitive du pays. — Convention réglant les droits de pêche à Terre-Neuve.

1858

Le prince Jérôme Napoléon, « ministre de l'Algérie » (1858-1860). — A la suite du massacre de missionnaires en Indo-Chine et de l'échec d'une mission pacifique confiée à M. de Montigny, l'amiral Rigault de Genouilly s'empare de Tourane. — Annexion des îles Marquises. — Prise de possession de l'îlot Clipperton.

1859

Prise de Saïgon. Par suite de la guerre d'Italie et de l'expédition de Chine, Tourane est évacué mais Saïgon, assiégé, résiste. — Commencement des travaux du canal de Suez (25 avril). — L'ex-

plorateur Duveyrier, âgé de 19 ans, pénètre au Touat.

1860

Napoléon III se rend en Algérie et y reçoit le bey de Tunis. Le maréchal Pélissier, gouverneur général. — Reconnaissances de Vincent dans l'Adrar et du lieutenant Lambert dans le Fouta Djallon. — Un gouverneur français est installé à la Nouvelle-Calédonie. — Campagne de Syrie (1860-1861), pour protéger les Maronites contre les Druses.

1861

Fin de l'ancien « Pacte colonial » ; plus de privilèges pour le commerce français aux colonies ; elles sont libres de commercer avec l'étranger, afin d'avoir désormais « l'accès de la voie libérale et féconde ouverte à la France » (allusion au régime établi par les traités de commerce de 1860). — Traité avec Radama II, roi de Madagascar. — La campagne est reprise en Indo-Chine par l'amiral Charner ; quelques victoires sont chèrement achetées autour de Saïgon.

1862

Tu Duc, empereur d'Annam, cède à la France par le traité de Saïgon, les trois provinces de Mytho, Bien Hoa et Saïgon avec l'archipel de Poulo-Condore et s'engage à verser une indemnité de 20 millions ; heureux débuts de l'administration française sous l'amiral de la Grandière. — Un traité signé à Paris ratifie l'acquisition d'Obock. — Nouveau voyage de Napoléon III en Algérie.

1863

Fondation de Dakar. — Etablissement du protectorat à Porto-Novo par entente amicale avec le souverain du pays. — Le capitaine Doudart de Lagrée amène le roi du Cambodge Norodom, à signer un traité établissant le protectorat de la France. Le capitaine explore ensuite le cours du Mékong et le Laos. — Politique du « royaume arabe » en Algérie, Napoléon se proclame « l'empereur des Arabes », visant à développer la prospérité par le travail et la propriété indigènes, secondés par les capitaux de la métropole, mais sans encourager les français à se fixer dans le pays ; arrêt dans le mouvement colonisateur.

1864

Convention avec l'Angleterre qui occupe Lagos sur la côte d'Afrique. — Fondation de Petit Popo. — Le roi de Dahomey cède Kotonou, mais le protectorat laissé sans ressources ni organisation est attaqué par les Dahoméens et les Anglais et momentanément abandonné. — La Turquie cherche à reprendre la régence de Tunis ; activité italienne et anglaise à Tunis. — Prise de possession des îles Loyalty. — Le lieutenant de vaisseau Mage et le Dr Quintin arrivent à Segou, capitale du roi Ahmadou. — Le maréchal de Mac-Mahon, gouverneur général de l'Algérie. — La Nouvelle-Calédonie devient un lieu de déportation pour les criminels.

1865

Luttes locales au Sénégal ; fondation de postes et de comptoirs dans la région des rivières du sud. — Tentatives des Anglais pour s'emparer

du territoire de Porto Novo. — Voyage de Mage au Niger ; essai de pénétration au Soudan.

1867

La cour de Hué ayant provoqué d'incessantes révoltes contre l'autorité française en Cochinchine, l'amiral de la Grandière, gouverneur, reçoit l'ordre d'occuper les trois autres provinces de la Basse Cochinchine. — Le dernier voyage de Doudart de Lagrée au Mékong et à Luang Prabang démontre la supériorité des voies fluviales du Tonkin. — Famine en Algérie.

1868

Fondation d'Agoué et de Porto Seguro au Dahomey. La cession de Kotonou est confirmée par un traité signé à Whydah. — Nouveau traité signé à Tananarive et confirmant le précédent. — Des négociants et armateurs de Marseille achètent le territoire de Cheikh Saïd sur la mer Rouge.

1869

Inauguration du canal de Suez. — Aymès reconnaît le cours de l'Ogooué. — Constitution d'une commission financière internationale à Tunis.

1870

Restauration du régime civil en Algérie. — Evacuation des postes de la côte de Guinée. M. Verdier, de La Rochelle, prend le titre de résident de sa propre autorité et réussit à conserver Grand Bassam à la France. — Décrets Crémieux

attribuant la qualité de citoyens français aux israélites algériens.

1871

L'amiral de Gueydon, gouverneur de l'Algérie (1871-1873). Insurrection à laquelle près des deux tiers de la population indigène refusent de s'associer. Loi mettant 100.000 hectares à la disposition des Alsaciens-Lorrains désireux d'émigrer en Algérie.

1872

Premier voyage de Brazza au Gabon. — El Golea atteint par le colonel de Gallifet (1872-1873). — Explorations de Marche et du marquis de Compiègne dans l'Afrique équatoriale (1872-1874).

1873

Le général Chanzy en Algérie (1873-1879). Loi créant la propriété individuelle pour les indigènes. — Expédition de M. Dupuis, négociant, sur le Fleuve rouge ; son installation à Hanoï où il est molesté. Le lieutenant de vaisseau Garnier avec 175 hommes s'empare d'Hanoï et du delta ; les Annamites demandent l'appui des « Pavillons noirs », bandes de pirates chinois ; attaque d'Hanoï et mort de Garnier.

1874

Convention de Saïgon ; abandon d'Hanoï et du delta. — M. Roustan, consul général à Tunis (1874-1882) ; difficultés provenant de la situation prépondérante des consuls d'Angleterre et d'Italie sur lesquels le bey s'appuie. — Reprise

des relations amicales avec l'Abyssinie, esquissées en 1843.

1875

Le colonel Brière de l'Isle, gouverneur du Sénégal. — Missions de Brazza, Ballay et Marche (1875-1878). — En Indo-Chine, explorations et voyages (1875-82). La convention de 1874, considérée par les indigènes comme une preuve de faiblesse, les encourage à la résistance. Malgré les efforts de M. Le Myre de Vilers, premier gouverneur civil de Cochinchine, la cour de Hué se rapproche du Tsong Li Yamen et envoie à à Pékin des ambassades et des présents. — Les colons anglais aux Nouvelles-Hébrides s'unissent aux colons français pour demander le rattachement de l'archipel à la France.

1877

Difficultés à Madagascar ; agissements du missionnaire anglais Pickersgill (1877-1881). — Première exploration du D[r] Crevaux dans la région du Yari (Sud Amérique).

1878

Prise de Sabouciré (Soudan) sur les Toucouleurs. — Exploration de Paul Soleillet au Soudan. — Traité avec le roi de Dahomey qui reconnaît nos droits sur Kotonou. — Convention franco-anglaise pour la neutralisation des Nouvelles-Hébrides. — La France prend possession des îles Chesterfield. — Le D[r] Crevaux explore l'Oyapok et le Parou et va de Cayenne aux Andes par les affluents de l'Amazone.

1879

Au Sénégal le gouvernement prépare la marche sur le Niger ; fondation du fort de Bafoulabé. — Second voyage de Brazza au Congo (1879-1882) ; Makoko, roi des Batekés, accepte le protectorat français. — A. Grévy, gouverneur général de l'Algérie (1879-81). — Conférence internationale de Madrid au sujet du Maroc ; l'Allemagne et l'Autriche soutiennent la France qui refuse d'accepter la suppression des privilèges de ses « protégés ».

1880

Attaque d'Ahmadou ; traité dont le texte français et le texte indigène ne correspondent pas. — Le lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes, à la tête d'une expédition (1880-1881), fonde le poste de Kita et atteint le Niger à Bammako. — Fondation de Franceville et de Brazzaville. — Abdication de Pomaré V ; Tahiti devient colonie française. — Higginson fonde une compagnie française pour l'exploitation des Nouvelles-Hébrides. — Le Dr Crevaux remonte le Magdalena, franchit les Andes et atteint l'Orénoque par le Guaviare.

1881

Incursions des Kroumirs en Tunisie et débarquement des troupes françaises ; envoi d'une escadre ottomane ; la France déclare qu'elle s'opposera par la force à tout débarquement turc et le considérera comme une déclaration de guerre ; la flotte ottomane se retire. Prise du Kef et traité du Bardo. Reprise de l'insurrection ; occupation de Bizerte ; prise de Sfax, Djerba,

Gabès et Kairouan. — En Algérie, gouvernement de M. Tirman (1881-1891) ; décrets rattachant les différents services à leurs départements respectifs ; délégations données au gouverneur général. Le général Saussier réprime la révolte de Bou Amana dans le sud Oranais. — Au Sahara, le colonel Flatters et sa colonne sont massacrés par les Touaregs ; au Soudan expédition contre Samory. — Traité conclus par le Dr Bayol et établissant le protectorat sur une partie du Fouta-Djallon. — Convention anglo-française relative aux Nouvelles-Hébrides.

1882

J. Cambon, résident général à Tunis ; traité entre la France et le bey supprimant les capitulations. — Au Soudan, expédition sur Bammako et construction du fort de ce nom. — Occupation du Mzab ; installation définitive à Ghardaïa. — Le Parlement ratifie le traité Brazza et vote des crédits pour la « mission de l'Ouest africain ». — Protectorat de Porto Novo. — A Madagascar, le commandant de notre station navale doit se porter au secours du consul de France à Tananarive ; le gouvernement hova envoie son ministre des Affaires Etrangères à Paris ; négociations qui n'aboutissent pas ; les délégués hovas les rompent brusquement et quittent de nuit Paris pour Berlin ; ils se rendent de là en Amérique, mais ne réussissent pas à soulever l'opinion en leur faveur. — Dans la mer Rouge, Soleillet obtient pour la France les ports et rade de Sagallo. — En Océanie, les colons de Nouméa, dirigés par M. Higginson, forment en trois jours une société au capital de 500.000 francs et achètent dans les différentes

îles du groupe plus de 400.000 hectares, ainsi que les établissements déjà fondés par les particuliers. — Intervention du marquis Tseng, ambassadeur de Chine à Paris, déclarant que son gouvernement ne reconnaît pas les traités franco-annamites. Envoi du commandant Rivière à Hanoï. Sur une nouvelle intervention du marquis Tseng, M. de Freycinet répond que « la France n'a aucune explication à fournir à la Chine ». — Exploration du Gran Chaco par le Dr Crevaux ; il est massacré sur les rives du Pilcomayo.

1883

Traité de la Marsa établissant le protectorat français définitif sur la Tunisie. — Construction du chemin de fer de Bafoulabé qui doit relier le Sénégal au Niger. — Fondation de 26 postes au Congo ; explorations et traités avec les chefs indigènes (1883-1885). — A Madagascar, bombardement des côtes et prise de Majunga et de Tamatave. L'amiral Galiber reprend alors les négociations qui n'aboutissent pas, les Hovas escomptant le renversement du cabinet Ferry. — Ratifications par Ménélik de la cession de Sagallo ; installation définitive à Obock. — Au Tonkin, le commandant Rivière conquiert le delta mais, insuffisamment renforcé, il est attaqué par les Pavillons Noirs et tué avec 30 de ses compagnons. Une division navale du Tonkin est crée et confiée à l'amiral Courbet qui bombarde et prend les forts de Thuan An à l'embouchure de la rivière de Hué. L'Annam demande la paix ; le traité du 25 août 1883 établit le protectorat français sur l'Annam et le

Tonkin et stipule la remise des douanes, l'occupation du Thuan An, etc... Mais la Chine envoie d'abord secrètement, puis ouvertement, des troupes au Tonkin et notifie, le 17 novembre, l'état de guerre en fait. Les Chinois sont défaits à Haï Dzuong. Prise de Sontay. — A Paris, création du Conseil supérieur des Colonies.

1884

Prise de Bac Ninh ; de Hong Hoa et de Tuyen Quan. Traité de Tien-Tsin (traité Fournier), du 11 mai ; mais à peine signé, survient la trahison chinoise de Bac Lé. La France dépose un ultimatum et la rupture s'en étant suivie, l'amiral Courbet pénètre dans la Rivière Min, y détruit, le 23 août, la flotte chinoise et le 24 l'arsenal de Fou Tcheou, puis redescend la rivière Min, en prenant à revers tous les forts et en les détruisant l'un après l'autre. Cette merveilleuse expédition ne lui coûte que dix hommes. — Blocus de Formose. — A Pnom-Penh, M. Thompson impose au roi Norodom un traité abolissant définitivement l'esclavage et établissant le protectorat complet. — Pour pallier aux conséquences du *Foreign Enlistment Act* promulgué par l'Angleterre et interdisant le ravitaillement des navires français dans les ports anglais, des dépôts de charbon sont créés à Obock, Mahé et Pondichéry. — En Tunisie, institution de 13 Contrôleurs civils en résidence dans les principales villes et chargés de l'administration du pays. — Au Soudan, fondation des postes de Koundou et Niagassola. — Reprise du protectorat français sur la côte de Guinée. — Echange de lettres entre le président de l'Association internationale africaine et Jules

Ferry, mentionnant les droits éventuels de la France à racheter l'Etat libre du Congo. — Jules Ferry étant parvenu à obtenir du parlement les crédits nécessaires, l'amiral Miot établit le blocus à Madagascar. — Occupation d'Ambado sur la mer Rouge. La maison de Marseille qui avait acquis le territoire de Cheik-Saïd le vend au gouvernement. — Le parlement de la Nouvelle-Zélande cherche à encourager l'exploitation des Hébrides par une compagnie anglo-australienne ; les colons de Nouméa, dirigés par Higginson, s'organisent à la hâte et arborent le drapeau tricolore à Mallicolo. — Conférence africaine de Berlin (1884-1885).

1885

Occupation des îles Pescadores et blocus du Petchili par l'amiral Courbet ; prise de Langson ; le général Brière de l'Isle pénètre à Tuyen Quan où le commandant Dominé tenait depuis 3 mois 1/2 avec 600 hommes contre 15.000 chinois. Surprise de Langson ; le parlement renverse le cabinet Jules Ferry. Les préliminaires de paix n'en sont pas moins signés et le traité de Tien Tsin (9 juin) reconnaît le protectorat de la République sur l'Annam et le Tonkin ; mort de l'amiral Courbet. — Sur la côte de Guinée traité de délimitation avec l'Allemagne qui a renoncé à ses prétentions sur le Koba et le Kabitaï, en échange de Petit Popo et de Porto Seguro, cédés au Togoland. — Les établissements de la côte d'Or sont repris par le gouvernement et rattachés au Gabon, puis au Sénégal, mais avec un résident particulier. — Samory défait par le commandant Combes ; campagnes du colonel Frey contre lui. — La Conférence

de Berlin proclame la liberté de navigation sur le Congo et le Niger. — Prétentions portugaises sur Kotonou ; la France s'interpose entre le Cabinet de Lisbonne et l'Association africaine. — A Madagascar, blocus de la baie de Diego Suarez. Traité établissant la souveraineté de Ranavalo sous le protectorat français ; les affaires extérieures demeureront aux mains du résident général ; Diego Suarez est cédée en propriété et Tamatave restera occupé jusqu'au versement d'une indemnité de 10 millions ; M. Le Myre de Vilers, premier résident général. — Loi dirigeant sur la Guyane en qualité de « libérés », les récidivistes ayant déjà subi partie de leur peine en prison. — Compromis entre Londres et Paris relatif à Terre-Neuve et que le parlement Terre-neuvien refuse d'accepter.

1886

Traité de délimitation et d'échange avec le Portugal au Soudan. — Campagnes du colonel Gallieni contre Ahmadou et Samory (1886-1888). — Massacre du lieutenant Palat sur la route d'In Salah. — M. de Brazza est nommé commissaire général de la République au Congo français (1886-1895). — Paul Bert, résident général à Hanoï, inaugure le gouvernement civil.

1887

Acquisition de Djibouti. — En Afrique, le chemin de fer atteint Aïn Sefra. — Le 16 août une mission française est devant Tombouctou, mais n'y pénètre pas. — Exploration du capitaine Binger (1887-1889). — Création du gouvernement général de l'Indo-Chine. — Des troupes française ayant été, l'année précédente, débar-

quées aux Nouvelles-Hébrides, l'Angleterre a protesté ; signature d'une nouvelle convention maintenant le régime antérieur. — Traité de délimitation avec l'Etat libre du Congo.

1888

Campagnes du colonel Archinard contre Ahmadou et Samory (1888-1891). — Mission du capitaine Binger dans la boucle du Niger. Kong sous le protectorat français.

1889

Les colons des Nouvelles-Hébrides (dont 42 Anglais), demandent à nouveau par voie de pétition, l'annexion à la France. — Première intervention armée au Dahomey (1889-1890) ; occupation de Kotonou et de Porto Novo ; traité. — Création d'un service mensuel de paquebots français entre Le Havre, Marseille et l'Afrique occidentale. — G. Bonvalot et le prince Henri d'Orléans traversent l'Asie par le Thibet.

1890

Prise de Segou Sikoro, capitale d'Ahmadou, par les troupes du colonel Archinard. — Deuxième mission Crampel au Tchad ; massacre de Crampel. — Missions Mizon, Monteil, Fourneau. — Convention anglo-française du 5 août ; la possession de l'hinterland du Sénégal et de la Guinée avec accès au lac Tchad, est reconnue par l'Angleterre. — Arrangement provisoire renouvelé annuellement entre la France et l'Angleterre relativement aux difficultés à Terre-Neuve. — Décret constituant le Soudan français en colonie semi-autonome.

1891

Occupation d'El-Golea. — Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie (1891-1897). — Campagne du colonel Humbert contre Samory. — Mission du Dr Crozat au pays Mossi. — Voyage du commandant Monteil à Kano, au Bornou et au Tchad et retour par la Tripolitaine.

1892

Prise de possession des îles Saint-Paul et Amsterdam. — La France, le Portugal et l'Etat du Congo règlent le régime douanier du bassin occidental du Congo. — Formation d'un corps de méharistes pour la police du désert ; prolongation du chemin de fer au-delà d'Aïn-Sefra. — Difficultés avec le roi de Dahomey, Behanzin, auquel les Allemands vendent des armes et des munitions et achètent des esclaves ; conquête du Dahomey et prise d'Abomey par le général Dodds. — Brazza crée des postes dans la région de la Haute-Sangha (1892-1894).

1893

Prise de possession effective des îles Kerguelen. — Les Siamois ayant, depuis 1885, passé indûment le Mékong et cherché à pénétrer en Annam et à occuper les provinces annamites de la rive gauche, l'amiral Humann réussit à franchir les passes et apporte un ultimatum à Bangkok ; soumission du roi de Siam qui renonce à toutes prétentions sur la rive gauche du fleuve et livre Chantaboum en gage provisoire. — MM. Ballay, Binger et Ballot sont nommés gouverneurs de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Bénin, érigés en colonies distinctes. — Fondation de Carnotville sur l'Ouémé.

1894

Le lieutenant-colonel Bonnier occupe Tombouctou où les canonnières du Niger l'ont dévancé ; sa mort. Le lieutenant-colonel Joffre établit l'autorité française dans la région. — Le gouverneur Liotard commence d'organiser les territoires de l'Oubanghi. — Création du ministère des colonies. — Entente franco-allemande et entente franco-belge pour la délimitation des frontières avec le Cameroun et le Congo. — Chemin de fer Djibouti Harrar. — Commencement des travaux militaires du port de Bizerte.

1895

Expédition de Madagascar commandée par le général Duchesne. Prise de Tananarive et soumission définitive du gouvernement hova. — L'escadre française inaugure Bizerte ; un croiseur franchit le nouveau canal et vient mouiller dans le lac. — Constitution du gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

1896

Annexion de Madagascar et abolition de l'esclavage. Le général Gallieni, gouverneur général (1896-1905). — Convention franco-anglaise neutralisant le bassin du Ménam et reconnaissant le droit d'intervention de l'Angleterre dans la presqu'île de Malacca et de la France dans le Laos. — Traités internationaux mettant fin, en Tunisie, au régime des capitulations (1896-1897). — Le lieutenant de vaisseau Hourst opère la première descente du Niger depuis Kabara. — Départ de la mission Marchand.

1897

La mission Gentil atteint le Tchad. — La mission Marchand se dirige vers le Nil à travers le Congo et l'Oubanghi. — Traité de Rio de Janeiro, soumettant à l'arbitrage du président de la Confédération Helvétique la question des frontières litigieuses entre le Brésil et la Guyane française. — Convention de délimitation avec les Allemands pour le Togo et avec les Anglais pour les frontières entre la Côte d'Or et le Soudan, Lagos et le Dahomey.

1898

La France obtient de la Chine l'exploitation du chemin de fer du Tonkin à Yunnansen, la déclaration d'inaliénabilité des provinces chinoises limitrophes du Tonkin (Yunnen, Kouang Si, Kouang Toung) et de l'île d'Haïnan, la direction et l'organisation des postes chinoises, enfin la cession à bail de la baie de Kouang Tcheou Ouan. — Commencement des travaux du pont du Fleuve rouge à Hanoï. — Difficutés à propos du dépôt de charbon concédé par le sultan de Mascate. — Décrets créant l'autonomie administrative et financière en Algérie. — Samory est défait et capturé. — La mission Foureau-Lamy se dirige vers Zinder et le Tchad. — Marchand à Fachoda ; difficultés avec l'Angleterre. — Au Congo, essai de concession de quarante lots de grande étendue à des Compagnies françaises. — Traité franco-anglais délimitant l'Afrique occidentale.

1899

Traité anglo-français fixant la frontière de l'hinterland tripolitain. Le Tibesti et le Borkou

sont attribués à la France qui renonce à toutes visées sur le Bahr el Ghazal. — Installation d'un résident français à Djibouti.

1900

La deuxième mission Gentil soumet tout le bassin du Tchad et du Chari. Rabah vaincu et tué. Mort du commandant Lamy. — Occupation des oasis du Touat et du Tidikelt, d'In Salah et d'Igli. — L'arbitrage suisse attribue au Brésil le territoire contesté situé entre l'Araguary et l'Oyapok.

1901

Conventions avec l'Espagne et l'Italie pour les délimitations de frontières au Rio de Oro et à la côte des Somalis. — Inauguration du câble français d'Oran à Tanger.

1902

Exposition d'Hanoï. — Inauguration du pont Doumer sur le Fleuve rouge, long de 2 kilomètres et demi. — Destruction de Saint-Pierre de la Martinique par l'éruption de la Montagne Pelée. — Convention du 7 octobre avec le royaume de Siam, stipulant l'évacuation de Chantaboum contre la rétrocession au Cambodge des provinces cambodgiennes, anciennement conquises par le Siam. — Création à Tananarive, par le général Gallieni, d'une Académie malgache, d'une Chambre d'agriculture et de comices agricoles. Inauguration de la première section du chemin de fer de Madagascar. — Mort de Noël Ballay, gouverneur général de l'Afrique occidentale, auquel succède M. Roume. Institution de

la Chambre des mines de l'Afrique occidentale. — Création de l'Institut de médecine coloniale.

1903

Voyage du président Loubet en Algérie ; des escadres russe, anglaise, italienne, espagnole et américaine viennent le saluer à Marseille et à Alger. — C. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie (1903-1911). — Agression de Figuig. Bombardement de Zenaga, le ksar le plus hostile du territoire de Figuig. — Fondation du poste de Colomb Bechar. — Adjudication des câbles sous-marins de Brest à Dakar, de Tamatave à la Réunion, de Saïgon à Bornéo. — Mise en chantier des travaux du chemin de fer du Yunnan. — Nouvelle pétition des colons des Nouvelles-Hébrides demandant l'annexion à la France.

1904

Accords anglo-français du 8 avril, concernant l'Egypte et le Maroc d'une part, Terre-Neuve et l'Afrique Occidentale de l'autre, enfin Siam, Madagascar et les Nouvelles-Hébrides. Traité secret avec l'Espagne. — La voie ferrée Sénégal-Niger est construite sur 554 kilomètres ; travaux d'agrandissement du port de commerce de Dakar.

1905

Débarquement de Guillaume II à Tanger. — Visite du roi et de la reine d'Angleterre en Algérie. Ouverture de l'Ecole d'agriculture algérienne. — Mort de Brazza à Dakar au retour d'une tournée d'inspection au Congo. — Protestations contre le nouveau régime minier à Ma-

dagascar ; nomination de M. Augagneur comme gouverneur général.

1906

Exposition coloniale de Marseille. — Conférence d'Algésiras. — Convention franco-anglaise précisant la frontière entre les régions du Niger et du Tchad. — Arrangement franco-italien au sujet de l'Ethiopie. — Les chemins de fer de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey s'étendent sur 680 kil. — Tentative de codification du droit musulman.

1907

Création en Indo-Chine d'une Chambre consultative indigène ; essor donné à l'instruction publique indigène par le gouvernement de M. Beau. La République dépose l'empereur d'Annam, Thanh Thaï et le remplace par un de ses fils Duy Tan. — Le 23 mars est signé, à Bangkok, un nouveau traité franco-siamois ; la France renonce à ses droits de justice consulaire et le Siam cède au Cambodge les provinces de Battambang, Siem Reap et Angkor. — Le chemin de fer du Yunnan pénètre sur le territoire chinois. — Au Maroc, occupation d'Oudjda en représailles de l'assassinat du Dr Mauchamp. A Casablanca, plusieurs français ayant été massacrés, le gouvernement français débarque des troupes. Occupation de la Chaouïa.

1908

Voyage du ministre des colonies, Milliès-Lacroix, en Afrique occidentale. M. Merlaud-Ponty devient gouverneur général en remplacement de M. Roume. — Groupement de sociétés au Congo

français pour l'exploitation du caoutchouc sur les territoires qu'on leur a concédés. — Arrangement franco-belge réglant la question des îles du Congo, ainsi que le droit de préemption de la France. — Traité de délimitation avec la république de Libéria. — Rattachement de Mayotte et des Comores à Madagascar. — Règlement de la question du chemin de fer d'Addis-Abada. — Congrès de l'Afrique du Nord à Paris.

1909

Prise d'Abécher, dernière forteresse de l'islamisme militant dans le centre africain. — Achèvement du port de commerce de Dakar. — Création de l'université d'Alger. Affaire de l'Ouenza. Les puits artésiens creusés depuis cinq ans dans l'Algérie du Sud, ont procuré un débit de 92.185 litres à la minute. — Troubles au Tonkin causés par le Dé Tham, chef de pirates. Ouverture à l'exploitation du chemin de fer de Haïphong à Yunnansen.

1910

Progrès considérables dans l'Afrique occidentale où le commerce (277.700.000 francs), accuse un accroissement de 84 millions en deux ans. — Le chemin de fer de Konakry au Niger est inauguré à Kouroussa. — Mort du colonel Moll au combat victorieux de Dirdjil (Ouadaï). — Accord franco-turc concernant la frontière de Tripolitaine. — Voyage du président Fallières en Tunisie.

1911

Les troubles suscités au Tonkin par le Dé Tham sont apaisés. — A la demande de Moulaï

Hafid, les troupes françaises marchent sur Fez, bloqué par des insurgés. Incidents d'Agadir ; difficultés avec l'Allemagne ; négociations. Traité franco-allemand reconnaissant le protectorat français au Maroc et stipulant une cession de territoire au Congo. — Congrès de l'Afrique orientale à Paris.

1912

Traité de Fez établissant le protectorat français au Maroc. — Révolte et pacification. — Moulay Youssef proclamé sultan. — Le général Lyautey, résident général. La colonne Mangin chasse de Marrakech le prétendant El Hiba. — Traité franco-espagnol au sujet du Maroc.

1913

Commission de délimitation entre les possessions françaises, le Cameroun, le Togo et Libéria. — Prise d'Aïn-Galakka (Borkou), dernier repaire d'esclavage et de pillards de l'Afrique française. — Inauguration de la gare de Bouaké, terminus actuel du chemin de fer de la Côte d'Ivoire. — L'aviateur Garros vole de Fréjus à Bizerte. Erection de Bizerte en préfecture maritime. — Les tirailleurs sénégalais prennent part à la Revue du 14 juillet, à Paris. Les troupes indigènes reçoivent leurs drapeaux. — Inauguration à Beyrouth de deux nouvelles Ecoles de droit et d'ingénieurs créées par l'Université de Lyon. — Attentats à Hanoï ; répression énergique. — A la suite d'une mission d'études, le programme est adopté des travaux à exécuter dans les possessions de l'Atlantique et du Pacifique en vue de l'ouverture du canal de Panama. — Projet d'établissement d'un réseau intercolonial

de télégraphie sans fil partant du sud de la France et reliant la Tunisie, Djibouti, Madagascar, Pondichéry, Saïgon et Nouméa d'une part, Colomb Bechar, le Sénégal, Tombouctou, Bangui et la Martinique de l'autre.

1914

Accord franco-italien réglant la condition respective des Tripolitains en Tunisie et des Tunisiens en Tripolitaine. — Inauguration du chemin de fer de Biskra à Touggourt. — Le chemin de fer français approche d'Addis-Abada. — Au printemps de 1914, les colonies françaises (non compris l'Algérie, la Tunisie et le Maroc) comptent 5.650 kilomètres de voies ferrées en exploitation, dont 2.063 pour l'Indo-Chine et 2.503 pour l'Afrique Occidentale et 44.166 kilomètres de lignes télégraphiques, dont 14.347 pour l'Indo-Chine, 8.371 pour Madagascar et 20.320 pour l'Afrique occidentale. — Occupation du Tibesti par une colonne partie de l'Afrique occidentale. — Le 10 mai, les troupes françaises occupent Taza, joignant ainsi les « deux Maroc » (occidental et oriental) et complétant la prise de possession du pays.

LA FRANCE A TRAVERS LE XIXe SIÈCLE

(1800-1900)

Le 24 décembre 1799, devançant le verdict populaire — puisque les Français n'avaient pas eu le temps d'approuver la Constitution de l'an VIII soumise, pour la forme, à la ratification nationale — Bonaparte s'empara du pouvoir. Deux mois et demi s'étaient écoulés depuis son débarquement à Fréjus, un mois et demi depuis le coup d'Etat du 18 brumaire qui avait surpris l'opinion par l'incohérence de la conception et de l'exécution. A l'issue de cette aventure fameuse, trois consuls provisoires avaient été désignés : Bonaparte, Sieyès et Roger Ducos, tandis que deux Commissions recevaient le mandat de reviser la Constitution de l'an III.

Dans ce triumvirat Bonaparte n'avait point de préséance légale et, au début, il n'avait pas osé l'assumer de fait. Des déceptions répétées l'avaient, en effet, rendu prudent. Lorsque, sur les nouvelles qui lui parvenaient, il s'était décidé à quitter brusquement l'Egypte, il avait l'espoir d'être accueilli en France comme un sauveur. Or, à son arrivée, la France se trouvait déjà sauvée. Masséna, vainqueur de Souvarof en Suisse, Brune, vainqueur des Anglais en Hollande, venaient d'y pourvoir. La coalition se trouvait ébranlée, sinon tout à fait désagrégée. Sans doute, la popularité personnelle de Bona-

parte n'avait point fléchi ; elle était grande surtout parmi les intellectuels. « Les esprits les plus distingués de ce temps-là, Berthollet, Monge, Laplace, Chaptal, les savants, les poètes, les penseurs étaient convaincus que ce jeune général, géomètre et philosophe, allait fonder la République de leurs rêves » (Aulard). La situation, toutefois, n'était pas plus favorable à l'intérieur qu'à l'extérieur, à une action violente ; le public n'en sentait pas la nécessité. Partout, selon le témoignage d'un diplomate accrédité à Paris, « la confiance renaissait ». Les querelles religieuses s'apaisaient ; les législateurs étaient occupés « avec calme et gravité » à révoquer les lois terroristes sur l'emprunt forcé et les otages. Dans ces conditions, la préparation de la journée du 18 brumaire n'avait point été facile ; la comédie y avait constamment côtoyé le drame ; des complices habiles et peu scrupuleux s'étaient employés à réparer les bévues et à paralyser les hostilités ; il s'en était fallu d'un rien qu'ils n'échouassent de façon définitive et piteuse.

Ainsi était né le Consulat provisoire. Or, ce régime durait depuis le 11 novembre et on ne paraissait pas bien savoir par quoi il conviendrait de le remplacer. Les Commissions chargées d'élaborer une constitution marquaient de l'hésitation ; Sieyès leur avait soumis des projets d'un caractère vague et impratique ; celui de Daunou valait mieux, mais l'unanimité ne se faisait pas. Bonaparte, qui s'était montré souple et insinuant et en avait récolté le bénéfice, se démasqua brusquement ; sa patience, toujours courte, touchait au terme. Il assembla dans son salon quatre ou cinq personnes et leur dicta ce

qui allait devenir la constitution consulaire dite Constitution de l'an VIII. Il fit plus ; il amena les membres des Commissions impuissantes à signer individuellement ce projet sans l'avoir discuté ; puis, jouant d'audace et superposant en quelque sorte les coups d'Etat les uns aux autres, il mit immédiatement la constitution en vigueur, plus de quarante jours avant la clôture du plébiciste qui devait lui donner force de loi.

L'année 1800 trouva de la sorte Bonaparte installé depuis quelques jours dans cette charge de Premier Consul qu'il avait taillée lui-même à sa mesure et qui, pourtant, n'allait pas suffire à son ambition grandissante.

Bonaparte, Premier Consul
(1799-1804)

La Constitution de l'an VIII créait de nombreux rouages d'apparence pompeuse, destinés à encadrer et à masquer les pouvoirs despotiques attribués au Premier Consul. Celui-ci devait, en principe, être élu pour dix ans par le Sénat mais, pour cette fois, la constitution désignait expressément Bonaparte, l'exonérant de toute élection. De même, il était spécifié qu'une Commission composée des deux autres consuls, Cambacérès et Le Brun, et des consuls provisoires sortants, Sieyès et Roger Ducos, choisirait dictatorialement les membres du Sénat. Les sénateurs ainsi nommés, choisiraient à leur tour les 300 membres du Corps législatif et les 100 membres du Tribunat, ces deux assemblées ayant mission de discuter les lois que le gouvernement

leur soumettrait. Quant au Conseil d'Etat chargé d'aider à la préparation des dites lois, ses membres étaient nommés — et révocables — par le Premier Consul, lequel nommait aussi les ministres, les ambassadeurs, les officiers de terre et de mer, les juges criminels et civils, etc...

Ces différents groupements à peine constitués, Bonaparte qui avait appelé Talleyrand aux Affaires Etrangères et Fouché à la Police supprima les journaux politiques de Paris, n'en laissant subsister que treize, lesquels furent invités à la sagesse, par des avis significatifs. Puis, enhardi par les résultats du plébiciste (la Constitution se trouvait approuvée par trois millions de suffrages contre quinze cents), il présenta le projet de loi sur la réorganisation administrative qui créait les préfets et les sous-préfets et faisait d'eux les instruments d'un centralisme sans précédents. En même temps, le Premier Consul s'installait aux Tuileries.

La nation, dans son ensemble, ne prêtait guère d'attention aux détails du gouvernement et le naufrage des principes libéraux qu'elle ne connaissait que de nom lui importait peu. Ce qu'elle désirait par-dessus tout, c'était la paix. Bonaparte, sachant fort bien qu'il ne risquait rien à la proposer, le fit en termes déclamatoires dans deux lettres adressées à l'empereur François II et au roi d'Angleterre. Le premier répondit évasivement ; Pitt, avec une maladresse consommée, répondit au nom du second, en exigeant... la restauration des Bourbons. La guerre reprit. Secondé par Moreau et Masséna qui se trouvaient servir ses desseins sans les connaître, Bonaparte réalisa à l'improviste ce prodigieux passage du Grand-Saint-Bernard qui demeure un

des étonnements de l'histoire et, le 14 juin 1800, il remportait, grâce à Desaix, la victoire de Marengo ; les Autrichiens, évacuant l'Italie, acceptaient une suspension d'armes de cinq mois. Au cours de la campagne d'hiver qui suivit, Moreau, par la décisive victoire de Hohenlinden (3 décembre) obligea François II à signer la paix.

Le traité de Lunéville (9 février 1801) qui consacrait la domination française sur la rive gauche du Rhin et l'émancipation de l'Italie du joug autrichien, amena un peu plus tard la signature de la paix d'Amiens (25 mars 1802). L'Angleterre, non directement vaincue, puisqu'elle était parvenue à s'emparer de Malte et à libérer l'Egypte, mais voyant rompue la coalition dont elle avait été l'âme, se résignait à son tour à reconnaître le nouveau régime français ; elle le faisait à contre-cœur, sans doute, et non sans arrière-pensée.

Il eût été possible, néanmoins, d'en rester là. Bonaparte ne le souhaitait pas. L'Italie, la Suisse, la Hollande semblaient devenir à ses yeux des annexes de son futur empire et déjà il intervenait dans les affaires de l'Espagne. En même temps, il brisait au dedans les dernières oppositions dressées contre son génie tyrannique. La religion dont il avait restauré les autels (le Concordat négocié dès 1801 fut promulgué le 8 avril 1802), augmentait utilement l'illustration de ses victoires.

Si impuissantes que fussent les assemblées sous un pareil régime, elles continuaient de manifester en quelque manière leur désir d'indépendance. 25 voix contre 71 au Tribunat, 68 contre 217 au Corps législatif avaient protesté

lors de l'établissement de la centralisation administrative. Les deux premiers titres du Code civil ayant été rejetés, Bonaparte — qui avait déjà pris prétexte de l'attentat perpétré contre lui le 24 décembre 1800 pour proscrire 130 républicains et se faire attribuer le droit de créer des tribunaux « spéciaux » dans les départements où il le jugerait utile — saisit l'occasion d' « épurer » le Tribunat et le Corps législatif. Cette mesure illégale aplanit les voies vers le consulat à vie que désirait Bonaparte. Cependant, invité à se prononcer dans ce sens, le Sénat eut le courage de s'y refuser. Le Conseil d'Etat, plus docile, passa outre et, par une nouvelle illégalité, le peuple fut convié à un plébiscite sur cette si grave question. Il y répondit par 3.568.885 votes favorables, contre 8.374 ; les opposants, chose étrange, appartenaient principalement à l'armée. Mais les ouvriers, les commerçants, les rentiers se montraient éblouis et, depuis Marengo, leur croyance à la mission providentielle de Bonaparte s'était solidement enracinée.

Le 4 août 1802, une nouvelle constitution remplaça celle de l'an VIII. Le Premier Consul qui la rédigea s'attribua à lui-même le droit de désigner son successeur ; il enleva au Sénat toute possibilité d'indépendance et annula le Conseil d'Etat en créant un Conseil privé à sa dévotion. Ce Conseil préparerait les « sénatus-consultes organiques » à l'aide desquels les lois pourraient être aisément suppléées ou tournées.

Tout désormais s'acheminait vers l'empire ; la Légion d'honneur était créée ; il y avait une cour et « Madame Bonaparte » avait quatre dames d'honneur ; le 15 août, fête du Premier

Consul, devint la fête nationale. L'opinion, ignorant les complots militaires conçus et punis dans l'ombre, admirait l'habile administration des préfets généralement bien choisis et les mesures tendant à organiser le notariat, les manufactures, la conservation forestière, les écoles de droit... Tout s'ordonnait et prospérait ; il n'était vraiment pas besoin de la conspiration de Cadoudal ni du meurtre du duc d'Enghien [1] pour mettre la dernière pièce à l'édifice. Cependant le Sénat tergiversa quelque peu. La question était posée depuis le 27 mars. Ce ne fut que le 18 mai qu'elle fut solutionnée. On demandait à « la famille Bonaparte » le « maintien des droits et de la liberté du peuple ». Cette dynastie ne serait-elle pas « aussi intéressée à maintenir tous les avantages de la Révolution que l'ancienne à les détruire » ? Voilà pourquoi on se décidait à « confier le gouvernement de la République à un empereur héréditaire ». Peu de jours avant, la paix longtemps précaire avait été rompue et l'ambassadeur anglais avait quitté Paris. L'empire s'inaugurait par la guerre.

Napoléon, Empereur
(1804-1814)

L'empire devait durer dix ans sans que la paix pût être rétablie. On a coutume de diviser cette

(1) Le duc d'Enghien, petit-fils du prince de Condé, avait porté les armes contre la France comme beaucoup d'émigrés. Mais on ne découvrit dans ses papiers aucune trace de sa participation au complot dans lequel on prétendait l'impliquer. Aussi bien dut-on pour l'enlever de force, violer le territoire badois sur lequel il résidait. Il fut mis à mort après un simulacre de jugement.

période en distinguant les différentes coalitions dressées par l'Europe contre Napoléon ; en réalité, il n'y en eût qu'une, jamais apaisée dans ses intentions, toujours renaissante dans ses actes, incessamment alimentée par le fait que le rêve napoléonien, dépassant les frontières et les ambitions nationales du peuple français, visait à une hégémonie occidentale indiscutée. Il en fut ainsi dès le principe. Dans une note en date du 25 octobre 1802 destinée à agir sur le gouvernement britannique, Bonaparte, déjà, menace de « ressusciter l'empire d'Occident ». Devenu empereur, il évoque tour à tour César et Charlemagne ; Le pape doit venir à Paris pour le sacrer ; c'est à Aix-la-Chapelle qu'il force François II à lui adresser sa reconnaissance officielle du nouvel état de choses établi en France. Au camp de Boulogne, entouré d'innombrables légions, il fait revivre les pompes militaires romaines avec une ostentation calculée. Le plan est donc visiblement formulé dès 1804 ; toutes les forces tendent vers sa réalisation.

Le début est un échec non seulement de stratégie, mais de calcul : échec naval qui se termine le 20 octobre 1805 par le désastre de Trafalgar. Mais à cette date, il y a déjà plusieurs mois que Napoléon a compris son erreur. Une nuit d'août, il a dicté à un lieutenant stupéfait un plan inouï de géniale audace. Il s'agit d'utiliser cette armée colossale assemblée contre l'Angleterre, de lui faire traverser l'Europe à l'improviste et de la jeter contre l'Autriche. Ce même 20 octobre qui voit Nelson détruire la flotte française à Trafalgar voit capituler les Autrichiens bloqués dans Ulm. Six semaines plus tard, la foudroyante victoire d'Austerlitz (2 décembre) abat les forces

austro-russes. Le 26 décembre le traité de Presbourg est signé. La France garde le Piémont, Gênes, Parme et Plaisance ; l'Autriche cédera au royaume d'Italie la Vénétie, l'Istrie, la Dalmatie. A ce moment, Talleyrand fait entendre de sages conseils longtemps ignorés des contemporains ; il voudrait assurer à l'Autriche vaincue des compensations qui calmeraient sa blessure, la détourneraient de l'Allemagne et la pousseraient peu à peu vers l'Orient, la transformant par là en adversaire irréductible de la Russie et de l'Angleterre. La Valachie, la Moldavie, la Bessarabie pourraient lui être utilement attribuées dans ce double but. Mais Napoléon ne comprend pas ; sa diplomatie, comme celle de tous les grands hommes d'épée, reste toujours un peu fruste, un peu « barbare ». L'Autriche ne l'intéresse plus. Il va, sans davantage s'occuper d'elle, « organiser » l'Allemagne comme l'a fait son « prédécesseur » Charlemagne.

Et il l'organise, en effet, en constituant la Confédération du Rhin dont l'acte de naissance est signé à Paris ; seize princes allemands y entrent. En outre, les ducs de Bavière et de Wurtemberg deviennent rois et se partagent le Tyrol et la Souabe enlevés à l'Autriche ; le duc de Bade devient grand-duc. Ainsi se trouvent récompensées les alliances ou les neutralités qu'imposa la crainte. Napoléon alors s'empare de Naples ; son frère Joseph y régnera tandis que son frère Louis régnera sur la Hollande.

C'est là, semble-t-il, le maximum auquel puisse atteindre l'audace d'un conquérant (1806). S'il veut en rester là de ses entreprises et vouer désormais son effort à la prospérité de ses peuples, le monde dompté par une si haute fortune

subira sa loi peut-être assez longtemps pour lui permettre d'assimiler la majeure partie de ses conquêtes. Mais les fautes diplomatiques se multiplient. En réponse à de vagues ouvertures faites par l'Angleterre, Napoléon qui vient de donner le Hanovre à la Prusse pour s'assurer d'elle, se déclare prêt à le lui reprendre au besoin. L'Angleterre, au lieu de pousser plus avant les pourparlers, exploite cette duplicité. Aussitôt le parti de la guerre qui est, en Prusse, compact et bruyant la déchaîne à nouveau. La Russie vient comme précédemment à la rescousse. Iéna et Auerstædt (14 octobre 1906) décident du sort de la campagne. Napoléon entre à Berlin. Le 19 décembre il est à Varsovie. Si le succès d'Eylau (8 février 1807) est peu marqué, celui de Friedland (14 juin) est indiscuté. Et voici, après l'entrée à Kœnigsberg, cette fameuse entrevue de Niémen dans laquelle Napoléon et Alexandre reconciliés et s'affolant l'un l'autre se partagent l'Europe. L'alliance franco-russe, déjà esquissée sous le Consulat, se réalise, mais sur des bases qui touchent à l'absurde. Quant à l'Allemagne, sa forme nouvelle se précise. On a pris le Brunswick et une partie du Hanovre pour fabriquer à Jérôme Bonaparte le royaume de Westphalie ; le grand-duché de Varsovie a été donné à l'Electeur de Saxe promu roi en récompense de sa fidélité récente. Enfin, le « blocus continental » fermera au commerce anglais un nombre toujours croissant de ports européens.

Napoléon rentré à Paris le 27 juillet 1807 y soulève des transports d'enthousiasme. Certes, on sent bien que les bornes du possible ont été dépassées et que les choses ne pourront rester en l'état, mais on attend que le nouveau César

en se déclarant satisfait apporte à la fois une consolidation à la partie essentielle de son œuvre et un instant de détente à une humanité anxieuse d'en jouir. L'empereur qui, par un prodige d'activité multiforme, n'a cessé, même en guerre, de travailler à refaire à la société française une base étroite mais solide, continue d'édifier des monuments législatifs. Après le Code civil (1804) et le Code de procédure (1806), voici le Code de commerce (1807) et en 1808 c'est tout le système de l'instruction publique qui se trouve fixé par la création de l'Université impériale. Mais parce que l'Angleterre n'a point désarmé, comme vient de le prouver le bombardement de Copenhague (perpétré par elle pour soustraire par anticipation le Danemark à l'influence française), la guerre générale est de nouveau en préparation. Napoléon a divisé le Portugal en trois tronçons ; il veut prendre la Silésie à la Prusse ; il livre la Finlande à la Russie et excite ses convoitises orientales ; il annexe les Etats pontificaux ; son regard imprudent se porte à nouveau vers l'Egypte et au-delà, jusqu'aux Indes. Et surtout il commet la faute capitale de son règne, il entame la conquête de l'Espagne. C'est là que, pour la première fois, ses troupes éprouvent un échec dont tout l'univers retentira ; la capitulation de Baylen, commencera d'ébranler le crédit magique de celui qui semblait invincible.

Le 27 septembre 1808 a lieu l'entrevue d'Erfurth. Napoléon y semble au faîte de la gloire [1],

(1) Autour des deux empereurs se trouvaient les rois de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, la reine de Westphalie, un grand nombre de princes allemands, et aussi beaucoup d'écrivains et d'hommes de lettres.

mais un homme, auprès de lui, a perdu la foi en son étoile et, prudemment, s'occupe à tirer son épingle du jeu, fût-ce au détriment de la France. Talleyrand prépare la situation qui, en 1814, à Paris, le rendra agréable à l'Europe et fera de lui le courtier obligatoire de toutes les négociations. Il livre à l'Autriche le secret de la désunion croissante de Napoléon et d'Alexandre. L'empereur de Russie, en effet, n'est déjà plus un allié fidèle et si l'Autriche qui se relève entamait une nouvelle guerre, il ne s'engagerait pas très sincèrement à la prendre à revers...

Le 10 avril 1809 cette guerre éclate. La Bavière, alliée de la France, est attaquée brusquement. L'Autriche pourtant a trop présumé de ses forces. La savante bataille de Wagram (6 juillet) la force à céder par la paix de Vienne (14 octobre) la Carniole, Trieste et la Croatie à l'empire français, la Galicie au grand-duché de Varsovie.

Or, ce même 6 juillet, tandis que Napoléon cueille de nouveaux mais difficiles lauriers, le pape a été, par son ordre, enlevé de Rome et fait prisonnier. L'empereur veut l'installer à Paris. Par là, a-t-il écrit à Sainte-Hélène, il serait parvenu à « diriger le monde religieux aussi bien que le monde politique » ! Bientôt l'indépendance fictive de la Hollande est supprimée (juillet 1810) puis d'autres annexions suivent : le duché d'Oldenburg, une partie du Hanovre, les villes hanséatiques. L'Espagne semble enfin soumise. Napoléon a répudié Joséphine, fait casser son mariage par l'Eglise et forcé l'empereur d'Autriche à lui donner sa fille, l'archiduchesse Marie-Louise. Devant lui se dresse pourtant le suicide obligatoire : la guerre avec la

Russie. Là sa fortune va toucher au terme et la tristesse des revers sanglants passera sur le frêle berceau du petit roi de Rome. Le 17 mai 1812, Napoléon à Dresde est apparu une dernière fois dans le formidable appareil de sa puissance ; son empire, d'Amsterdam à Rome, comprend 130 départements ; sept royaumes et trente principautés vassales gravitent à l'entour.

L'œuvre de douze années s'écroulera en douze mois. Entre les heures tragiques de novembre 1812 où ce qui reste de la grande armée franchit la Bérézina, en retraite sur l'Allemagne, et le 5 décembre 1813 qui voit les derniers cavaliers français repasser le Rhin, l'aveuglement de l'empereur a dépassé toutes bornes. « Vous êtes perdu, lui dit Metternich dans leur fameuse entrevue du 28 juin 1813 à Dresde. J'en avais le pressentiment ; à présent, j'en ai la certitude. » Perdu, il l'eût été plus vite et plus complètement sans la timidité de ses adversaires. Si ardente que soit l'opinion prusienne, Frédéric-Guillaume III a longtemps hésité. Les souverains du sud qui doivent leurs couronnes à Napoléon, s'inquiétent à l'idée de faire défection. Enfin, les batailles de Lutzen et de Bautzen (printemps de 1813) prouvent que, sans valoir leurs devancières, les jeunes troupes hâtivement levées en France savent encore vaincre. Jamais Napoléon ne s'est montré plus maladroit dans ses violences, plus aveugle dans sa vanité. Et maintenant la haine de l'Europe contre lui se répand comme un torrent, entraînant jusqu'à la trahison Bernadotte, Murat et Moreau. La bataille de Leipzig dite « bataille des nations » (16, 17, 18 octobre 1813) décide du sort de l'Empire français. Les conditions qui seront désormais faites à

Napoléon, en admettant leur sincérité, ne sont pas de celles qu'il puisse accepter. Mais avant de se rendre il fera une belle défense. Le lion reste redoutable jusqu'au bout. Malheureusement cette défense achève le martyre de la France, ruinée et décimée par la longue et formidable épopée. Saturée de gloire, la nation n'a plus qu'une idée, qu'un besoin : la paix. Et sur ce point elle est d'accord avec l'univers entier.

La Restauration et les Cent jours (1814-1815)

Le but unique des Alliés en entrant à Paris était de renverser Napoléon ; ils le proclamaient en toutes circonstances. A vrai dire, les Prussiens, assoiffés du désir de la revanche, eussent volontiers dépecé la France, mais l'empereur Alexandre, véritable chef de la coalition, maintenait celle-ci dans une ligne politique sage et modérée. Les Bourbons n'étaient point en cause. Le comte de Provence avait peu de sympathies en Europe. Alexandre entretenait même contre ce prince de fortes préventions. Ce fut Talleyrand, toujours prompt à deviner les orientations prochaines, qui le rendit favorable, à la restauration monarchique. A vrai dire, cette solution s'imposait ; Louis XVIII ou la République, la situation s'enfermait en un tel dilemme et, la République étant présentement impossible, il était infaillible que la nation n'en vînt à chercher un abri sûr et digne sous l'égide de sa royauté séculaire. Bordeaux avait pris l'initiative en arborant dès le 12 mars 1814 le drapeau

blanc. Le duc d'Angoulême y était accouru (1). Bientôt le comte d'Artois entra en France, précédant le roi qui débarqua à Calais le 24 avril 1814.

Le premier acte de Louis XVIII fut de poser, par la célèbre « Déclaration de Saint-Ouen », les bases du régime nouveau. Et, sans doute, en « octroyant » une charte à ses sujets et en la datant « de la 19e année » de son règne, poussait-il un peu loin la fiction légitimiste. Mais on a dû reconnaître, par la suite, qu'au sortir de la tyrannie absolue, cette Charte renfermait fort exactement le maximum des libertés compatibles avec l'état d'une nation deshabituée depuis si longtemps du libéralisme. Les principes posés en 1789, y étaient à nouveau proclamés ; les confiscations faites par la Révolution (biens nationaux) se trouvaient confirmées, le Code civil était maintenu, la magistrature déclarée inamovible, la liberté de la presse assurée selon la formule jadis proposée par Mirabeau. Une Chambre des pairs héréditaire, une Chambre des députés élue, des ministres responsables devant les Chambres, un souverain suffisamment prémuni contre les entreprises parlementaires ou populaires complétaient l'économie d'une constitution qui — modifiée, mais non essentiellement en 1830 — devait durer jusqu'en 1848, c'est-à-dire en somme, trente-quatre ans.

(1) La famille royale comprenait les deux frères de Louis XVI : le comte de Provence, qui avait pris le nom de Louis XVIII, à la mort de son neveu enfermé dans la prison du Temple et le comte d'Artois, le futur Charles X. Le comte de Provence n'avait pas d'enfants ; le comte d'Artois avait deux fils : le duc d'Angoulême marié à sa cousine, la fille de Louis XVI, et le duc de Berri.

A l'extérieur, la paix du 30 mai 1814, laissait à la France ses frontières de 1792 et, en plus, Sarrebruck, Landau, Mulhouse, Montbéliard, Anneçy, Chambéry et une partie de la Savoie. La coalition n'en subsistait pas moins et l'isolement menaçait la France. Il ne fallut que quelques semaines à Talleyrand pour rompre l'accord adverse. Plénipotentiaire au Congrès de Vienne[1] où devait être remaniée la carte de l'Europe, ce peu estimable mais fort habile diplomate parvint, en faisant intervenir tour à tour la question de Saxe et celle de Pologne, à mettre la zizanie entre les quatre puissances coalisées et à signer, dès le 3 janvier 1815, un traité secret d'alliance offensive et défensive entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. Pendant ce temps, le baron Louis, ministre des Finances, avait à jamais assuré la valeur du crédit français en acceptant vaillamment le principe de la responsabilité des dettes contractées par les régimes précédents.

Le roi, qui avait conservé plus de la moitié des fonctionnaires de l'Empire, n'avait à craindre à ce moment que deux groupes de mécontents : les « émigrés » intransigeants qui eussent voulu rétablir l'ancien régime et les « demi-soldes », officiers et gradés des armées impériales dont on ne pouvait plus utiliser la bravoure et qu'il avait bien fallu réduire à la portion congrue. Entre ces deux groupes, il y avait la France,

(1) Les instructions rédigées en septembre 1814 pour ce congrès, sous l'inspiration du roi, demeurèrent jusqu'en 1856 comme l'a écrit Albert Sorel « le code de la diplomatie française ». Elle se réclamaient de la politique traditionnelle d'Henri IV et de Richelieu appropriée aux besoins du jour par un souverain (Louis XVIII), dont Albert Sorel a dit qu'il fut « un des hommes les plus rusés et les plus patients de son siècle ».

c'est-à-dire l'immense majorité du pays, impatiente de paix, de calme et de travail. Pendant qu'à travers le siècle se disputeront les minorités réactionnaires et révolutionnaires (sous la Restauration on appelle les premiers des *ultras* et les seconds des *libéraux*), cette France-là assurera la prospérité nationale. Laborieuse et patiente, courageuse et persévérante, c'est sans son aveu et contre son gré que réussiront les aventures de 1815, de 1830, de 1848. C'est elle aussi qui, en 1849, acclamera Louis-Napoléon et, à partir de 1875, soutiendra obstinément la République. Son histoire se confond avec l'histoire du siècle.

Le coup de foudre des Cent jours éclata inopinément. On savait qu'à l'île d'Elbe, Bonaparte ne se résignait pas, mais nul ne prenait au sérieux les agissements des émissaires qui préparaient son retour. En France, le mécontentement fut général, mais il n'eut pas le temps de se manifester. Par suite de la défection des premiers régiments, le désarroi gagna de proche en proche et des troubles éclatèrent. Des bandes criminelles parcoururent le territoire, y commettant les pires excès. Pendant les « Cent jours » que dura cette restauration impériale (fin mars à fin juin 1815) près de 17.000 soldats furent employés de façon continue à la répression du désordre. En arrivant à Lyon, le 12 mars, Napoléon, par neuf décrets célèbres, annula simplement toutes les mesures prises par Louis XVIII. Mais parvenu aux Tuileries il comprit son erreur. Il se sentait étranger au sein de la nation et se plaignait « de ne plus la reconnaître ». L'hostilité était presque générale contre lui parmi les magistrats et

les professeurs ; beaucoup de préfets lui étaient également hostiles. « Pendant le mois d'avril, dit un rapport officiel, un millier de drapeaux tricolores furent abattus dans le nord, l'ouest et le midi. » Napoléon, réduit au rôle de souverain constitutionnel, dut accepter l' « Acte additionnel », simple contrefaçon de la Charte. Cet acte ayant été soumis au plébiscite, les abstentions furent innombrables. Des électeurs convoqués pour élire la nouvelle Chambre, à peine 7.000 votèrent ; dans quelques départements il n'y eut que 15 à 20 votants. La Chambre ainsi formée n'en comprenait pas moins 500 constitutionnels de nuances diverses contre 80 bonapartistes au plus et 30 ou 40 jacobins. L'élection des maires ayant été concédée pour les communes inférieures à 5.000 habitants, les deux tiers des élus se trouvèrent appartenir à l'opposition. La politique extérieure était inexistante. Louis XVIII s'était retiré à Gand ; les ambassadeurs, les ministres, le Conseil, la maison militaire l'avaient suivi ; à Vienne, Talleyrand continuait à siéger en son nom. Paris était coupé de relations avec l'étranger.

Pour consolider un semblable état de choses, il eût fallu une victoire décisive ; ce fut Waterloo qui vint, puis une seconde invasion. Cette fois, l'attitude des vainqueurs fut bien différente de ce qu'elle avait été l'année précédente. Une gallophobie générale se donnait carrière ; les journaux allemands excitaient au pillage et réclamaient le démembrement ; la haine y débordait. Les réquisitions étaient accablantes. Le coût total de l'occupation fut de 2 milliards 416 millions. Malgré les efforts de Wellington qui cherchait à les adoucir, les conditions faites à

la France furent très dures. Quant à Napoléon on l'enferma vivant dans le tragique tombeau de Sainte-Hélène.

Les heureux résultats de la première année du règne de Louis XVIII s'effaçaient ainsi. Surtout la foi en la solidité de l'édifice royal avait fait place à un fâcheux scepticisme. En restaurant la monarchie, les Français, avec plus ou moins d'enthousiasme, avaient eu l'impression d'une rentrée dans le définitif ; après les Cent jours, cette impression n'existait plus.

Louis XVIII et Charles X
(1815-1830)

A la faveur du désordre engendré par les Cent jours, le parti *ultra* parvint au pouvoir. Le roi eut en face de lui une Chambre qu'il qualifia lui-même d' « introuvable » et avec laquelle il était difficile de gouverner sagement. Des excès de tout genre furent commis ; dans le midi régna une sorte de « terreur blanche ». Il fallut, dès 1816, dissoudre la Chambre introuvable, mais la majorité réactionnaire demeura puissante. Sa tactique était de pousser au pire afin de déconsidérer les éléments libéraux auxquels Louis XVIII désirait faire appel. C'est ainsi qu'on devait voir un peu plus tard l'extrême droite s'unir à l'extrême-gauche en faveur de l'abbé Grégoire, ancien régicide, dont l'élévation ne pouvait qu'être injurieuse pour le frère de Louis XVI. Chateaubriand ironiquement offrait à Decazes de soutenir son cabinet à condition qu'on lui promît de « changer la loi électorale, de supprimer l'avancement légal, de rétablir le droit d'aînesse et de réorganiser les ordres monastiques ». Telles

étaient bien les principales exigences des *ultras*, mais ce n'étaient pas les seules.

La loi militaire de 1817, œuvre du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, consacra heureusement de façon définitive le principe de l'avancement légal dans l'armée. D'autre part, le marquis de Clermont-Tonnerre et le conseiller Portal réorganisèrent la marine ; le baron Louis, MM. Roy, Corvetto, de Villèle réorganisèrent les finances. Le duc de Richelieu, alors premier ministre, avait assuré une rapide libération des territoires occupés en gage par les alliés. Aux Congrès internationaux d'Aix-la-Chapelle (1818), de Troppau (1820), de Laybach (1821), de Vérone (1822), la diplomatie française s'affirma avec une autorité grandissante. La création du Conseil général du Commerce et de l'Ecole des Arts et Métiers, la première « Exposition des produits de l'Industrie », la fondation de la première caisse d'épargne et des premières compagnies d'assurance orientèrent le pays dans la voie des labeurs fructueux. On eût fait bien davantage sans la fâcheuse agitation entretenue par les factieux de droite et de gauche et à laquelle répondaient les intempérances de langage de la Chambre des députés. Les réactionnaires avaient leur point de ralliement au « Pavillon Marsan », partie du palais des Tuileries où résidait le comte d'Artois, héritier du trône. La garde nationale dont ce prince était le chef lui procurait un moyen d'étendre son influence ou celle de ses amis sur tout le royaume. La « Congrégation »[1] y

(1) On appelait ainsi une société fondée pour assurer l'exercice du culte pendant la Terreur et qui ayant depuis changé d'objet, s'employait secrètement à préparer la domination des autorités religieuses sur la société civile.

superposait son action occulte. Quant aux révolutionnaires, ils se ralliaient autour d'une légende, celle de Napoléon libéral. Le martyre du grand proscrit, en l'auréolant, avait sans doute rendu possible une si audacieuse mystification. Napoléon devenait maintenant l'homme de la Paix et de la Liberté. C'était l'Europe qui l'avait empêché d'en établir le règne. Cette légende joua un rôle considérable dans l'évolution de la mentalité française pendant la période de la monarchie constitutionnelle et elle prépara les voies aux entreprises ultérieures de Louis-Napoléon.

Pour bien se rendre compte du caractère réparateur des neuf années du règne de Louis XVIII (1815-1824) il faut s'arrêter aux premières années de celui de Charles X (1824-1830). La monarchie apparaît singulièrement solide. Son principe n'est plus en cause ; la personne du roi domine les partis (voir les lettres du général Foy). La stabilité ministérielle a dépassé toute attente[1]. L'intervention de 1823 en Espagne a démenti les prévisions pessimistes ; elle a mis en relief les réelles qualités du duc d'Angoulême et redonné confiance à l'armée. D'ailleurs, si la prise du Trocadéro qui en a été le principal fait d'armes rappelle une entreprise dirigée contre les doctrines libérales, voici venir Navarin (20 octobre 1827) où le drapeau blanc s'illustre en émancipant la Grèce. Aussi la popularité de Charles X va-t-elle croissant, facilitée par l'aspect du roi, son charme personnel, son esprit d'à-propos. Des lois imprudentes ont été votées,

(1) Le ministère présidé par le comte de Villèle, dura sept ans ; faible politiquement, il fut remarquable au point de vue de l'administration financière et de la prospérité matérielle.

lois sur le sacrilège, sur le « milliard des émigrés », sur le droit d'aînesse. Le voyage accompli par Charles X en 1827, au camp de Saint-Omer et dans les villes du nord n'en est pas moins triomphal ; et plus triomphal encore sera son voyage de 1828 en Alsace. Cette année-là, du reste, un grand changement s'est accompli dans la vie politique de la nation. Depuis janvier un libéral, M. de Martignac, est au pouvoir. Les mesures de tolérance se succèdent. Des préfets intransigeants ont été destitués ; les cours que professaient Guizot et Victor Cousin avaient été interdits ; on rend à ces maîtres aimés de la jeunesse, la liberté de la parole. Les ordonnances du 16 juin 1828 précisent encore la portée de l'évolution, car elles ont une saveur assez nette d'anticléricalisme puisqu'elles retirent aux Jésuites la direction des petits séminaires et restreignent l'influence de ces établissements en limitant le nombre de leurs élèves. Enfin, l'expédition de Morée parachève l'œuvre émancipatrice de la France en Grèce.

Sur ces entrefaites, le cabinet propose un nouveau et réel progrès : la loi qui rendra électifs les Conseils communaux et départementaux, jusqu'ici à la nomination du gouvernement. Mais telles sont encore l'inexpérience politique des députés, l'indiscipline des esprits, la tyrannie des théories et des formules que, par suite d'intrigues et de calculs maladroits, le ministère est renversé. Le roi, dont ces dix-huit mois de gouvernement libéral ont encore accru la popularité, se croit dès lors en mesure d'imposer son favori. Il confie au prince de Polignac (août 1829), le soin de former un cabinet. A peine le cabinet constitué, chacun parle du « coup d'Etat » com-

me d'une éventualité prochaine et fatale. Les libéraux s'organisent en vue de cette révolution imaginaire. En réalité, Polignac se préoccupe surtout de la politique extérieure et il le fait avec intelligence et habileté, mais l'opinion ignore ses efforts. Ce qui se prépare dans la coulisse, c'est la révision des traités de 1815. Une alliance franco-russe se dessine ; on commence à concevoir en Europe l'impossibilité de maintenir la Belgique sous le joug néerlandais et l'on s'habitue à l'idée de la voir annexée à la France.

C'est le roi qui déclanche l'inutile et funeste conflit. Au début de 1830, il impose sa volonté de dissoudre la Chambre au cabinet qui n'est point d'accord. Le pays réélit les opposants mais sans passion. Guizot a pu écrire que sur les 425 membres de la nouvelle Chambre il n'y en avait pas cinquante qui désirassent un changement de dynastie (1).

Le 26 juillet 1830 les fameuses « Ordonnances » paraissent au *Moniteur* (2). Elles sont illégales sinon dans la lettre du moins dans l'esprit, mais ne constituent ni un attentat ni une trahison. L'état du siège n'est pas proclamé ; aucu-

(1) Ce n'était pas faute d'entendre parler de la révolution anglaise de 1688. Plus d'un écrivain — et Thiers principalement — l'avaient depuis des années proposée en exemple à l'opinion française, mais sans succès. Thiers lui-même avait fini par renoncer à ses espérances et abandonnant la partie songeait à aller faire en Amérique un long voyage d'études, lorsque l'avènement du ministère Polignac l'incita à rester. L'occasion qu'il espérait allait enfin surgir.

(2) Les Ordonnances prononcaient la dissolution de la Chambre et convoquaient les électeurs pour de nouvelles élections, restreignaient la liberté de la presse, rapportaient les modifications libérales apportées à la loi depuis 1814, enfin faisaient rentrer au Conseil d'Etat les membres qui en avaient été éloignés depuis deux ans.

ne arrestation n'a lieu ; aucune précaution militaire n'a même été prise. Aussi cette journée et celle du 27 se passent-elles dans un calme relatif ; quelques manifestations peu importantes, quelques désordres isolés. Les députés ne songent qu'à organiser la « résistance légale » (1). Le 28, les émeutiers de profession, enhardis par l'attitude du gouvernement, entrent en campagne et s'emparent sans peine de l'Hôtel de Ville gardé par six hommes. C'est là que dans la journée du 29 — tandis qu'à Saint-Cloud Charles X se décide à signer le retrait des ordonnances et à confier le pouvoir à un cabinet libéral — s'improvise une sorte de gouvernement sans mandat sous la direction de Lafayette. Les désordres augmentent. Des bandes parcourent Paris, des régiments font défection. Personne n'a encore prononcé le nom du duc d'Orléans. Dans la nuit du 29 au 30, par les soins de Thiers, un manifeste enflammé est apposé sur les murs. Il proclame la déchéance de Charles X et propose la royauté de Louis-Philippe en exagérant les périls dont cette royauté préservera le pays.

Ce coup d'audace transforme la situation. Les députés apeurés songent à confier d'abord la « lieutenance générale du royaume » au duc d'Orléans, lequel accourt aussitôt et se rend à l'Hôtel de Ville où Lafayette, l'embrassant, le proclame « la meilleure des républiques ». Le 1er août, Charles X, qui est à Rambouillet, confirme cette sorte de régence et le lendemain il abdique. Avec abnégation le duc d'Angoulême

(1) Un drapeau tricolore ayant été arboré sur les tours de Notre-Dame, le général Sebastiani, député appartenant au groupe avancé, déclare ce même jour que « le seul drapeau national » pour lui est toujours le drapeau blanc.

renonce à ses droits en faveur de son neveu. Le petit duc de Bordeaux va donc devenir roi sous le nom de Henri V et le duc d'Orléans sera régent. Tout est sauf.

La Chambre ne le comprend point. Surexcités, affolés, conduits par Thiers, et ses amis, les députés, qui ont peur de la république, revisent hâtivement la Charte et appellent au trône le duc d'Orléans. 219 députés ont ainsi escamoté la volonté nationale et changé la dynastie sans avoir reçu du pays de mandat constituant. Le pays apprendra avec stupeur l'aventure parisienne mais à force d'entendre dire que le Parlement vient « de le sauver de la révolution », il le croira.

Louis-Philippe

(1830-1848)

On a dit de Louis-Philippe qu' « il passa les cinq premières années de son règne à tâcher de se maintenir dans son fauteuil et les dix suivantes à tenter d'élever ce fauteuil sur un trône ». Les débuts furent pénibles pour le souverain comme pour ses sujets. Le désordre déchaîné par les « journées de juillet » ne se calma point. Sans Casimir Périer qui prépara le lent retour de l'ordre par d'énergiques mesures — sans Talleyrand qui, ambassadeur à Londres, négocia l'intervention militaire en Belgique, c'eût été vraiment à désespérer du nouveau régime. La crise survenue en plein essor économique avait condamné beaucoup d'ouvriers à l'inaction et mis en mouvement d'innombrables « chercheurs de places ». Lafayette apostilla, dit-on, plus de

70.000 demandes qui firent sans doute autant de mécontents. A l'automne de 1830, Paris, Lille, Dijon, Arles, Nîmes, Perpignan et Angoulême furent le théâtre de véritables émeutes. En 1831 et 1832, Lyon et Grenoble virent éclater des insurrections. En avril 1834, Paris fut troublé à nouveau de façon grave. L'armée se montrait désorientée ; les pouvoirs publics, timides et indécis ; les clubs populaires étaient redevenus aussi outranciers de tendances que ceux de 1793 ; les lettres et le théâtre reflétaient un inquiétant amoralisme, les plus étranges conceptions sociales se répandaient dans l'opinion. Louis-Philippe — « autoritaire déguisé en libéral » — laissa s'user ces forces mauvaises. Sa patience fut extrême mais trouva enfin sa récompense. Il y avait là une sorte de rechute du mal révolutionnaire et comme un dernier écho de la longue tragédie que la France avait vécue ; cela ne pouvait être durable. Effectivement, le calme revint et l'effort réorganisateur de la société française put reprendre, un peu lent, un peu étroit, indéniable cependant pour qui regarde l'ensemble. Les trente-trois années consécutives de monarchie constitutionnelle (1815-1848) se sont traduites par des progrès de tous genres, notamment dans l'ordre agricole, industriel et financier (1). Aussi, malgré l'instabilité qui lui

(1) De 1815 à 1848, le nombre des propriétaires augmenta de près d'un million et le prix moyen de l'hectare passa de 700 francs à 1.290. — 29.000 kilomètres de routes nouvelles furent établies et 2.900 kilomètres de canaux. Un milliard de francs furent dépensés pour les travaux publics. Malgré que l'Empire et les Cent Jours eussent légué à la Restauration une charge de trois milliards, le crédit ne cessa de s'élever. Le 5 % qui était à 52 francs en 1815 et déjà à 80 en 1818, était à 110,65 en 1829. Le taux de l'emprunt en 1816 était

venait de son origine, la royauté des Bourbons-Orléans se fût peut-être perpétuée sans la faiblesse à laquelle cette même origine la condamnait sur le terrain de la politique extérieure.

Les événements de 1830 avaient eu une répercussion en Europe. La révolution avait éclaté en Belgique, en Pologne, dans les duchés italiens et naturellement la coalition s'était trouvée reformée contre la France entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. L'effort principal de Louis-Philippe devait tendre à empêcher l'Angleterre d'y adhérer et pour cela il convenait de renoncer à tout espoir d'agrandissement du côté de la Belgique. Au lieu de l'annexion à la France qui se préparait sous Charles X, on ne pouvait même plus prétendre à ce qu'un prince français devînt roi des Belges [1]. A cette condition seulement Palmerston acceptait de suivre une politique favorable à la France. Il s'en fallut de peu qu'il n'exigeât encore l'évacuation d'Alger.

Alger était le don précieux que Charles X avait fait à la France en descendant du trône. Les troupes françaises s'en étaient brillamment emparées le 4 juillet 1830 malgré les représen-

de 9 %. En 1844, l'Etat put emprunter à 3,50. De 1827 à 1847, les salaires de l'industrie parisienne augmentèrent de dix pour cent.

(1) L'Europe s'était résignée à accepter l'idée d'une Belgique indépendante, mais le roi de Hollande ne voulut pas se laisser arracher les territoires qu'en 1815 on avait annexés à ses Etats. Il résista à main armée. C'est alors que Talleyrand sut obtenir du gouvernement anglais un acquiescement à l'idée d'une intervention française. Une armée commandée par le général Gérard vint assiéger Anvers et le prit aux Hollandais (décembre 1832). Anvers fut rendu aux Belges et ainsi les armes françaises contribuèrent directement à l'indépendance de la Belgique.

tations peu amicales du gouvernement britannique. Ce fut en hésitant et pas à pas que la monarchie nouvelle se décida à conserver, puis à agrandir et à organiser la conquête. Là se forma cette ardente armée d'Afrique qui trouva en Abd-el-Kader un noble adversaire et dont les chefs prestigieux s'appelaient Bugeaud, Lamoricière, Changarnier, le duc d'Aumale, Cavaignac, etc... Pendant toute la durée du règne la France, déçue et parfois mortifiée dans ses rapports avec les autres puissances, vit avec fierté se dérouler sous ses yeux l'épopée algérienne par laquelle se révélait la vaillance de ses fils.

Le premier échec diplomatique de Louis-Philippe fut d'ordre matrimonial. Il s'agissait d'établir l'héritier du trône, le duc d'Orléans, prince qui suscitait par son caractère et ses mérites de grandes espérances et qui devait trouver une mort prématurée quelques années plus tard dans un banal accident de voiture. On eût souhaité d'obtenir pour lui la main d'une archiduchesse d'Autriche, mais le duc d'Orléans visita vainement la cour de Vienne. Il dut se contenter d'épouser la princesse Hélène de Mecklembourg, femme accomplie, mais dont l'alliance, selon le point de vue des cours, n'était que de second ordre.

Un échec plus grave se produisit en 1840. Le khédive d'Egypte, Méhémet-Ali, jouissait en France d'une popularité dont on a peine à réaliser rétrospectivement l'intensité. Le conflit qui le mettait aux prises avec le sultan, son suzerain nominal, avait trait à la Syrie ; le khédive prétendait s'en assurer la possession héréditaire. Déjà vaincus à Saint-Jean-d'Acre en 1832, les Ottomans revinrent à la charge et passèrent l'Eu-

phrate en 1839. Bien que dirigés par des officiers prussiens (parmi lesquels le futur maréchal de Moltke), ils essuyèrent à Nézib une défaite complète. L'enthousiasme des Français, dès lors, ne connut plus de bornes et se traduisit bientôt par une note d'allure belliqueuse en date du 26 janvier 1840. Cette note réclamait pour le khédive la totalité de la Syrie dont l'Angleterre penchait à lui reconnaître une partie et que les autres puissances, et surtout la Russie, n'étaient pas disposées à lui voir concéder. L'empereur Nicolas, qui entretenait envers les Bourbons-Orléans une haine véritable et n'avait cessé de manquer à leur égard aux règles de la courtoisie protocolaire, entrevit l'occasion de les humilier et préféra, pour y parvenir, sacrifier quelque chose des prétentions traditionnelles de la diplomatie russe. Une négociation mystérieuse menée à Londres aboutit à la signature de la fameuse convention du 15 juillet 1840, par laquelle l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie réglaient la question d'Egypte sans la France et à son insu.

L'exaspération en France fut intense. On parla de guerre, mais le roi entendait maintenir la paix à tout prix. Des négociations ultérieures lui permirent de se contenter d'une très minime satisfaction que l'Europe lui accorda. La nation, elle, ne s'en contenta pas. L'impression ressentie par l'humiliation de 1840 fut persistante. En vain Louis-Philippe espéra-t-il plus tard l'effacer par l'affaire dite des « mariages espagnols » ; il était d'un minime intérêt que son dernier fils, le duc de Montpensier, épousât une infante et le succès diplomatique ainsi remporté apparaissait très relatif.

Depuis 1836 la politique personnelle du roi dominait ; son ingérence tatillonne dans les affaires intérieures et extérieures allait croissant. « Un ministère, disait-il, n'est qu'un relais de poste. J'ai quelquefois de bons chevaux... quelquefois de médiocres. » Une telle conception des choses n'était pas faite pour faciliter la tâche du gouvernement à la tête duquel avaient passé successivement le duc de Broglie, Thiers, les maréchaux Soult, Gérard, Mortier, le comte Molé et qui finit par se cristalliser entre les mains de Guizot. C'est que Louis-Philippe et Guizot en étaient arrivés à avoir le même idéal d'ordre bourgeois, d'administration précautionneuse et économe. C'est cette politique que Lamartine apostrophait en ces termes : « A vous entendre, le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose : se poser là, sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite et y rester immobile, inerte, implacable à toute amélioration. Et si c'était là, en effet, tout le génie de l'homme d'Etat chargé de diriger un gouvernement, il n'y aurait pas besoin d'homme d'Etat ; une borne y suffirait ».

La question sur laquelle, aux environs de 1846, se concentraient les aspirations progressistes était celle de la réforme électorale. Il s'agissait d'abaisser le cens, c'est-à-dire d'accorder le droit de vote aux citoyens payant cent francs d'impôts ; le nombre des électeurs eût été de ce fait accru de 200.000 environ. On réclamait, en outre, que les fonctionnaires, fussent exclus de la Chambre ; ils avaient fini par être près de 200 — magistrats, diplomates, aides de camp du roi, membres de l'administration, employés du palais — qui, élus députés, continuaient de tou-

cher leurs traitements sans remplir leurs fonctions. A dix-sept reprises ce scandale avait été dénoncé depuis 1830 et il avait toujours été en empirant. Guizot (premier ministre depuis la fin de 1840) ne voulait rien entendre. « En Europe, disait-il, je suis devenu le gendarme de l'ordre ; c'est une situation inespérée pour la France et dont elle peut tirer le plus grand profit ; je serais coupable en sacrifiant un tel avantage au souci d'aplanir quelques difficultés intérieures. » Louis-Philippe pensait de même ; il avait imposé sa royauté à l'Europe, la croyait solide et en jouissait. Très sûr de lui, il alarmait ses propres enfants (1) par son conservatisme irréductible et aveugle.

La Révolution de 1848

Les partisans de la réforme électorale avaient organisé pendant les derniers mois de 1847 une série de manifestations tapageuses qui avaient peu à peu pris un caractère antimonarchique. Au début de 1848, ce caractère s'accentua encore. Le 22 février, devait avoir lieu à Paris un grand banquet populaire que le gouvernement crut devoir interdire. Ce fut le signal de troubles qui, néanmoins, n'eussent pas présenté de gravité sans un déplorable événement survenu dans la soirée du lendemain. Une décharge inopportune sur la foule agitée mais non révoltée, coucha à terre de nombreuses et innocentes victimes. Les émeutiers chargèrent les cadavres sur des char-

(1) Le prince de Joinville, dans une lettre à son frère le duc de Nemours, et qui a été publiée depuis, s'exprimait en novembre 1847 à ce sujet avec une franchise complète.

rettes et une sinistre procession révolutionnaire parcourut les boulevards semant sur son passage la panique la plus complète. En vingt-quatre heures, l'affolement se propagea de tous côtés ; les pouvoirs publics firent défaut ; les ordres et les contre-ordres se croisèrent. Le roi abdiqua hâtivement et abandonna la partie. Ainsi en deux jours la république se trouva établie sans que ses partisans aussi audacieux que peu nombreux eussent rencontré de résistance sérieuse.

L'ordre public courut alors des dangers. Un homme se rencontra, qui n'avait pour arme que le prestige de son éloquence, et qui sauva véritablement la patrie, son crédit, son bon renom et sa dignité. Lamartine, en ces jours enfiévrés, se prodigua et ses triomphes oratoires sur les passions soulevées furent nombreux et grandioses. Mais les principes nouveaux proclamés à la face de la France et de l'Europe n'étaient propres ni à faciliter l'établissement d'un régime normal ni à assurer à ce régime la sympathie des autres nations. Celles-ci, il est vrai, se trouvèrent détournées de toute intervention par le souci de leurs propres affaires. Comme une traînée de poudre, en effet, l'effervescence s'était répandue au dehors. Milan et Venise s'émancipaient ; des barricades se dressaient à Berlin ; le roi de Bavière était forcé d'abdiquer et Metternich de s'enfuir de Vienne ; la Pologne s'insurgeait... Pendant ce temps, la France se trouvait aux prises avec les pires difficultés financières et sociales. En même temps que le suffrage universel et la liberté de la presse, le « droit au travail » avait été décrété comme un principe fondamental de la république. Pour y satisfaire on ouvrit des *ateliers nationaux*. Deux

semaines après leur création, ces ateliers comptaient 14.000 ouvriers ; au début de mai, ils en comptaient 100.000. Dès le 1er avril, la dépense quotidienne provoquée par cette innovation, était de 70.000 francs ; quinze jours plus tard, elle atteignait 120.000 francs.

Cependant, une Assemblée constituante, élue le 23 avril, se réunissait ; la grande majorité de ceux qui la composaient arboraient l'étiquette républicaine ; ils avaient en tous cas l'instinct conservateur. Des utopies courantes, la plus mauvaise à leurs yeux était renfermée dans la fameuse formule de Proud'hon : la propriété, c'est le vol. Les députés avaient reçu de leurs électeurs le mandat de défendre la propriété et n'auraient garde d'y manquer. Aussi les extrémistes, se sentant évincés, se mirent-ils en insurrection, dès le 15 mai. Domptés, ils reçurent le renfort des ouvriers des ateliers nationaux : braves gens pour la plupart, honnêtes travailleurs qui, trop nombreux maintenant, réduits à la demi-solde et n'ayant rien à faire trois jours sur quatre s'étaient rapidement démoralisés. Le gouvernement s'occupait précisément, en conformité de vues avec l'Assemblée, de mettre fin à l'aventure des ateliers nationaux. Il y procéda de la façon la plus brutale, la plus injuste et la plus maladroite. Tous les ouvriers de 18 à 25 ans qui refusèrent de s'engager comme soldats furent renvoyés ; on expédia les autres en province.

Cela se passait le 21 juin. Le 23, une insurrection formidable éclatait. Elle dura quatre jours et fit de nombreuses victimes. Il fallut reprendre Paris aux insurgés, quartier par quar-

tier. La lutte fut acharnée et sanguinaire et la repression sévère. Les journées de juin devaient « laisser un long souvenir de haine entre les ouvriers et la bourgeoisie ». Elles tuèrent surtout la République dont, dès ce moment, la nation se détacha complètement.

La présidence de Louis-Napoléon (1848-1852)

Le neveu de Napoléon revendiquait depuis longtemps l'héritage de son oncle (1). Deux fois sous le règne de Louis-Philippe, il avait tenté de provoquer un mouvement populaire en sa faveur et avait complètement échoué, mais le temps et les circonstances travaillaient pour lui. Le retour solennel des cendres de l'empereur en 1840, le funèbre voyage de Sainte-Hélène aux Invalides et la cérémonie inoubliable qui l'avait clôturé avaient profondément impressionné l'opinion. C'était l'époque où la royauté des Bourbons-Orléans éprouvait de grands mécomptes au dehors ; la mémoire de Napoléon bénéficia du contraste évoqué en cette circonstance de façon patriotique, mais maladroite par le gouvernement de Louis-Philippe.

Rentré en France dès la proclamation de la République, Louis-Napoléon y trouva tout de

(1) Louis-Napoléon était le fils d'un frère de Napoléon auquel celui-ci avait fait épouser sa belle-fille Hortense de Beauharnais, issue du premier mariage de Joséphine, et qu'il avait momentanément placé sur le trône de Hollande. Le jeune prince avait mené une vie agitée; il avait résidé en Suisse, aux Etats-Unis, en Italie surtout où il s'était affilié aux sociétés révolutionnaires.

suite des électeurs pour l'envoyer siéger à l'Assemblée constituante. Taciturne et indécis d'apparence, il n'y fut pas considéré comme un candidat redoutable à la présidence de la République. L'Assemblée, qui élaborait une constitution pompeuse et déraisonnable, lui fournit une chance inespérée en décidant, après une retentissante discussion, que le chef de l'Etat serait élu directement par le peuple. Lamartine se flattait de parvenir ainsi au pouvoir. A son défaut, le général Cavaignac, belle figure de républicain intègre, généreux et droit, semblait devoir réunir la majorité des suffrages. Or, le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon recueillit 5 millions 434.226 voix, tandis que Cavaignac n'en obtenait que 1.448.107 et Lamartine 17.910.

L'Assemblée constituante ayant accompli son mandat, fut remplacée au début de 1849 par l'Assemblée législative de 750 membres que prévoyait la nouvelle constitution. Les partisans du président y eurent une majorité considérable, mais cela ne le contentait pas. Il voulait supprimer le parlementarisme. Aussi dessina-t-il sa politique non point en désaccord, mais pourrait-on dire, en « ignorance » des députés. Une révolution ayant éclaté à Rome, et le pape Pie IX ayant dû s'enfuir à Gaète, Louis-Napoléon envoya en Italie des troupes françaises pour rétablir le pouvoir pontifical. Peu après, il congédia brusquement les ministres qui avaient la confiance de l'Assemblée et en choisit d'autres ; il destitua le général Changarnier, commandant de l'armée de Paris... A chacun de ces coups de force, la Bourse montait. Il devenait de plus en plus certain que l'opinion se détournait de l'Assemblée et donnait sa confiance au président.

Ainsi se passa l'année 1850. Louis-Napoléon parcourait le pays, s'intéressant à la reprise des affaires, cherchant surtout à s'attirer les sympathies de l'armée. Déjà sur son passage le cri de « Vive l'empereur » commençait à retentir ; il n'y prenait pas garde et laissait approcher sans rien dire le terme légal de ses pouvoirs. Car, élu pour quatre ans, le président, d'après la Constitution de 1848, n'était pas rééligible.

Le pays s'alarma. Dès 1850, 52 Conseils généraux avaient réclamé la révision ; l'année suivante des pétitions se couvrirent de signatures. On voulait la rééligibilité du président. Lui voulait davantage. Il avait peu à peu tout préparé, déplaçant les fonctionnaires douteux, groupant autour de Paris les régiments fidèles. On arriva ainsi au 1er décembre 1851. Ce soir-là, il y avait réception à l'Elysée. Le prince-président, calme et tranquille, vit partir les derniers invités, puis, à une heure du matin, donna le signal à ses amis... A l'aube, tout Paris était occupé, les clochers et les imprimeries gardés, l'Assemblée dissoute, une vingtaine de députés sous clef ; M. de Morny, installé dans le bureau du ministre de l'Intérieur, qu'il remplaçait, télégraphiait la nouvelle aux départements.

Louis-Napoléon, dans sa proclamation, annonçait au peuple le rétablissement du suffrage universel que l'Assemblée avait maladroitement annihilé peu auparavant en exigeant de l'électeur trois années minimum de résidence. Ainsi le président avait si bien manœuvré qu'il était devenu aux yeux de la bourgeoisie le défenseur de la propriété et aux yeux des ouvriers le champion de la démocratie.

Napoléon III
(1852-1870)

Le plébiscite approbateur du coup d'Etat se chiffra par près de 7.500.000 de *oui* contre environ 650.000 *non*. Dès décembre 1851, l'Empire existait en fait. Mais Louis-Napoléon était patient autant que tenace, un « doux entêté » comme l'appelait sa mère, la reine Hortense. Ce ne fut que onze mois plus tard, au retour d'un voyage triomphal du prince dans le midi de la France, que les formes impériales furent rétablies ; cette fois, le plébiscite donna 7.839.000 votes favorables contre 253.000 négatifs. Il n'y avait eu, en somme, aucune opposition sérieuse dans le pays et les violences du nouveau gouvernement n'en étaient que plus coupables. Il parut avoir cherché à organiser lui-même des semblants d'émeute pour se procurer, en les réprimant, l'occasion d'exiler ou de déporter des adversaires dont il redoutait un retour d'influence dans l'avenir.

Malgré ce fâcheux préambule, le Second Empire débuta brillamment. Depuis 1815, une épargne considérable s'était amassée en France. Napoléon III pouvait, sans danger, lever les écluses de ce réservoir, pour en utiliser la puissance. Il le fit, d'ailleurs, avec habileté. De magnifiques travaux embellirent Paris ; les voies ferrées se multiplièrent ; des services transatlantiques furent établis ; le Crédit foncier fut créé ; on prépara pour 1855 une Exposition universelle. Dans le capital légué par la monarchie parlementaire se trouvaient aussi d'utiles projets de lois longuement mûris et étudiés ; on réalisa rapide-

ment à coup de décrets les réformes ainsi préparées. L'empereur, pour avoir restauré pendant sa présidence le pouvoir temporel du pape menacé par la révolution, était devenu l'idole du clergé qui le comparait à Constantin dans ses homélies ; les catholiques avaient pu, d'ailleurs, obtenir de l'Assemblée de 1849, la réalisation d'un de leurs vœux les plus chers : la liberté de l'enseignement. Les écoles libres s'étaient aussitôt fondées en grand nombre. Enfin, une aventure extraordinaire allait, dès 1856, faire de Paris le centre diplomatique de l'Europe et du nouvel Empire français, le pivot de la politique générale.

Il n'est pas possible de donner ici fût-ce un bref aperçu des événements complexes qui provoquèrent la guerre de Crimée. Elle fut, en tous cas, déchaînée dans des circonstances telles que Napoléon III, allié de l'Angleterre, devint aux yeux de l'univers le champion désintéressé du droit public et de la paix européenne en face de l'empereur Nicolas que la révélation de ses desseins aggressifs en Orient transformait en pertubateur du repos des peuples (1). C'est ce renversement des rôles antérieurs qui auréola le Congrès de 1856 d'un tel prestige. A ce moment, la France, doublement garantie par sa victoire et son désintéressement, fut véritablement « le premier empire du monde » selon l'expression employée par le comte de Cavour dans une lettre secrète adressée au roi Victor-Emmanuel et qui

(1) On ne saurait prêter trop d'attention à ces deux expéditions : celle de Rome en 1849, celle de Crimée en 1855 ; elles désolidarisèrent Napoléon III des compromettants souvenirs attachés au nom des Bonaparte et l'investirent de la confiance des peuples.

a été publiée depuis. De ce rang suprême elle allait promptement déchoir par la faute même de ses gouvernants.

Le comte de Cavour avait profité de la guerre de Crimée pour introduire le petit Piémont dans le concert des grandes puissances. Un corps piémontais avait pris part aux côtés des Français, des Anglais et des Turcs à ces batailles lointaines ; cela valait au génial plénipotentiaire de Victor-Emmanuel de participer aux travaux du Congrès de Paris. Il y devint bientôt la figure prépondérante et s'empara de l'esprit de l'empereur. Une sorte d'intrigue se noua entre eux et finalement un accord secret les lia (juillet 1858). De cet accord sortit la guerre d'Italie (1859), illustrée par les victoires de Magenta et de Solferino et terminée brusquement par le traité de Villafranca qui consacrait la défaite des Autrichiens sans stipuler l'émancipation complète promise aux Italiens par l'empereur des Français (1).

Celui-ci perdait d'un seul coup tous ses amis sans en acquérir de nouveaux. Les Italiens étaient déçus de voir la Vénétie demeurer sous le joug de l'Autriche. Le mouvement révolutionnaire qui éclata dans la péninsule n'en fut que plus ardent ; Garibaldi conquit le royaume de Naples à l'unité italienne et menaça les Etats de l'Eglise. Le tempérament violent du pape Pie IX le dressa contre Napoléon III et les catholiques mirent à honnir l'empereur autant de conviction qu'ils en avaient apportée naguère à

(1) L'empereur avait déclaré en partant en guerre qu'il allait libérer l'Italie « des Alpes à l'Adriatique ». Diverses considérations l'amenèrent à signer la paix avant d'avoir atteint ce résultat.

célébrer ses louanges. Les puissances européennes, déroutées par les initiatives françaises et plus encore par les étranges procédés du souverain, qui négociait en dehors de ses ministres et à leur insu, perdirent foi en la sagesse et en la parole du gouvernement impérial. Ainsi s'écroula rapidement l'édifice de 1856.

Les années 1859 et 1860 furent marquées par deux autres événements de portée considérable. L'initiative impériale s'exerça sur le terrain économique, substituant au régime protectionniste jusqu'alors en vigueur le système du libre échange et des traités de commerce (1). Ce fut une véritable révolution. Puis des modifications introduites dans les lois constitutionnelles de 1852 (qui étaient imitées de la constitution consulaire) commencèrent d'en atténuer l'aspect antilibéral. « La liberté, avait dit Napoléon III, peu après son avènement, n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable ; elle le couronne quand le temps l'a consolidé. » Mais tel n'était pas le cas. L'empire bien loin de se consolider commençait à se désagréger. Cette désagrégation irait, désormais, en s'accentuant sans cesse. Et sans doute les entreprises fantaisistes comme la tentative de fonder un empire européen au Mexique devaient y aider grandement, mais le principal facteur de la déchéance résidait dans l'impossibilité pour l'empereur d'aller jusqu'au bout de la politique italienne qu'il avait inaugurée sans s'aliéner définitivement les conser-

(I) Dès 1852, un senatus-consulte avait pris soin de stipuler que le souverain pourrait conclure des traités de commerce et modifier les tarifs de sa pleine autorité. Ici encore se révèlent les traits essentiels du caractère de l'empereur, la patience et l'obstination.

vateurs français sur qui s'appuyait son trône — et, d'autre part, il ne pouvait pas davantage substituer à ceux-là les adeptes des doctrines libérales parce que le principe même et les formes de son pouvoir l'empêchaient de consentir aux libéraux des concessions suffisantes pour les attirer et les retenir.

Celles que consacra le sénatus-consulte de 1869 ratifié par plébiscite permirent la formation d'un cabinet parlementaire présidé par Emile Ollivier, mais ne désarmèrent pas l'opposition républicaine qui, depuis 1863, ne cessait de grandir et qui trouvait dans l'incohérence de sa politique extérieure les meilleures armes pour combattre le gouvernement. A partir de 1866 un nouveau nuage vint obscurcir l'horizon. La Prusse ayant vaincu l'Autriche à Sadowa démasqua ses ambitieuses prétentions à l'hégémonie de l'Allemagne. Napoléon III, désorienté, malade d'ailleurs, semblait avoir perdu toute assurance et toute perspicacité. Il avait négligé maladroitement de secourir l'Autriche ; il tenta de s'entendre avec la Prusse en se faisant reconnaître la possession du Luxembourg et échoua.

La guerre que l'élite clairvoyante voyait venir et à laquelle la foule ne voulait pas croire, éclata au printemps de 1870. La candidature d'un prince de Hohenzollern au trône d'Espagne en fut le prétexte ; le comte de Bismarck la précipita volontairement en faussant un télégramme qui donna à penser au peuple français que le roi de Prusse avait manqué d'égards envers son représentant. Contrairement à ce que l'on a si souvent répété, cette guerre avait été préparée du côté français dès 1867 par le maréchal Niel, ministre de la guerre. Les somptuosités de

l'Exposition universelle qui s'était tenue cette année-là à Paris, n'avaient point aveuglé le maréchal sur l'ampleur des dangers qui s'amassaient à l'Est. Par malheur il était mort deux ans plus tard et son incapable successeur au lieu d'achever son œuvre l'avait compromise. Le plan de guerre du maréchal Niel ne fut pas suivi ; on lui en substitua un autre, incertain et médiocre. Aux fautes militaires se superposèrent les erreurs diplomatiques. Nul n'aida mieux la victoire allemande que la défaillance du haut commandement français doublée des hésitations gouvernementales. Et l'on arriva de la sorte à la tragique souricière de Sedan.

La République
(1870-1900)

Les trente dernières années du XIXe siècle français appartiennent à la République. Au soir de sa journée, ce siècle agité a procuré à la France la paix et la stabilité. Une colossale Exposition universelle attirant à Paris des foules cosmopolites a marqué l'ouverture du XXe siècle. Nous ne tenterons pas d'analyser ici l' « évolution de la France républicaine » puisque tel est l'objet du chapitre suivant. Nous nous bornerons à indiquer les principales caractéristiques de l'œuvre accomplie par le gouvernement républicain entre 1870 et 1900.

C'est d'abord dans le domaine constitutionnel le retour au régime parlementaire pratiqué de 1814 à 1848, c'est-à-dire avec un chef d'Etat irresponsable, deux Chambres et des ministres responsables devant les Chambres. Il est à remarquer que les trois constitutions parlemen-

taires de 1814, de 1830 et de 1875 représentent sur l'ensemble du siècle une durée totale de plus de soixante années, alors qu'aucun des autres régimes du type qu'on pourrait appeler consulaire, n'a vécu plus d'une dizaine d'années sans subir de changements.

Le second point qui attire l'attention, c'est le développement de l'empire colonial français accru à partir de 1880 dans des proportions inattendues ; la Tunisie, l'Annam et le Tonkin avec leurs dépendances, les vastes territoires de l'Afrique Occidentale, le Dahomey, le Congo, Madagascar y entrent successivement et la force du mouvement colonial ne cesse de croître malgré les obstacles et les oppositions.

Au point de vue militaire cette période accuse un effort ininterrompu de réfection de l'armée nationale dont les effectifs augmentent et dont le matériel se perfectionne. Toutefois, vers la fin du siècle, sous l'action des idées pacifistes et en raison du fardeau budgétaire devenu de plus en plus pesant, il y a tendance à renoncer à la « course aux armements » à laquelle les puissances européennes se sont trouvées entraînées. Cette tendance est encore plus sensible dans le domaine maritime : la France s'y laisse distancer de façon sérieuse.

Le fait principal en matière économique est le retour au protectionnisme. Les travaux publics ont reçu à plusieurs reprises une vive impulsion. Les progrès agricoles, industriels et commerciaux auraient pu s'accuser, semble-t-il, de façon plus complète, eu égard aux ressources dont disposait le pays. Avant 1900, deux Expositions universelles avaient eu lieu à Paris, en 1878 et en 1889.

La courbe diplomatique est constante ; elle est dirigée vers l'alliance franco-russe qui lentement se prépare, puis se scelle, s'affirme, se consolide. Après des hésitations et des reculs, une détente se produit dans les rapports avec l'Italie et l'Angleterre. Cette dernière puissance rapprochée de la France semble même s'acheminer vers la formation d'une nouvelle triplice anglo-franco-russe. Les relations avec l'Allemagne sont parfois tendues, parfois courtoises, mais jamais confiantes.

L'instruction publique progresse dans le sens des idées laïques et même anticléricales. Toutefois, la réforme pédagogique la plus importante est étrangère à toute préoccupation philosophique ; c'est la reconstitution des universités régionales détruites par la Révolution et qui, sagement réorganisées, recommencent à prospérer.

Le mouvement d'émancipation ouvrière a pris dans les dernières années du XIXe siècle une extension considérable. Le droit de grève et l'intervention des syndicats dans les conflits du travail ont été admis pratiquement bien que les efforts pour les réglementer n'aient pas abouti. Le système des retraites ouvrières a été adopté. Les organisations socialistes ont augmenté en nombre et en puissance.

Aux approches de 1900, deux grandes réformes apparaissaient prochaines et probables : l'établissement de l'impôt sur le revenu et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'ÉVOLUTION
DE LA
FRANCE RÉPUBLICAINE
(1870-1914)

Le point de départ

La République fut proclamée le 4 septembre 1870 et s'établit sans résistance de la part du régime auquel elle succédait. Depuis quelques jours, dans l'attente d'un désastre que chacun redoutait, il était question parmi les membres du Corps législatif impérial de la création d'un Comité de Défense nationale qu'aurait présidé le général Trochu, gouverneur de Paris. En des circonstances si tragiques, la régence de l'impératrice Eugénie ne semblait pas devoir assurer une suffisante sécurité. Lorsque la nouvelle de la capitulation de Sedan et de la captivité de l'empereur parvint à Paris, on tint une séance de nuit au cours de laquelle Jules Favre déposa une proposition de déchéance. Aucune voix ne s'éleva pour défendre la dynastie. Le jour suivant, la passion populaire se manifesta. La foule envahit l'enceinte parlementaire et réclama la présence à l'Hôtel de Ville des députés de Paris. Ceux-ci s'y rendirent. La députation de Paris (1) fut ainsi constituée en « Gouvernement de la Défense nationale ». Le général Trochu fut invité à présider le gouvernement. Etienne Arago fut nommé maire de Paris.

Cette organisation avait un caractère tout provisoire et embryonnaire. L'adhésion quasi

(1) Elle comprenait : MM. Emmanuel Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Ernest Picard, Jules Simon et H. Rochefort. Tous appartenaient à l'opposition républicaine.

unanime des provinces ne pouvait tenir lieu d'une consultation nationale qui s'imposait à bref délai. Dès le 8 septembre les électeurs furent convoqués pour le 16 octobre à l'effet d'élire une assemblée constituante. Mais pour faire les élections il fallait un armistice. Les conditions auxquelles le comte de Bismark acceptait de l'accorder n'étaient pas de celles qu'on pût discuter. Sitôt connus, les résultats des entrevues entre ce dernier et le nouveau ministre des Affaires étrangères, Jules Favre, le gouvernement résolut d'ajourner les élections. Appuyé par la population parisienne [1] il se rejeta vers la guerre à outrance.

Tandis qu'Ad. Thiers parcourait l'Europe pour demander aux puissances neutres d'intervenir en faveur d'une paix raisonnable, Gambetta, évadé en ballon de la capitale maintenant investie, organisait à Tours, avec l'aide de M. M. de Freycinet, des armées nouvelles. Pendant de longs mois, la France disputa pied à pied son territoire aux Allemands. Lorsque enfin la défaite se trouva définitive et que l'armistice eût été signé, une Assemblée nationale se réunit à Bordeaux. Elle confia le pouvoir exécutif à Ad. Thiers qui avait eu l'honneur d'être élu vingt-huit fois tant la faveur populaire s'attachait à son nom, à la suite de la mission remplie par lui près des cours européennes et malgré que cette mission eût échoué.

(1) Il est assez piquant de constater que le gouvernement demanda la consécration de ses pouvoirs à un plébiscite, mode de consultation que ses membres combattaient sous l'empire, mais auquel les circonstances les amenaient à recourir ; 500.000 votes favorables contre 60.000 consolidèrent leur situation.

L'Assemblée eut le double et pénible devoir de ratifier le traité de Francfort et d'appuyer le gouvernement dans la répression de l'insurrection communiste de mars 1871 [1]. De Bordeaux les pouvoirs publics se transportèrent à Versailles. Le 31 août 1871 un scrutin de 480 voix contre 93 conféra pour trois ans à Ad. Thiers le titre de président de la République Française. Dans la pensée de nombre de députés acquis à la cause monarchique, il s'agissait d'un régime d'attente ne préjugeant point de l'avenir. Ce n'en était pas moins la ratification de l'initiative populaire prise le 4 septembre 1870 et comme une sorte de consécration du principe républicain.

On commença dès lors, d'employer l'expression : troisième république — de même qu'on désignait le règne de Napoléon III sous le nom de : second empire. Mais il convient d'observer qu'il ne s'agissait point, comme ces mots le donneraient à penser, d'institutions ayant antérieurement existé et qui auraient été simplement rétablies. La première et la seconde république n'avaient eu l'une et l'autre qu'une durée éphémère et ne pouvaient fournir à la troisième que des traditions violentes ou utopiques d'une utilisation inopportune. Les circonstances étaient nouvelles ; les procédés le furent également. Un an après la création de la République, ses législ-

(1) Cette insurrection ensanglanta Paris, déjà si éprouvé par un long siège. Le palais des Tuileries et d'autres monuments furent détruits. Le caractère internationaliste du mouvement a été mis en relief, notamment dans une circulaire diplomatique de Jules Favre, attirant sur ce point l'attention de nos représentants à l'étranger.

lateurs n'étaient point encore occupés à lui préparer un statut. Quant ils s'attelèrent à cette besogne, ce fut tardivement et comme sans entrain. Les textes constitutionnels organisant les différents rouages du gouvernement ne furent votés que le 25 février 1875 (1). A la différence des nombreuses constitutions qui l'avaient précédée, celle-ci n'est accompagnée d'aucun préambule théorique, d'aucune déclaration de principes. C'est plutôt une constitution « d'affaires ». Personne ne semblait croire qu'elle pût durer. Or, en 1914, elle avait déjà dépassé de vingt et un ans la plus durable de ses devancières.

Tel est le « point de départ ». La République proclamée en 1870 est, en 1871, dotée d'un président et reçoit en 1875 son organisation complète.

La présidence de la République

La République a eu neuf présidents entre 1871 et 1914 : Ad. Thiers (1871-73), le maréchal de Mac-Mahon (1873-79), Jules Grévy (1879-87), Carnot (1887-94), Casimir Périer (1894-95), Félix Faure (1895-99), Emile Loubet (1899-1906), A. Fallières (1906-13) et Raymond Poincaré. Les deux premiers ont exercé une sorte de pouvoir personnel, le premier surtout. Le troisième a paru anxieux de s'effacer dans la forme, toutefois, plus qu'en réalité. Les quatre derniers sont, avec des différences notoires dans le dé-

(1) Par une majorité de 181 voix sur un total de 689. On voit, en rapprochant ce scrutin de celui du 31 août, ce qui reste de la légende d'après laquelle la République « n'aurait été votée qu'à une voix de majorité ».

tail, restés fidèles à la formule établie par leur prédécesseur Carnot.

Ad. Thiers fut à la fois chef d'Etat et premier ministre ; situation singulière que les circonstances avaient engendrée et qui répondait d'ailleurs au tempérament du président. L'ancien ministre de Louis-Philippe n'entendait point s'appliquer à lui-même la formule préconisée jadis par lui : le roi règne et ne gouverne pas. « Il avait pris l'habitude d'intervenir dans la moindre discussion et posait à tout moment la question de confiance. » Aucune loi ne précisant son rôle et ne limitant son action, il en profitait pour s'occuper minutieusement de chaque détail de l'administration, fût-ce en matière militaire. « L'armée de Paris, a écrit Jules Simon, ne faisait pas un mouvement sans ses ordres » et quant aux Affaires étrangères, il avait logé le ministre chez lui « pour avoir plus vite les nouvelles ». Les éminents services rendus par l'homme qu'on a justement appelé le « libérateur du territoire » (1) faisaient de lui, aux jours sombres de 1871, une sorte de gouvernant providentiel mais, dès que la vie nationale eût repris son cours, ce caractère tendit à s'effacer et les conflits se multiplièrent entre Thiers et l'Assemblée. Le message du 12 novembre 1872 par lequel le président, définitivement convaincu de l'inanité des tentatives de restauration monarchique, somma, pour ainsi dire, l'Assemblée d'organiser

(1) La politique financière de Thiers, appuyée par les habiles mesures de son ministre des Finances, Pouyer-Quertier, lui avait permis d'assurer l'évacuation des départements envahis avant la date extrême fixée par le traité de paix. Un jour à l'Assemblée, comme Thiers était attaqué, Gambetta le désignant aux applaudissements de la majorité, s'écria : le libérateur du territoire, le voilà.

la république rendit les relations encore plus difficiles. Lorsque, le 24 mai 1873, Thiers mis en échec eut donné sa démission, la minorité de gauche se retira et 390 voix de droite portèrent le maréchal de Mac-Mahon à la présidence. Le 20 novembre suivant, l'Assemblée décida de fixer à sept ans la durée du mandat présidentiel, chiffre qui fut confirmé par la Constitution de 1875.

D'après la constitution, le chef de l'Etat est élu par le Sénat et la Chambre des Députés réunis en congrès ; il est rééligible ; il a la faculté de provoquer une nouvelle délibération pour les lois déjà votées ; d'accord avec le Sénat, il peut dissoudre la Chambre ; il communique avec les sénateurs et les députés par voie de message et préside le Conseil des ministres. Le maréchal de Mac-Mahon qui, à la différence de son prédécesseur, ne faisait point partie de l'Assemblée nationale au moment de son élection, n'eut pas la tentation d'y paraître. Aussi bien, dès le début de 1876, cette Assemblée se trouva remplacée par le Sénat et la Chambre des Députés prévus par la constitution [1]. Au cours de sa présidence, le maréchal fit amplement usage de ses prérogatives mais ne les outrepassa guère. En prononçant, le 16 mai 1877, la dissolution de la Chambre, il exerçait un droit. Ce fut la pression électorale formidable opérée par le cabinet de droite appelé par lui au pouvoir qui donna à la mesure prise l'aspect d'un véritable coup d'Etat. Le pays ayant, malgré cette pression,

(1) Il est devenu de règle que le chef de l'Etat, sitôt élu, donne sa démission de sénateur et de député. Mais rien n'empêcherait le Congrès d'élire à la présidence un non-parlementaire. La droite a plusieurs fois voté pour des généraux.

maintenu l'orientation républicaine, le maréchal ne persista pas et continua d'occuper son poste ; il ne se démit qu'en 1879, s'étant trouvé en désaccord avec les ministres sur une question militaire.

Le même jour (30 janvier), le président de la Chambre, Jules Grévy, fut élu à sa place par 565 suffrages sur 713. Venu à terme le 30 janvier 1886, le mandat du chef de l'Etat lui fut renouvelé, un mois d'avance conformément à la loi, par 457 voix sur 589 votants. Mais ce second septennat ne s'acheva point. En décembre 1887, le président Grévy, atteint par un scandale de famille, dut se retirer au milieu d'une agitation parlementaire qu'on crut, à l'étranger, devoir être durable et qui se calma aussitôt par l'élection de Carnot sur le nom duquel 616 voix se portèrent au second tour de scrutin.

La présidence de Jules Grévy, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, eut un caractère effacé. Ennemi du faste, un peu trop porté à l'économie même, le président sentait combien ses prédécesseurs avaient semé de défiances autour de sa charge. Il évita sans cesse de se mettre en avant. On le vit, au cours d'un de ses rares voyages officiels en province, s'entourer des présidents du Sénat et de la Chambre comme si la République devait être représentée par un triumvirat. Toutefois les documents publiés depuis lors ont fait comprendre que l'action politique du chef de l'Etat s'était à maintes reprises exercée d'une façon perspicace et modératrice [1]. La

(1) Voir notamment une correspondance avec le pape Léon XIII en juin 1883 et qui paraît avoir influé de façon décisive sur l'attitude du Souverain Pontife envers la République.

présidence, à son départ, manquait grandement de prestige extérieur, mais les partis s'étaient accoutumés à ne plus guère la mêler à leurs querelles et à ne plus en discuter le principe.

Le président Carnot se trouva ainsi plus à l'aise pour rendre à ses hautes fonctions le lustre dont elles étaient susceptibles et qui leur avait manqué depuis neuf ans. Le palais de l'Elysée s'ouvrit à de brillantes réceptions ; le train de maison fut porté exactement au degré qui convenait et le protocole mis au point. Le président entretint de fréquentes relations mondaines avec le Corps diplomatique et visita l'une après l'autre les différentes régions de la France. Il fut présent à toutes les cérémonies importantes, à toutes les grandes manifestations artistiques et industrielles. L'été, au lieu de prendre bourgeoisement ses « vacances », comme son prédécesseur, il fit aménager une aile inoccupée du palais de Fontainebleau pour y recevoir les visiteurs de marque. Pendant les fêtes de 1889, il ne cessa de faire aux étrangers les honneurs du pays. On sait, d'autre part, quel rôle il joua personnellement dans la préparation de l'alliance franco-russe et quel tact il eut à déployer pendant les crises du Boulangisme et de l'affaire de Panama. Enfin, il établit la tradition de la présence du chef de l'Etat à la revue qui clôturait les grandes manœuvres annuelles. En toutes choses, il donna ainsi l'exemple d'un juste équilibre. Comme approchait la fin du septennat, la question de la réélection se posa. On a appris depuis que Carnot ne s'était ouvert de ses intentions qu'à celui qu'il considérait comme son successeur désigné, le président de la Chambre, Casimir-Périer ; pour ne pas troubler le pays, il n'avait pas

voulu faire connaître d'avance sa résolution de ne point se représenter. Un événement tragique précipita l'échéance. Le 24 juin 1894, le président fut assassiné à Lyon par l'anarchiste Caserio au milieu d'une fête publique.

Trois jours plus tard, le congrès de Versailles élisait au premier tour par 451 voix J. Casimir-Périer ; ces voix appartenaient aux groupes modérés ; à l'extrême gauche on avait voté pour H. Brisson ; à droite, pour Ch. Dupuy ou le général Février qui n'était point candidat. Une telle élection donnait beaucoup de force au président, mais sa persévérance et son bon vouloir se trouvèrent vite épuisés. Au bout de six mois, énervé, obéissant à des influences de famille, il se retira à l'improviste et sans gloire ; on chercha en vain parmi ses amis à expliquer sa conduite en laissant croire à des « dessous » sensationnels ; la vérité était plus simple et plus banale.

Le congrès du 17 janvier 1895 assura au second tour 430 voix au ministre de la Marine, Félix Faure, contre 361 à son concurrent radical H. Brisson. Le président continua les traditions récemment établies ; il innova en présidant à plusieurs reprises les séances du Conseil supérieur de la Guerre et en se rendant à Saint-Pétersbourg (1) pour y faire une visite officielle à la suite du séjour à Paris de l'empereur et de l'impératrice de Russie (octobre 1896). Sa mort subite interrompit le septennat au début de 1899 et le Congrès porta à la présidence le président

(1) Le voyage se fit par mer avec l'escadre. Les présidents Loubet, Fallières, Poincaré firent de même afin d'éviter la traversée de l'Allemagne qui eût prêté à des complications protocolaires. L'empereur d'Allemagne ne formula jamais d'invitation de s'arrêter à Berlin.

du Sénat, Emile Loubet (483 voix), dont le concurrent était Jules Méline, (279).

Les deux septennats suivants s'achevèrent régulièrement et la transmission des pouvoirs s'opéra sans difficulté. Mais les élections se trouvèrent changer quelque peu de caractère. En effet, les démissions du maréchal de Mac-Mahon, de J. Grévy et de Casimir-Périer, la disparition soudaine de Carnot et de Félix Faure avaient provoqué de brusques réunions du congrès, sans ententes préalables entre les partis. Il n'en fut plus de même désormais. On se mit d'accord sur le choix de deux candidats entre lesquels les suffrages se partagèrent. A. Fallières, président du Sénat, et Paul Doumer, président de la Chambre, se trouvèrent en concurrence le 18 janvier 1906 ; le premier l'emporta par 449 voix contre 371. Bien qu'opportuniste, A. Fallières groupa les radicaux anxieux de maintenir la présidence dans sa neutralité constitutionnelle, tandis que la droite et certains républicains cherchaient, en élisant Paul Doumer, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, à l'orienter dans une direction plus interventionniste et plus personnelle. Le scrutin de 1913 devait se présenter sous un aspect inverse. La candidature effacée de J. Pams, suscitée par Clémenceau, échoua devant celle plus énergique et significative de R. Poincaré.

La présidence d'Emile Loubet fut probablement de toutes la plus mouvementée ; elle débuta au lendemain de Fachoda et se termina au lendemain d'Algésiras. Elle engloba toute l'œuvre de Delcassé, le rapprochement avec l'Angleterre et l'Italie, les événements de Chine, la loi militaire du service de deux ans, la séparation de l'Eglise et de l'Etat... Le président reçut à

Compiègne, l'empereur et l'impératrice de Russie ; à Paris, les rois d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne... Il visita Saint-Pétersbourg, Copenhague, Rome, Madrid, Lisbonne, Londres, l'Algérie et la Tunisie.

Le président Fallières bien que moins actif de tendances, se rendit néanmoins à Londres, à Copenhague, à Stockholm, à Pétersbourg, à Christiania, à Berne, à Bruxelles, à La Haye. Les rois et reines de Suède, Norvège, Danemark, Belgique, Bulgarie, la reine de Hollande, le roi de Serbie avaient été les hôtes de Paris en visite officielle. Ainsi s'est parachevée l'évolution qui a placé définitivement le président de la République française au rang des souverains et l'a mis, pour le grand bien de la nation, en contact personnel avec eux. Le protocole présidentiel, un peu désorienté au début, a été réglementé avec tact et mesure. Et cet accroissement de prestige, a correspondu bien entendu avec un accroissement d'influence au dehors. Au dedans, la présidence a souvent paru désarmée et depuis le maréchal de Mac-Mahon, deux des prérogatives importantes du chef de l'Etat sont demeurées inutilisées : le droit de dissolution et celui de demander une seconde délibération pour les lois déjà votées. On aurait tort, toutefois, de croire à l'impuissance de son titulaire. Voici en quels termes s'exprimait à cet égard la *Chronique de France* de 1906 appréciant le rôle du chef de l'Etat français : « Inamovible pendant sept années, en contact perpétuel avec le pays, entouré de parlementaires qu'il a fréquentés librement et dont il connaît le fort et le faible [1],

(1) Tous les présidents, depuis 1887, avaient été ministres: MM. Loubet et Fallières l'avaient été plusieurs fois et

gardant à portée les sources d'informations les plus variées, pouvant assister ou prendre part selon son gré, aux échanges de vue des ministres, se retranchant enfin quand il en est besoin derrière son irresponsabilité et sa neutralité, nul homme n'a plus d'occasions d'influence que cet homéopathe de la politique ».

Les ministres

La Constitution de 1875 ne fixe pas le nombre des ministres et se borne à les déclarer responsables ; ils le sont individuellement de leurs administrations et collectivement de leur politique. Un ministre français, en effet, est le chef d'un des principaux départements de l'Etat : affaires étrangères, guerre, marine, instruction publique, justice, finances, commerce, etc. [1] et, en même temps, il fait partie du conseil du gouvernement formé par le premier ministre. Celui-ci a été désigné par le président de la République. En cas de crise ministérielle, c'est-à-dire à la suite d'un ou plusieurs votes indiquant que le cabinet en fonctions a perdu la confiance du Parlement ou se trouve en désaccord essentiel avec lui, le chef de l'Etat, après avoir accepté la démission des ministres et les avoir priés de « veiller à

avaient présidé des cabinets. Le cabinet Tirard, en 1888, groupait trois futurs présidents : E. Loubet, A. Fallières et Félix Faure.

(1) Trois départements nouveaux ont été créés depuis 1875 : l'Agriculture par Gambetta, les Colonies par Casimir-Périer, en 1894, le Travail par Clemenceau, en 1906. Il n'y a pas eu de ministres d'Etat ou ministres sans portefeuille avant la guerre de 1914.

l'expédition des affaires courantes », fait appeler l'homme politique qu'il croit devoir charger de former le nouveau cabinet ; généralement, il ne le fait pas sans avoir consulté les présidents du Sénat et de la Chambre et certaines personnalités propres à l'éclairer sur les dispositions du Parlement. Lorsque le mandat a été accepté, celui qui s'en trouve investi s'occupe de grouper ses collaborateurs. Il n'est pas obligé de limiter son choix aux sénateurs et aux députés. Pratiquement, les ministres de la Guerre ou de la Marine ont été souvent des généraux ou des amiraux. Mais les autres portefeuilles ont toujours été donnés, à une seule exception près, à des membres du Parlement. Le cabinet une fois formé, il est procédé à la rédaction de la Déclaration ministérielle dont le premier ministre et un de ses collaborateurs donnent lecture à la tribune du Sénat et à celle de la Chambre. La Déclaration contient l'exposé de la ligne politique que compte suivre le cabinet et l'énumération des réformes dont il désire poursuivre la réalisation et des projets de lois qu'il veut faire aboutir. Souvent une demande d'interpellation permet un débat immédiat et le vote de l'ordre du jour qui clôture ce débat donne des indications sur l'importance numérique de la majorité par laquelle le nouveau cabinet paraît devoir être soutenu [1]. Tout ce mécanisme s'est établi et a été maintenu par l'usage ; aucun texte ne le rendait obligatoire.

Les cabinets de la République ont été de deux sortes ; les uns homogènes, les autres dits de

(1) Il n'est arrivé que deux fois à la Chambre de refuser sa confiance au cabinet dès le premier contact : en 1877, au cabinet de Rochebouët, en 1914 au cabinet Ribot.

« concentration ». Les seconds ont été plus nombreux que les premiers, ce qui est naturel, étant issus d'assemblées politiques où l'homogénéité complète n'était pas de règle. La concentration s'est faite en général entre républicains et radicaux. A partir de l'entrée d'A. Millerand dans le cabinet Waldeck-Rousseau en 1899, les socialistes y ont parfois participé. Le cabinet dit du 16 mai (1877), présidé par le duc de Broglie, fut le dernier qui ait tenté de s'appuyer exclusivement sur la droite réactionnaire. A plusieurs reprises, la droite libérale fut conviée à appuyer des cabinets modérés, tels les cabinets Rouvier (1887) et Casimir-Périer (1893) et surtout le cabinet Méline (1896-1898). Ch. Floquet, fut, en 1888, le premier président du Conseil radical ; la plupart de ses collègues appartenaient à ce parti. A dater de ce moment, les radicaux dominèrent fréquemment dans la composition des cabinets.

L'instabilité ministérielle a paru excessive et elle l'a été évidemment ; il faut noter toutefois que certains portefeuilles sont demeurés longtemps dans les mêmes mains et que d'autres s'y sont retrouvés à différentes reprises. Le duc Decazes a passé quatre années consécutives aux Affaires étrangères, A. Ribot trois, G. Hanotaux quatre, Th. Delcassé sept, S. Pichon cinq ; Ch de Freycinet a été cinq fois ministre de la Guerre ; Jules Ferry est revenu trois fois à l'Instruction Publique, M. Rouvier et J. Méline plusieurs fois aux Finances et à l'Agriculture dont ils étaient en quelque sorte des spécialistes. Des cabinets entiers ont eu de longues durées. Les cabinets Jules Ferry, Méline, Waldeck-Rousseau, Combes, Clemenceau ont atteint leur troisième

année. Il est arrivé aussi que le cabinet renversé par une hostilité qui semblait devoir être passagère s'est reformé plus ou moins complètement sous un autre chef. En prenant le pouvoir, Jules Simon conserva tous les collaborateurs de son prédécesseur Dufaure. Si l'on examine la liste des titulaires des différents portefeuilles depuis 1875, on note que souvent les portefeuilles secondaires, c'est-à-dire autres que ceux de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et des finances — et quelquefois ceux-là même — ont été sacrifiés au besoin de satisfaire à l'ambition de tel ou tel groupe qui prétendaient être représentés dans le gouvernement. Mais il faut ajouter que la présence à la tête d'un département ministériel d'un chef improvisé ne signifie pas que le désordre y doive s'introduire. Certains de ces improvisés, du reste, se révélèrent administrateurs remarquables. En tous cas, les départements en question sont divisés en « Directions » à la tête desquels se trouvent des fonctionnaires parfois routiniers mais presque toujours compétents et stabilisés dans leur emploi.

En considérant la fréquence des crises ministérielles du point de vue de la politique générale, certains ont vu là une « soupape de sûreté » qui avait manœuvré au profit de la république en deshabituant peu à peu le peuple français de crises plus graves qui eussent abouti à des changements de régime.

Les élections, les partis et l'opinion

L'Assemblée nationale de 1871, mit fin à ses propres pouvoirs par le vote des lois constitu-

tionnelles qui prévoyaient un Sénat composé (à part 75 membres nommés à vie, disposition supprimée en 1884) de membres élus pour six ans par les délégués des Conseils municipaux et se renouvelant par moitié tous les trois ans et une Chambre élue au suffrage universel direct et se renouvelant intégralement tous les quatre ans. Conformément à ces lois, les premières élections générales eurent lieu au début de l'année 1876. Jusqu'alors il n'y avait eu que des scrutins partiels destinés à combler les vides qui s'étaient faits de 1871 à 1875 dans les rangs de l'Assemblée nationale. Les résultats de ces scrutins avaient été de façon continue de plus en plus favorables au parti républicain. Par-dessus l'Assemblée qui comprenait une majorité attachée au principe monarchique, le président Thiers avait fait, en quelque sorte, appel au pays l'invitant à consolider la République et cet appel avait été entendu. Dès 1872, des candidatures d'un caractère un peu avancé avaient été posées avec succès dans le Nord, la Somme et l'Yonne. En 1873, les mêmes tendances s'accusèrent à Marseille, dans la Gironde, le Jura, la Nièvre, le Loir-et-Cher et la Haute-Vienne. En 1874, au Conseil municipal de Paris, la démocratie avancée conquit 50 sièges sur 80 ; les noms de Floquet et de Clemenceau figuraient sur ces listes.

Il y avait là des indices permettant de prévoir que, dans les nouvelles chambres, la majorité serait nettement républicaine. Ce furent, en effet, les républicains qui l'emportèrent mais la nuance modérée domina. La Chambre élue en février et mars 1876 devait être renouvelée en 1880 mais elle fut dissoute, dès l'année suivante

par le maréchal-président. Le parti républicain contre lequel était dirigé l'acte du 16 mai 1877 se borna à représenter les 363 députés qui avaient protesté contre cet acte. La campagne électorale fut des plus violentes et la pression sans précédents. Malgré cela, la majorité républicaine resta de plus de cent voix ; il y eut à peu près 320 républicains contre 210 au lieu de 363 contre 158. Sur dix millions d'électeurs inscrits, on compta sept millions de votants. L'écart entre les deux camps fut d'environ 700.000 voix [1]. L'indication donnée par le pays fut confirmée par les élections sénatoriales de janvier 1879 qui assurèrent aux républicains, à la Chambre haute, une majorité de soixante voix.

Depuis 1877 rien n'a troublé la périodicité des consultations électorales qui n'ont été marquées, du reste, par aucun désordre. Les élections de 1881 donnèrent un gain de 53 sièges aux républicains ; Jules Ferry était alors premier ministre. Quatre ans plus tard, le corps électoral dessina un mouvement de recul. Le premier tour de scrutin envoya à la nouvelle Chambre 176 réactionnaires et 127 républicains ; mais, comme alarmés de ce résultat, les électeurs désignèrent au second tour 244 républicains et seulement 25 réactionnaires ; la Chambre de 1885 conserva donc aux républicains une majorité d'environ 170 voix. Ces élections, à la différence des précédentes et des suivantes, s'étaient faites au

(1) Il y eut exactement 4.367.202 suffrages républicains exprimés contre 3.577.882. En 1881, ces chiffres passèrent respectivement à 5.128.442 et 1.789.767. En 1885, l'écart redevint sensiblement le même qu'en 1877 : 4.327.162 contre 3.541.384.

scrutin de liste par département et non pas au scrutin d'arrondissement dans lequel chaque circonscription élit son député. D'autre part, les initiatives de Jules Ferry en Tunisie et au Tonkin comme aussi ses mesures contre l'enseignement congréganiste avaient causé quelque émoi dans le pays.

Il n'en fut pas de même en 1889. On avait cru d'avance que le parti « nationaliste » formé autour du général Boulanger pour exploiter sa popularité et qui groupait en somme des réactionnaires de nuances diverses remporterait une victoire sensationnelle. Les élections des 22 septembre et 6 octobre firent passer au premier tour 230 républicains, 86 royalistes, 52 bonapartistes et 22 boulangistes ; au second tour, 129 républicains et 51 réactionnaires.

Le scandale financier provoqué par l'affaire de la Compagnie du canal de Panama, bien que largement exploité par les adversaires du régime républicain, ne leur profita pas davantage en 1893. Les élections eurent lieu sous un cabinet présidé par un libéral Ch. Dupuy, Elles envoyèrent à la Chambre 433 républicains, opportunistes et radicaux, plus 35 ralliés,. 58 réactionnaires et 49 socialistes. Les metteurs en scène de la tragicomédie panamiste échouèrent pour la plupart. La République gagna 60 sièges.

A partir de 1898, on peut considérer que la forme du gouvernement cessa, du moins de façon avouée, d'être mise en cause au cours des campagnes électorales. La Chambre élue cette année-là se composa de 358 républicains (opportunistes et radicaux) de 96 ralliés, de 108 socialistes, de 22 monarchistes et de 7 nationalistes. Les suffrages exprimés se chiffrèrent par 5.018.000 contre

3.039.000 [1]. Il faut faire une place à part aux élections de 1902 auxquelles présida le cabinet Waldeck-Rousseau. Le premier ministre, par sa façon de mettre le point final à l'affaire Dreyfus et de lui substituer une nouvelle agitation anticléricale destinée à en effacer les traces, avait divisé la France en deux camps bien tranchés. On était pour ou contre le ministère, toutes arrière-pensées ou considérations différentes s'effaçant devant l'intérêt immédiat de la lutte engagée. 329 ministériels et 246 antiministériels furent élus. L'écart entre les camps était faible. Une statistique assez précise évalua les suffrages exprimés à 4.250.000 contre 4.170.000, ce qui eût fait une différence de 80.000 voix seulement à l'avantage des ministériels. D'autres estimèrent cette différence à 200.000 ; en tous les cas, elle fut minime.

Aux approches des élections de 1906, le ministre de l'Intérieur, Clemenceau ne cachait pas à ses amis qu'il s'attendait à une perte de quarante sièges en raison, sans doute, des événements troublants survenus pendant la législature précédente ; manifestations antimilitaristes, rupture avec le Vatican; séparation de l'Eglise et

(1) Il est à remarquer que la « réaction » conquit Paris, alors que le reste du pays consacrait son échec définitif. Paris qui, au début de 1889, avait procuré au général Boulanger une élection triomphale, d'ailleurs sans lendemain, envoya onze ans plus tard, une forte majorité nationaliste siéger à l'Hôtel-de-Ville. Et, un moment, les relations se trouvèrent fort tendues, presque rompues, entre le Conseil municipal parisien et le gouvernement. Mais Paris n'est plus suivi par le pays comme il l'était autrefois et cette querelle ne s'étendit pas au delà du domaine métropolitain.

de l'Etat, enfin visite de Guillaume II à Tanger, tension franco-allemande et conférence d'Algésiras. Or, les craintes du ministre se trouvèrent vaines. L'étonnement fut général. Le pays ne dessina ni retour en arrière, ni appel au collectivisme. Il maintint, en l'accentuant, sa confiance au parti néo-radical que Waldeck-Rousseau avait créé, peut-être inconsciemment, pendant son passage au pouvoir.

Ni en 1910 ni en 1914 le pays ne se déjugea. La législature de 1906-10 engloba la « dévolution » des biens ecclésiastiques, le vote de l'impôt sur le revenu, la grève postale et l'incident de Casablanca ; celle de 1910-1914, la grève des chemins de fer, l'incident d'Agadir, le traité franco-allemand, et, en face de l'attitude de plus plus aggressive de l'Allemagne, le rétablissement du service de trois ans. Ces événements et ces difficultés graves furent envisagés et solutionnés par les radicaux d'une façon qui répondait semble-t-il au vœu de la majorité car, à la veille de la guerre, cette majorité leur demeurait fidèle.

Les partis politiques sous la République, ont assez souvent changé de noms et d'étiquette mais, si on analyse leurs programmes et le détail de leur évolution, on constate qu'ils doivent être ramenés à quatre groupes principaux : réactionnaires, progressistes, ralliés et socialistes.

Il convient de grouper sous le nom de réactionnaires : les royalistes, les impérialistes, les nationalistes entre lesquels un désir commun de réaction politique ou religieuse fut le seul lien véritable. La courbe de ce parti est dessinée par le plus ou moins d'intransigeance apportée à servir sa cause. Cette intransigeance s'est manifes-

tée par des ententes avec l'extrême gauche, notamment sur le terrain colonial, car les réactionnaires se montrèrent d'ardents anticoloniaux. En décembre 1886, ils poursuivirent avec passion l'évacuation du Tonkin et l'abandon de la politique d'expansion en Indo-Chine. Les crédits demandés par le gouvernement ne furent votés qu'à quatre voix de majorité et grâce à l'absence de vingt-deux députés de droite invalidés [1].

Les républicains se divisèrent dès le début en modérés et en avancés qu'on appelait alors les « rouges ». Les premiers se fussent volontiers cantonnés dans un sage et paisible fonctionnement des institutions nouvelles. Gambetta sentant que l'inaction ne constituait pas une base suffisante, groupa autour de lui les partisans d'un progressisme lent et mesuré, également ennemi des solutions extrêmes et de l'immobilité. Ce fut l' « opportunisme » tel qu'il le définit lui-même dans un discours prononcé en janvier 1879 lorsqu'il invita ses amis à distinguer entre « ce qui est mûr, ce qui est urgent, ce qui doit attendre, ce qui doit être écarté, ce qui doit être résolument condamné ». Les radicaux, eux, ne distinguaient pas. Leur progressisme comportait une quantité de réformes fondamentales parmi lesquelles : la révision de la Constitution, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'impôt progressif, la suppression de l'hérédité en ligne collaté-

(1) On a beaucoup critiqué — et à juste titre sans doute — la disposition qui permet à la Chambre de vérifier ses propres pouvoirs et, par conséquent, d' « invalider » ou de casser certaines élections considérées comme ayant été entachées de fraude. Pendant un moment, la majorité abusa quelque peu des invalidations, mais cet abus n'a pas duré. En la circonstance dont il est ici question, l'abus fut étrangement bienfaisant.

rale, etc... De la transformation de l'armée permanente en garde nationale, il ne pouvait plus être question sérieusement ; la guerre de 1870 avait été une leçon de choses qui pesait sur les esprits les plus utopiques. Ce que les radicaux souhaitaient de détruire dans la Constitution, c'était un peu la présidence et beaucoup le Sénat. Les campagnes contre le Sénat se renouvelèrent pendant plus de vingt ans. Le Sénat était plus spécialement l'œuvre de Gambetta qui l'avait défini « le grand conseil des Communes de France », mais son mode de recrutement, la durée du mandat, le caractère même de l'institution apparaissaient en contradiction avec les dogmes de la démocratie théorique et il en était résulté parmi les adeptes de ces dogmes une sorte de scandale à voir la République se monarchiser de telle façon. L'extrême gauche trouva précisément parmi les monarchistes toujours empressés à affaiblir la République un appui précieux. Déjà en 1876, lorsqu'il s'était agi de désigner les 75 sénateurs inamovibles (supprimés depuis) les candidats modérés s'étaient, à la faveur d'une telle entente, trouvés écartés. En 1884, par un coup de surprise, l'extrême gauche appuyée par la droite fit voter le principe de l'élection des sénateurs par le suffrage universel direct. Jules Ferry, alors premier ministre, intervint avec vigueur et amena la Chambre à se déjuger. En 1888, le premier ministre Floquet prépara un projet de révision constitutionnelle tendant à déconsidérer le Sénat, mais l'assaut le plus redoutable fut livré en 1896 après que le cabinet Bourgeois eût été contraint de se retirer devant les votes hostiles des sénateurs. Les radicaux firent alors des efforts répétés pour ame-

ner une révision dans le sens de la transformation sinon de la suppression du Sénat. Non seulement la Chambre ne les suivit pas, mais les élections sénatoriales de l'année suivante (1897) prouvèrent que le mouvement était sans racines dans le pays.

Il semble qu'à la suite de cette aventure, le parti radical ait subi une sorte d'éclipse, du moins en tant que possédant une doctrine et des vues propres. Il se reforma néanmoins sur des bases un peu différentes après l'affaire Dreyfus, comme nous l'avons dit, sous l'action des ministres Waldeck-Rousseau et Combes. La question du Sénat ne reparut plus ; celle de l'impôt progressif ne se posa qu'accessoirement ; tout l'effort porta sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette réforme une fois réalisée (1905), les radicaux inclinèrent vers les procédés opportunistes mais en les adaptant à leurs allures et à leurs habitudes de langage demeurées un peu rudes et excessives.

Le signal du « ralliement » fut donné en janvier 1881 par le député de droite Dugué de la Fauconnerie. « Nous n'avons plus, écrivait-il à ses électeurs, qu'un rôle à la fois digne et utile ; c'est de nous placer sur le terrain des faits accomplis. » Il s'y plaça très loyalement mais y resta solitaire. En novembre 1886, un autre député, Raoul-Duval, développa la même idée et tenta de fonder une « droite républicaine ». Il y échoua si bien que l'année suivante la droite renversa le cabinet Goblet et s'abstint de soutenir le cabinet Rouvier desquels elle avait reçu des avances notoires. Il fallait l'intervention pontificale ; elle se produisit en 1890 ; le cardinal Lavigerie, recevant à Alger l'escadre fran-

çaise aux sons de la *Marseillaise* jouée par les élèves de ses écoles, tint à l'amiral et à ses officiers un langage de bon sens et d'énergie en faveur de l'adhésion des catholiques à la République. On ne put douter que l'éminent prélat n'eût parlé non seulement en son nom personnel mais en accord avec Léon XIII. Il y eut, dès lors, des ralliés, mais les monarchistes opposèrent à l'initiative du Saint-Siège une résistance acharnée. Au mois d'août 1891, sous la présidence du député Piou, se créa un groupe qui timidement se proclama « indépendant » sans oser se dire nettement républicain. Ce sont ces interminables hésitations et ces demi-mesures persistantes qui ont empêché les ralliés d'exercer une réelle influence et qui ont entretenu autour d'eux la méfiance. Vers ce même temps, Eug. Spuller, disciple de Gambetta, ancien ministre, était venu à leur rencontre en proclamant pour la République la nécessité de s'inspirer d'un « esprit nouveau ». Spuller ne fut pas suivi non plus. Les malentendus persistèrent ; l'affaire Dreyfus les aviva. A partir de 1900, les ralliés avaient perdu l'occasion de jouer un rôle vraiment important dans l'évolution républicaine.

Aux élections municipales de janvier 1881, cinquante-sept candidats collectivistes se présentèrent à Paris ; ils groupèrent quelque quatorze mille voix ; aucun ne fut élu ; leur programme comportait notamment la suppression de la police et la création d'ateliers municipaux. En 1883, lors des élections au Conseil général, nouvel effort et nouvel échec ; un seul socialiste passa, dans la Nièvre. En 1885, le parti rédigea en vue des élections législatives un manifeste sonore et vague qui n'eut pas d'action. En 1889,

les socialistes semblent avoir escompté comme favorable à leurs desseins la chute de la république parlementaire sous les coups du boulangisme. Déçus, ils se décidèrent à tenter une action politique régulière. Ils livrèrent dès 1892 une grande bataille municipale dont le résultat « se chiffra par 160.000 voix, 736 élus et 29 hôtels de ville emportés d'assaut ». Ainsi s'exprime le manifeste préparé en vue des élections législatives de 1893, ou ils apportèrent à la République menacée par les exploiteurs de l'affaire de Panama un concours efficace. Les socialistes, cette fois, réunirent 599.588 suffrages et formèrent à la Chambre un groupe important et compact. Quelques années plus tard, un de leurs dirigeants, Jaurès parvenait à la vice-présidence de la Chambre et un autre, Millerand, au ministère. Cette montée rapide assura la prédominance des « socialistes de gouvernement » sur les intransigeants. Depuis lors, les partisans de l'absolutisme ont essayé, parfois, de reprendre la direction du parti mais n'y ont guère réussi. D'autre part, les radicaux y trouvant un avantage électoral ont fait une sorte d'alliance avec certains groupes socialistes ; on s'est entendu pour garder le silence sur les solutions communistes dont, au reste, l'impossibilité présente s'impose généralement et pour se borner à poursuivre une sorte d'égalisation relative des conditions dans la mesure où le ressort économique du pays ne risque point de s'y détendre dangereusement.

L'opinion ne s'est pas, depuis quarante ans, laissé beaucoup émouvoir par les violences de l'esprit de parti non plus que par les exagérations de la presse qui, raisonnable au début, a

vite abusé d'un régime de liberté absolue auquel elle n'avait pas été accoutumée par les gouvernements antérieurs. On doit reconnaître que l'opinion française pendant cette période, a donné des preuves très remarquables de continuité et de sang-froid. Les alertes allemandes de 1875 et de 1883, les incidents provocateurs de 1887 (incident Schnaebelé), de 1905 (Tanger), de 1911 (Agadir) s'accompagnèrent d'attaques furieuses ou perfides de la part des journaux allemands. Le pays garda en ces circonstances graves sa lucidité et sa sérénité. Il en fut de même au moment des incidents de Fachoda (1898) et de Casablanca (1908). A l'intérieur, le 16 mai, la démission de Jules Grévy, le boulangisme, l'affaire de Panama, les attentats anarchiques, la tentative de Déroulède aux obsèques de Félix Faure, les mesures prises contre les congrégations, l'application de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les grèves de certains services publics, les troubles du midi et ceux de Champagne provoqués en 1907 et 1911 par la crise viticole... tout cela a passé sans provoquer de secousses profondes et sans détourner l'opinion de sa ligne de conduite réfléchie et voulue. Deux fois seulement il lui est arrivé de se départir momentanément de son calme et de se laisser entraîner plus loin qu'il n'eût fallu : une première fois lors des campagnes menées contre Jules Ferry et qui atteignirent un paroxysme de haine inexplicable, une seconde fois lors de l'affaire Dreyfus qui réveilla les échos de vieilles hostilités ethniques qu'on eût pu croire apaisées par le temps.

Les assemblées

Le président du Sénat et le président de la Chambre des députés occupent le deuxième et le troisième rang dans l'Etat, le président du Conseil ne venant qu'en quatrième ; ainsi s'est établie la tradition protocolaire. Ces postes sont donc d'importance mais l'importance en est éphémère, ceux qui les occupent étant soumis à la réélection annuelle. On peut d'autant mieux s'étonner de la stabilité qui s'est révélée dans ces fonctions depuis 1876. Ch. Floquet, Henri Brisson, Paul Deschanel ont été pendant de longues années réélus à la présidence de la Chambre ; Le Royer, A. Fallières, Antonin Dubost, à celle du Sénat. D'autres titulaires passagers ont été à la Chambre : Casimir-Périer, Burdeau, Ch. Dupuy, Méline, Doumer ; au Sénat : Léon Say, Jules Ferry, Challemel-Lacour, Emile Loubet ; c'est-à-dire des hommes ayant joué par ailleurs un rôle en vue dans les affaires publiques. Il y a là comme une marque d'ordre et de discipline ; elle est remarquable car, à divers points de vue, ces qualités ont manqué parfois aux assemblées, principalement à la Chambre des députés. Il faut en accuser l'absence de traditions, la présence de minorités inconstitutionnelles, ennemies de la forme même du gouvernement, et enfin la trop grande extension du droit d'interpellation et du droit d'initiative en matière de législation. Le mal est ancien. Déjà en 1876 un écrivain politique signalait l'abus des propositions et se plaignait qu'ont eût « imaginé ce moyen commode de tout concilier sans rien engager : la prise en considération ». Les

années ont passé et l'on a continué de « prendre en considération » toutes sortes de productions de l'ingéniosité parlementaire dans lesquelles le souci de la vanité ou de l'intérêt personnels l'emporte trop souvent sur celui du bien public.

La Chambre compte dans son histoire quelques séances fâcheuses : celles, par exemple, où Jules Ferry en 1885, Th. Delcassé, vingt ans plus tard, en 1905, furent renversés par une majorité ayant perdu tout contrôle de soi-même ; celles encore où, pendant la guerre de Tunisie, en 1881, les députés semblèrent oublier la dignité nationale en s'associant aux lazzi d'une presse sans pudeur. Mais à côté de ces défaillances, combien de belles et grandes séances jusqu'à celle du 4 août 1914 qui restera une des gloires de l'histoire parlementaire. Il faut citer entre autres cette journée de décembre 1893 où au Palais-Bourbon une bombe anarchiste ayant soudainement éclaté, causant des blessures et emplissant la salle de fumée, Ch. Dupuy qui présidait prononça simplement ces paroles fameuses : « Messieurs, la séance continue... » Et tous demeurèrent à leur place (1).

L'éloquence qui avec Berryer, Lamartine et tant d'autres, illustra la tribune française pendant la première moitié du XIXe siècle a brillé de nouveau sous la République. Entre Albert de Mun et Jaurès si éloignés d'idées, si proches par le talent une pléïades de grands orateurs a suivi les traces de Gambetta. Leur parole enflammée ou concise leur a valu de nombreux triomphes. Des discussions entières — celles,

(1) La plupart des parlements étrangers adressèrent à la Chambre et à son président, l'expression de leur admiration.

par exemple, auxquelles donna lieu l'établissement du régime de séparation de l'Eglise et de l'Etat — se sont déroulées sans excès de langage, sans incidents déplaisants. En constatant, par ailleurs la valeur d'ensemble de leur activité législative, l'historien sera probablement amené à proclamer l'injustice de certaines critiques excessives adressées de nos jours aux parlementaires français et dont l'origine semble être le vote — sans doute malencontreux — par lequel ceux-ci portèrent à un taux qui parut exagéré le chiffre de leur indemnité annuelle.

Le Sénat — d'allures plus tempérées, et de sens plus rassis comme il est aisé à comprendre — s'est à trois reprises trouvé appelé à siéger comme Haute cour de Justice pour connaître de crimes ou d'attentats contre la sûreté de l'Etat ; une première fois en 1889, une seconde fois en 1900, une troisième en 1906. Il en résulta diverses condamnations ; — celles du général Boulanger et de ses complices en particulier — et de nombreux acquittements. Le complot de 1900 n'avait pas été poussé bien loin ; celui de 1906 était presque inexistant et il sembla que quelques préoccupations électorales n'avaient pas été étrangères, cette fois, à la convocation de la Haute cour. Les sénateurs le comprirent et leur indulgence opportune remit les choses au point.

Le Sénat et la Chambre se sont assemblés en congrès sept fois depuis 1875 pour procéder à l'élection du chef de l'Etat et une fois — en 1884 — pour procéder à la révision d'ailleurs peu justifiée de certaines dispositions des lois constitutionnelles.

Les assemblées départementales ou Conseils

généraux réglementés par la loi de décentralisation de 1871 n'ont pas beaucoup fait parler d'eux. Ils ont tenu régulièrement et paisiblement leurs sessions semestrielles. Leur adhésion à la République à été progressive et continue. En 1874, les Conseils généraux comptaient 1.469 républicains contre 1.531 réactionnaires. En 1877, les chiffres étaient : 1.607 contre 1.393. En 1880, ils passèrent à 1,906 contre 1.004. Enfin, dès 1883, on ce comptait plus que 869 réactionnaires en face de 2.129 républicains. Les Conseils généraux n'ont pas eu occasion de faire usage de la loi Tréveneuc ainsi appelée du nom de son auteur et qui leur permet, en s'unissant, de suppléer la représentation nationale au cas où celle-ci se trouverait mise dans l'impossibilité matérielle de remplir son mandat. Par contre, ils ont pris l'habitude d'émettre des vœux d'un caractère plus ou moins politique malgré que la politique ait été expressément soustraite à leur juridiction ; mais il faut convenir qu'ils n'en ont pas souvent abusé. On les a vus en 1896, s'abstenir de manifester au sujet de l'impôt projeté sur le revenu, bien qu'ils y fussent presque incités par le gouvernement lui-même.

Des assemblées municipales il y a peu de chose à dire. Les régimes précédents leur avaient presque constamment refusé le droit d'élire les maires. La République leur a progressivement rendu toute liberté sur ce point. Le gouvernement après s'être reservé le choix des maires dans les villes de plus de 20.000 âmes renonça à cette prérogative. Lyon et Paris demeurèrent sous un régime d'exception ; puis

Paris y demeura seul (1) ; les attributions qui seraient celles du maire se trouvent partagées entre le président du Conseil municipal, le préfet de Police et le préfet de la Seine. Voici quelle était en 1892 la situation des Conseils municipaux ; on en comptait 23.524 aux mains des républicains contre 12.409 dans lesquels les réactionnaires dominaient. Parmi les chefs-lieux de département ou d'arrondissement vingt-deux étaient administrés par les réactionnaires et 336 par les républicains.

La seule assemblée qui ait subsisté à travers tout le XIXe siècle sans changer de nom ni presque d'attributions — le Conseil d'Etat — a, sous la République, fait preuve en maintes circonstances d'une indépendance d'autant plus remarquable qu'il n'a pas le privilège de l'inamovibilité réservé aux magistrats de l'ordre judiciaire. Le Conseil d'Etat n'en a pas moins développé d'une façon constante sa jurisprudence dans le sens de l'extension du recours pour excès de pouvoir et de la responsabilité de la puissance publique.

La politique extérieure

La politique extérieure de la République a évolué à travers cinq phases distinctes. Au début, les circonstances la condamnaient au

(1) Lyon que l'on jugeait difficile à administrer, a donné un bel exemple de stabilité municipale. Depuis que la ville est investie du droit d'élire le maire, elle n'en a eu que trois ; le premier est resté 18 ans, le second 5 ans, le troisième en est à sa dixième année d'exercice. (En 1929 il est encore maire).

recueillement. L'effort essentiel était à l'intérieur, et du reste, la guerre de 1870 avait laissé la France isolée dans le monde sans qu'elle pût compter sur un appui solide de la part d'aucune chancellerie étrangère. La sagesse de son attitude et plus encore les menaces et les préparatifs agressifs de l'Allemagne en 1875 commencèrent de modifier ces dispositions. La Russie et l'Angleterre intervinrent énergiquement à Berlin auprès de l'empereur Guillaume Ier qui semble avoir été étranger, à cette époque, aux plans ourdis par son chancelier. Le prince de Bismarck ayant échoué dans son dessein de réduire la France au rang de petite puissance et de lui retirer sa place dans les conseils de l'Europe en prit brusquement son parti. A partir du Congrès de Berlin (1879), il vit sans ombrage le gouvernement français faire preuve d'une plus grande activité au dehors. Le rôle des représentants de la République à ce congrès avait été conforme aux traditions et aux intérêts du pays. L'Europe y avait été informée des projets d'installation en Tunisie et en avait dû admettre le bien-fondé. Dès lors, et jusqu'en 1891, la diplomatie française participa à tous les échanges de vues et négociations internationales, mais sans se lier à aucune puissance en particulier. Toutefois, il y avait une visible tendance à se rapprocher de la Russie (1) et, par contre, cette seconde phase vit s'envenimer les rapports avec l'Angleterre par suite de son intervention armée en Egypte. L'action de Gambetta, resté grand

(1) Dès 1877, époque de la guerre russo-turque, les instructions données par le duc Decazes à nos agents, les incitaient au russophilisme dans la mesure compatible avec les devoirs de la neutralité.

partisan de l'alliance anglaise comme il l'indiquait dans son discours du 18 juillet 1882, ne pouvait empêcher que sur beaucoup de points du globe, à Madagascar, en Océanie, à Terre-Neuve... les intérêts français et anglais ne se trouvassent en contact et souvent en opposition. En 1883, la convention proposée au gouvernement ottoman par Sir H. Drummond Wolf et par laquelle eût été en quelque sorte légalisée la présence des troupes anglaises sur les bords du Nil, provoqua une protestation énergique du ministre français des Affaires étrangères, Flourens. Le comte de Montebello, ambassadeur de France à Constantinople, déposa une sorte d'ultimatum et la convention fut rejetée par le sultan.

Il y eut, en Angleterre, un premier revirement en faveur de la France après l'Exposition de 1889. La défaite du boulangisme coïncidant avec le succès de l'Exposition avait frappé vivement l'opinion outre-Manche. L'année suivante un accord consacrant l'existence de l'Afrique Occidentale française ouvrit la série des grands accords internationaux concernant l'empire colonial de la République. Les Anglais apprécièrent fort l'aide apportée par la banque de France en 1891 à la banque d'Angleterre à qui le prêt de 75 millions en or rendit grand service au moment de la crise provoquée par une débâcle financière argentine. Ce sentiment se traduisit par l'invitation adressée à la flotte française de visiter Portsmouth où des fêtes brillantes l'attendaient.

L'escadre qui s'y rendit arrivait de Cronstadt. Là s'était scellée l'alliance franco-russe. Elle ne devait être proclamée que six ans plus tard, en 1897, mais dès ce moment le fait en fut considéré comme acquis et, aux grandes manœuvres

d'été, le premier ministre français, Ch. de Freycinet, fit allusion à la « situation nouvelle » créée au pays par ce grand événement : une troisième phase commençait pour la diplomatie française.

Cette même année 1891 qui voyait ainsi cesser définitivement l'isolement de la République fut marquée par un incident allemand et un incident italien. Depuis son avènement en 1888, Guillaume II avait eu divers gestes aimables pour la France. Le voyage que fit à Paris sa mère, l'impératrice Frédéric, dans des conditions mal préparées et mal comprises, aigrit les relations et suscita un malentendu nouveau entre les deux pays. On en tira en Europe cette conclusion que tout projet de rapprochement franco-allemand devait être considéré comme chimérique. A Rome, ce fut une véritable crise de francophobie qui éclata par suite d'une simple étourderie commise au cours d'un pélerinage d'étudiants français. Depuis les événements de 1870, et bien que dès 1874 le duc Decazes eût précisé en termes impeccables l'attitude dont la France entendait ne point se départir dans cette question, les manifestations en faveur du pouvoir temporel du pape avaient été trop répétées et trop virulentes pour que le gouvernement italien n'en prît point ombrage. Le parti républicain une fois au pouvoir, ces revendications avaient cessé, mais il en était resté des germes de mésentente que la politique crispienne avait plutôt cherché à cultiver qu'à détruire.

L'action commune exercée en Extrême-Orient (1895) par la France, l'Allemagne et la Russie au profit de la Chine à laquelle le Japon vainqueur venait d'imposer le traité de Simonoseki,

dérouta quelque peu l'opinion. La diplomatie de Guillaume II qui faisait des efforts marqués et pas toujours infructueux pour se concilier l'Angleterre, avait-elle donc réussi à s'inféoder la Russie ?... Mais bientôt la venue à Paris de l'empereur Nicolas suivie de la visite du président Faure en Russie et de la proclamation solennelle de l'alliance (1897) établit nettement la position des deux groupements européens l'un en face de l'autre : d'un côté l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ; de l'autre la France et la Russie.

Les choses ne pourraient en rester là. Qu'allait faire l'Angleterre ? En vain chercherait-elle à maintenir son « splendide isolement ». Celui-là même qui avait lancé cette formule sonore, le ministre Chamberlain, travaillait à la démentir et multipliait ses avances à l'Allemagne ainsi qu'aux Etats-Unis. D'autre part, Cecil Rhodes n'avait pas craint d'exprimer à un ministre français ses vues favorables à une triple entente anglo-franco-russe.

Pour le moment, la chose semblait impossible. Des duels de presse avaient repris entre journaux français et anglais. Le conflit de Fachoda n'était point fait pour apaiser les esprits. Il y eut alors telles manifestations oratoires qui semblèrent présager la rupture fatale.

Delcassé qui venait d'inaugurer au quai d'Orsay son séjour de sept années, mit à l'éviter tout le doigté et toute la mesure dont il était capable. Mais ce danger passé, d'autres surgirent. La guerre avait éclaté entre les Etats-Unis et l'Espagne. Le sentiment public en France s'était prononcé assez violemment pour ce dernier pays. L'amitié franco-américaine demeurée très affai-

blie depuis l'intervention de Napoléon III au Mexique risquait d'y sombrer. L'Angleterre, elle, inclinait résolument du côté de son ancienne colonie. Une médiation habile parvint à se faire agréer et le traité de Paris scella, sous le patronage de la France, la reprise des relations hispano-américaines (1898). Une terrible cause de dissentiments devait bientôt se présenter ; la guerre anglo-boer. Et de nouveau la presse entra en jeu. On s'injuria des deux côtés du détroit. Si, en cet instant l'Allemagne avait su se ranger aux côtés de l'Angleterre, elle l'eût probablement attirée à elle pour longtemps. Fort heureusement la chancellerie allemande commit assez de maladresses pour atteindre un résultat tout inverse. Il y eut une sorte de détente franco-anglaise et Delcassé, dès l'avènement du roi Edouard VII, s'appliqua à réaliser le grand dessein qu'il nourrissait.

Entre temps, la diplomatie française n'avait point chômé. Elle avait obtenu en Orient et en Extrême-Orient de signalés succès : la convention franco-chinoise de 1898 qui concédait à la France de solides avantages, le décret confirmant le protectorat sur les missions, l'adhésion complète du gouvernement ottoman aux conditions de l'ultimatum présenté à Constantinople[1]. Il y avait eu encore une énergique intervention au Maroc, et puis, surtout, le rapprochement franco-italien esquissé par la visite du duc de Gênes au président Loubet à Toulon (1901),

(1) Cet ultimatum fut accompagné de la saisie en gage de l'île de Mitylène par l'escadre française. Il s'agissait de liquider une série de griefs, créances en retard, satisfactions promises, etc..., ce coup de force rétablit le prestige français en Orient.

bientôt complété par la venue à Paris du roi et de la reine d'Italie. La situation de la France grandissait dans le monde de façon évidente ; elle eût grandi plus complètement encore sans certaines incohérences de sa politique intérieure et comme une sorte de tendance à laisser se relâcher les ressorts de sa défense armée.

Le but désiré n'en fut pas moins obtenu. La quatrième phase se clôtura en 1904. L'année précédente, le roi Edouard VII, était venu officiellement à Paris ; le président Loubet avait été accueilli à Londres avec enthousiasme ; un traité d'arbitrage avait été signé. Les accords du 8 avril 1904, concernant le Maroc et l'Egypte d'une part, Terre-Neuve et l'Afrique Occidentale de l'autre, établirent l'entente franco-anglaise sur une base très solide. Il était certain désormais, que l'Angleterre ne se joindrait jamais à la triplice et probable qu'elle inclinerait peu à peu vers le groupement définitif formé par la France et son alliée.

L'Allemagne s'interposa aussitôt. Ce plan, à la possibilité duquel elle n'avait point cru, gênait ses propres desseins. Au printemps de 1905, Guillaume II débarqua à Tanger. Il est superflu de rappeler le détail des neuf années qui suivirent (1905-1914). Dominées de façon continue par l'affaire du Maroc et les manifestations en Allemagne d'une francophobie croissante, elles conduisirent à la guerre générale.

Il est superflu également de dresser un relevé des difficultés en présence desquelles s'est trouvée placée la diplomatie républicaine et, partant, des mérites qu'elle s'est acquis en y faisant face. Tout le monde comprend que si une république encastrée entre les grandes monarchies européen-

nes éprouve quelque peine à accorder son principe avec le leur, la tâche n'est nullement simplifiée du fait que ladite république a récemment succédé dans son propre pays à des régimes monarchiques. Un triple équilibre s'impose alors en ce qui concerne la politique, en ce qui concerne les procédés, enfin en ce qui concerne le personnel. La politique doit être d'autant plus continue que le gouvernement est davantage soumis aux fluctuations de l'opinion ; les procédés doivent être appropriés aux origines contradictoires des mandats confiés aux plénipotentiaires qui négocient ensemble puisque les uns émanent du souverain héréditaire, les autres de la délégation nationale ; mais ces précautions seraient vaines si le personnel employé n'était pas à même de se placer tour à tour pour les accorder, aux points de vue souvent opposés et toujours divergents de ceux qu'il représente et de ceux avec qui il traite.

On doit reconnaître que, sur ces trois points essentiels, la diplomatie républicaine s'est montrée à la hauteur de sa tâche. D'inévitables tâtonnements se sont produits, des fautes ont été commises — plus souvent, semble-t-il, par la crainte des responsabilités qui hante tant d'agents français que par des initiatives imprudentes ; mais ce furent là des cas exceptionnels. Quant à la ligne politique suivie, elle s'est déroulée avec une étonnante régularité. Quiconque comparera à cet égard la France avec les autres grands pays constatera que les dirigeants de la diplomatie ont donné, plus qu'ailleurs, l'impression de savoir ce qu'ils désiraient [1] et, remar-

(1) Ils y furent largement aidés par la réserve patriotique dont le Parlement a le plus souvent fait preuve en matière

quablement tenaces dans leurs desseins, ont su allier la patience à la persévérance.

La défense

On n'attend pas de nous, dans le cadre restreint de cet ouvrage une appréciation sur la technique de la défense. Nous nous bornerons à rappeler quelques dates qui jalonnent l'évolution de la France républicaine sous ce rapport. La guerre de 1870, comme nous l'avons déjà dit, coupa court à l'espoir utopique de la suppression des armées permanentes que les républicains s'étaient jusqu'alors flattés de pouvoir réaliser. La préoccupation de réorganiser l'armée nationale s'affirma dès 1872 et Gambetta ne fut pas le moins ardent à la réclamer. Il ne se laissait pas effrayer par la prédiction de Tocqueville affirmant l'impossibilité pour une république démocratique d'entretenir une puissante armée. Le prince de Bismarck, au contraire, en était convaincu [1]. Les pronostics fâcheux semblaient d'autant plus justifiés qu'il s'agissait avant tout de substituer la « nation armée » à l'armée de

de relations extérieures, s'abstenant de gêner par une intervention indiscrète, l'action du ministre des Affaires Etrangères.

(1) On en a eu la preuve entr'autres par la publication ultérieure de sa correspondance avec le comte d'Arnim, alors ambassadeur à Paris. Par contre, le prince de Bismarck qui s'est tant de fois trompé en ce qui concerne la France, se montra au début favorable à la politique d'expansion coloniale, cherchant même à pousser le pays dans cette voie. Or cette politique servit puissamment l'armée à laquelle elle procura d'excellents terrains et d'excellentes occasions d'entraînement.

métier si l'on voulait avoir des effectifs suffisamment nombreux pour tenir tête à une agression allemande éventuelle. Cette substitution s'opéra en 1889 ; on l'étudiait depuis longtemps ; elle supposait la réduction du service jusque-là inégalement réparti. La loi établissant le service de trois ans égalisa les charges militaires et suscita, bien entendu, beaucoup d'oppositions dont le temps seul pouvait avoir raison. Mais la préparation technique n'en fut aucunement ralentie. En 1887, on avait tenté un essai de mobilisation d'un corps d'armée ; en 1891, les grandes manœuvres réunirent pour la première fois quatre corps d'armée. Dans l'intervalle, Ch. de Freycinet, ministre de la Guerre, réalisant une pensée qu'avait eue déjà Gambetta, avait confié le poste de chef d'Etat-Major général à un officier supérieur connu à la fois pour sa compétence exceptionnelle et pour ses préférences monarchiques. Par là s'affirmait l'aspect exclusivement patriotique sous lequel le gouvernement désirait continuer à envisager les questions militaires.

Une crise n'en était pas moins infaillible. Des raisons matérielles, sociales, intelectuelles concouraient à y acheminer le pays. L'affaire Dreyfus ne fit que donner corps à de sourdes querelles longtemps contenues et dans ce champ clos inattendu, se rencontrèrent, si l'on peut dire, tout le passé et tout l'avenir : tout ce que le préjugé et l'utopie, l'esprit de tradition et l'esprit de nouveauté, l'idéal et l'intérêt peuvent accumuler d'éléments hostiles les uns aux autres. Quels que soient les dommages qu'aient produits ces heurts, on put constater qu'en fin de compte, ils n'avaient pas laissé de traces profondes. A la façon dont l'union se fit en 1914 à

l'appel de la patrie en danger, il devint clair que les fondements de l'institution militaire n'avaient pas été entamés. Les historiens en analysant un jour cette période seront peut-être amenés à prononcer les mots de crise salutaire. Quoi qu'il en soit, la crise a passé sans détendre le ressort essentiel de l'indépendance nationale. Les tragiques événements qui allaient suivre devaient apporter à la nouvelle armée la consécration suprême et en sceller la magnifique homogénéité.

Un des problèmes les plus angoissants pour une démocratie qui doit s'attendre à l'attaque ennemie sur de vastes frontières est, à coup sûr, le règlement anticipé des rapports qui existeront pendant la durée des hostilités entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire d'une part et, de l'autre, entre le ministre de la Guerre et le Commandant en chef des armées. Sur le premier point, on n'avait pu se résoudre à légiférer par crainte d'enchaîner le destin. Sur le second, une solution d'apparence illogique s'était imposée peu à peu. Le généralissime désigné serait le vice-président du Conseil supérieur de la guerre, officiellement présidé par le ministre. Ainsi, en temps de paix, ce grand chef éventuel n'exercerait point de commandement mais, en ayant naturellement exercé de forts importants auparavant, il se trouverait à même dans une atmosphère de calme utile à sa tâche, de se livrer à la fois à l'inspection et au travail de façon silencieuse et continue.

Ce doit être un sujet d'étonnement au dehors que le peu d'attention longtemps donné par la plupart des Français aux choses de la marine alors que leurs frontières maritimes égalent leurs frontières terrestres et que de si nombreuses populations co-

tières vivent de la mer. Il faut, sans doute, en accuser les événements du XIX[e] siècle qui ont fait prédominer les préoccupations continentales. En tous cas l'effort maritime de la République n'a pas été à la hauteur de ce qu'il eut fallu. La valeur professionnelle des équipages et de leurs officiers est demeurée grande mais les constructions ont été insuffisamment poussées, on a trop négligé le perfectionnement des arsenaux, l'agrandissement et l'outillage des ports ; et la navigation marchande n'a reçu que des encouragements illusoires ou incomplets.

Les idées et les mœurs

Les deux grandes transformations qui s'affirment dans ce domaine sont : la renaissance des préoccupations pédagogiques et l'égalisation des rapports sociaux.

Les progrès de l'éducation de 1789 à 1870 furent, en quelque sorte, théoriques ou techniques. On créa des écoles ; il y eut des bâtiments construits, des laboratoires installés, maintes améliorations réalisées. Par ailleurs des spécialistes bien intentionnés et parfois éloquents discoururent sur les bases de la doctrine, le développement des facultés humaines, les instincts, l'atavisme, etc... Mais la famille, cette cellule éducative, restait inerte, bornant son influence à appuyer l'autorité du professeur et celle du prêtre. L'éducation physique était inexistante ; l'éducation morale se confondait avec la connaissance ou la pratique du catéchisme ; l'éducation intellectuelle tendait à l'acquisition par la foule des quelques données essentielles et par l'élite

du bagage honnête et assez nourri susceptible de lui ouvrir les carrières de l'Etat. Vers la fin du Second empire, le grand ministre Duruy qu'animait un autre idéal put — peut-être grâce à l'indifférence de l'opinion et des pouvoirs publics en cette matière — préparer les voies à une réforme générale. Son œuvre fut continuée par Jules Ferry (1). Toutefois, ce qui paraît avoir modifié du tout au tout la conception française des forces pédagogiques et de leur rôle national vint de la jeunesse elle-même — du collégien rapidement métamorphosé par la pratique des sports, de l'étudiant renové par la reconstitution des universités régionales et ayant retrouvé là un foyer de vie collective et un incitant indispensable au progrès individuel. C'est aux environs de 1889 (2) que ces réformes fécondes commencèrent d'agir. La génération qui en bénéficiait directement en fit indirectement bénéficier sa devancière. Les Français vécurent non seulement

(1) Les principales lois inspirées par Jules Ferry, sont celles relatives à l'établissement des écoles normales d'instituteurs (1879), à la création du Conseil supérieur de l'Instruction publique, à la collation des grades universitaires, à l'enseignement secondaire des jeunes filles (1880), à la gratuité (1881) et l'obligation (1882) de l'enseignement primaire. Au point de vue laïque, le privilège par lequel les membres des ordres enseignants se trouvaient dispensés du brevet de capacité avait été supprimé, mais Ferry repoussa la proposition de retirer aux ecclésiastiques le droit d'enseigner.

(2) Paris, en 1889, vit à la fois les premières grandes manifestation sportives interscolaires et la fraternisation des étudiants français et étrangers à l'inauguration de la Nouvelle Sorbonne, cérémonie où les universités de tout l'univers étaient représentées. En droit la reconstitution des universités régionales en France, date de 1896, mais l'œuvre était en pleine éxécution dès 1885.

avec une meilleure hygiène, mais au milieu de plus vastes horizons. Les contacts avec l'étranger qui étaient restés jusque-là l'apanage du snobisme cosmopolite prirent soudain des allures plus franches et plus populaires.

En même temps, le mouvement égalitaire se révéla. On ne saurait guère préciser ici de date ou de faits. Dans les institutions, l'évolution évidemment se poursuivait depuis longtemps. Mais les rapports entre les classes n'avaient point changé pour cela. A cet égard, il y a plus de dissemblance entre l'état mental de 1875 et celui de 1900 qu'entre les débuts de la République et l'avènement de Louis-Philippe. Ces rapports étaient parfois adoucis, plus souvent aigris ; ils restaient basés sur le sentiment de l'inégalité juste et fatale ; les « classes dirigeantes » continuaient de se considérer comme investies, de par leurs richesses d'une sorte de mission providentielle héréditaire. Les ouvriers en s'unissant contribuèrent grandement à affaiblir ce dogme. Le syndicalisme donna à leurs revendications matérielles un appui certain, mais il les plaça surtout sur un pied d'égalité vis-à-vis de leurs patrons. Ce spectacle nouveau devait influer sur l'opinion. Les idées et les mœurs anglo-saxonnes influèrent de leur côté ; mieux connues, on les comprit mieux. Le rapprochement politique aidant, les manières de voir anglaise et américaine firent peu à peu des adeptes nombreux dans la France républicaine. La fortune fut envisagée sous un angle moins égoïste. « Vivre de ses rentes » cessa d'être un idéal avouable ; des ambitions plus viriles s'annoncèrent et l'on s'attacha à jauger l'individu d'après sa valeur productiviste.

On ne saurait s'exagérer la portée de telles évolutions. Il y en eut d'autres moins considérables. De timides tendances décentralisatrices suffirent pourtant à ranimer la vie provinciale sur bien des points. Tout l'effort littéraire, artistique, scientifique ne se dirigea plus vers Paris avec la même intransigeance et le même exclusivisme. De saines aspirations régionales reprirent racine dans le sol français.

Il faut ici dire un mot d'un sujet délicat. La surproduction littéraire, la liberté du journal et du livre poussée jusqu'à la licence, l'afflux à Paris de « fêtards » cosmopolites aux instincts peu édifiants ont donné occasion aux adversaires et aux rivaux de la France de dénoncer sa corruption grandissante. Ceux qui la connaissent bien savent l'inanité de cette accusation et quelques-uns de ceux-là ont même tenu à dire tout haut ce qu'ils pensaient à cet égard (1) et à montrer la force de résistance de la famille française vis-à-vis des influences délétères. Parmi ces influences, la mauvaise littérature compte assurément au premier rang sans que, pourtant, elle exerce sur la mentalité française les ravages que l'on croit. Il y a là une sorte d'accessoire pimenté absorbé machinalement et contre lequel la race a acquis l'habitude de réagir d'une façon qui surprend moins quand on se reporte au passé ; des phénomènes analogues ont pu déjà être observés à différentes époques.

Beaucoup plus nocive est l'action de l'alcoolisme et, malgré les généreux efforts, la lutte contre ce fléau est moins avancée en France qu'elle ne l'est ailleurs, les pouvoirs publics n'a-

(1) Voir notamment le livre de Barrett Wendell intitulé ; *France of to day*, publié à New-York et, en français, à Paris.

yant pas su se résoudre encore à prendre les mesures radicales qui s'imposent et auxquelles on sera sûrement amené à recourir dans un avenir prochain.

A ce problème se rattache celui de la « dépopulation » au sujet duquel on a tant écrit et de façon si exagérée. Les causes de ce qu'il conviendrait d'appeler plus justement le « ralentissement de l'accroissement de la population » sont multiples et il n'est nullement certain qu'elles ne soient pas de nature passagère. Pour juger sainement du mouvement de la population, en France, il faut en comparer les statistiques avec celles des campagnes et des cités étrangères ; il faut aussi n'en point aborder l'étude avec l'idée préconçue d'en tirer la condamnation ou le renforcement de certaines doctrines religieuses. La passion apportée dans le débat l'avait fait dévier et on avait négligé d'observer ces deux points essentiels. Aujourd'hui le cataclysme déchaîné par le germanisme transporte le problème sur un plan nouveau et il serait prématuré d'en reprendre en ce moment la discussion.

C'était là, précisément, un des points sur lesquels portait volontiers cette folie de dénigrement qui demeurera une étrange caractéristique du début du XXe siècle en France. Après 1900, ce travers s'est révélé avec une intensité inouïe. Les agitations de l'affaire Dreyfus, celles de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les rancunes et les inquiétudes des partis monarchiques en présence de la consolidation de plus en plus évidente du régime républicain y eurent peut-être une moindre part que cet « excessisme » vers lequel dérivaient la littérature, le journalisme et l'art appliqué. Quel que soit le jugement que la

postérité portera sur la qualité des meilleures productions de cette époque, les œuvres qu'elle acceptera comme définitives auront émergé d'un flot d'écrits voués à l'oubli et tel qu'aucune autre époque n'en avait encore subi de pareil. Les auteurs de ces écrits trop abondants se sont trouvés en quelque sorte dans l'obligation, pour essayer d'attirer l'attention, de renchérir toujours les uns sur les autres et de s'inspirer de conceptions — comme de se servir de procédés de plus en plus outranciers.

Cette tendance à l'aggravation, au grossissement perpétuels se marque nettement dans l'extension rapide des habitudes de dénigrement et c'est pourquoi on est justifié à y chercher la cause principale de ladite extension.

La philosophie populaire ne s'est pas trouvée apte à y opposer un rempart efficace. Malgré que « le sentiment de l'œuvre nationale accomplie à travers les siècles soit très vivant dans les cœurs » le Français continuait à la veille de la guerre de ne point comprendre « qu'on se serve des fondations faites par un autre ». A la différence de l'Anglo-Saxon qui « commence toujours par observer s'il existe à portée une œuvre à continuer ou à laquelle il puisse adosser la sienne », le Français commence par renverser pour avoir place nette, table rase avant d'édifier à son tour. « Il en résulte que chaque génération gaspille énormément pour découvrir ce qui avait déjà été contemplé puis enseveli, pour réapprendre ce qui avait été déjà su — et puis oublié ».

Sur ce point — et peut-être sur ce point seulement — on n'apercevait pas encore en 1914 de

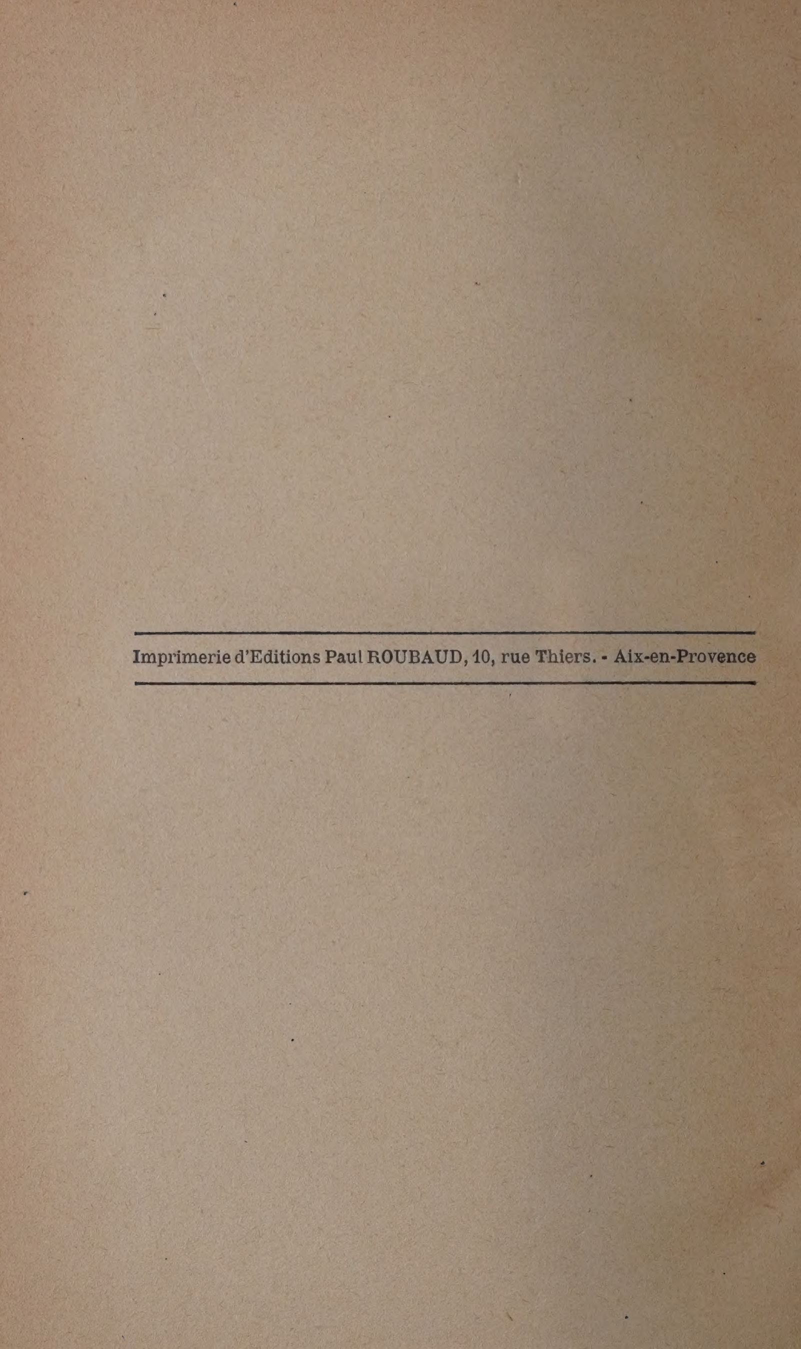
trace d'une modification prochaine de l'esprit français, mais certains espéraient que la guerre pourrait exercer à cet égard une influence décisive sur la nation.....

Ce qui est advenu depuis, comment le juger ? A d'autres d'assumer ce rôle. Mais quels que soient leur désir d'impartialité et leur souci de tenir compte de tous les éléments contemporains d'appréciation, ils n'y réussiront pleinement que si, de façon exacte et continue, ils se réfèrent au passé de la nation. L'Histoire ! Rien sans elle n'est compréhensible ni explicable. C'est le grand défaut de la génération qui m'entoure de procéder mentalement comme si le principe de la spontanéité dominait le monde. Il ne domine pourtant ni la réalité des faits ni le labyrinthe des idées. Rien n'est spontané ni en sciences ni en philosophie ni en politique ni en sociologie. Les étrangers — les Français eux-mêmes — comprendraient mieux la France s'ils possédaient toujours présent à leurs esprits, le canevas de sa lointaine et lente évolution. Et de même ne saurons nous juger sainement et justement des peuples étrangers qu'en apprenant au préalable à travers quelles vicissitudes s'est développée et affirmée leur originalité.

Vous tous qui raconterez la France de demain, ne manquez pas d'en aller chercher les assises profondes au sein du passé.

Lausanne, 1er Janvier 1930.

P. C.



Imprimerie d'Editions Paul ROUBAUD, 10, rue Thiers. - Aix-en-Provence


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 047234080